

La fabrique sociale des scénarios et stratégies de transmission des élevages

Enquête auprès d'éleveurs costarmoricains en fin de carrière

Antonin Khosrovaninejad

Mémoire de stage

Master Recherche et expertise en sciences sociales du politique
Sciences Po Rennes

Sous la direction de Romain Melot et Véronique Lucas
INRAE UMR BAGAP



Résumé

Des temporalités, scénarios et stratégies de transmission articulées aux besoins des agriculteur.rices en fin de carrière

Les éleveurs en fin de carrière enquêtés anticipent leur transmission, à partir de 57 ans en moyenne. De manière générale, ils ne souhaitent pas s'éterniser dans le métier et projettent de partir en retraite autour de 64 ans. S'ils retardent le processus de cession, c'est que cela participe de stratégies permettant de répondre à leurs besoins qui sont, pour les principales, la nécessité de constituer un capital de retraite, la préservation de sa santé, l'envie de profiter de ses proches, mais aussi nécessité d'adapter ses choix de transmission aux besoins des proches (enfants, compagne, associé, etc.).

Si les agriculteurs souhaitent dans l'idéal transmettre leur exploitation à de jeunes agriculteurs, ils élaborent des solutions de repli et mettent en œuvre une grande variété de stratégies adaptées à leur situation et à leurs besoins. Qu'elles s'accompagnent ou non de l'installation d'un.e jeune agriculteur.rice, ces stratégies de transmission contribuent souvent à l'agrandissement des surfaces exploitées par actif agricole, soit par l'acquisition ou la location de terres nouvelles, soit par la diminution de la main d'œuvre sur une surface donnée.

Des scénarios de transmission contraints par les propriétés des agriculteur.rices, la structure des exploitants et l'environnement territorial et social

Du fait de l'importante spécialisation des exploitations du territoire étudié dans les filières d'élevages, marquées par de faibles taux de remplacement, les dynamiques de démantèlement des fermes au profit de l'agrandissement sont perçues par les agriculteurs comme des réalités voire des normes collectives auxquelles ils ne peuvent échapper. La proximité de la mer, de centres urbains et d'axes routiers participe aussi à renforcer la concurrence entre les usages agricoles et les autres usages des terres et du bâti (productifs, résidentiels, récréatifs). Ces caractéristiques territoriales créent une "tentation du démantèlement" chez certains exploitants, surtout ceux qui sont le moins attachés émotionnellement à leur exploitation.

Toutefois, tous les agriculteurs en fin de carrière d'un même territoire ne sont pas à égalité face à la transmission de leur ferme. Pour les agriculteurs sans reprise familiale, la propension à rechercher et trouver un.e repreneur.se HCF est limitée pour les exploitations d'échelle surfacique et économique trop importante (et donc trop chères) ou trop faible (et donc non viables ou nécessitant de lourds investissements), les seuils et plafonds étant variables selon l'orientation et la conduite des exploitations.

A l'échelle du panel enquêté, la détention d'un bon capital économique et social (agricole et extra-agricole) semble favorable à la transmission familiale. Pour les personnes sans reprise familiale, les sociabilités agricoles peuvent être des ressources pour trouver un repreneur ou s'ouvrir à des scénarios de transmission variés. Toutefois, l'avancement dans la carrière correspond à un retrait des agriculteurs des collectifs agricoles (coopératives, syndicats, groupes techniques, etc.), les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) demeurant parfois le seul groupe professionnel d'appartenance. Ceci limite le recours aux réseaux socio-professionnels comme ressource pour la transmission. Si les contacts entre agriculteurs en fin de carrière et les jeunes travailleur.ses agricoles (apprenti.es, salarié.es, entreprise de travaux agricoles, service de remplacement) peuvent constituer des opportunités pour trouver repreneur.se, ils dépendent de la qualité des relations. Parfois, les relations employeur-employé et/ou client-prestataire sont conflictuelles, ce qui conforte les cédant.es dans une vision pessimiste vis-à-vis de la jeune génération agricole, diminuant leur souhait de transmettre.

Les sociabilités extra-agricoles, notamment par le biais des épouses travaillant en dehors de la ferme, participent à la production d'un "désir de retraite" chez les agriculteurs en fin de carrière qui les incite à anticiper leur transmission. Paradoxalement, les socialisations extra-agricoles semblent aussi diminuer l'attachement des agriculteur.rices à leur exploitation et à sa transmission familiale, ce qui facilite le recours à des stratégies de démantèlement.

Le recours au conseil d'organisations agricoles est important chez les agriculteurs sans reprise familiale : outre les conseillers juridiques et financiers qui sont souvent un premier point de contact, les agriculteur.rices ont tendance à solliciter les conseils d'organisations qu'ils connaissent et en lesquelles ils ont confiance, mais aussi parfois des agences immobilières jugées plus neutres et efficaces. De manière générale, solliciter les agriculteur.rices en fin de carrière semble un moyen de déclencher une réflexion sur la transmission et de donner aux agriculteur.rices des points de contact pour solliciter des conseils.

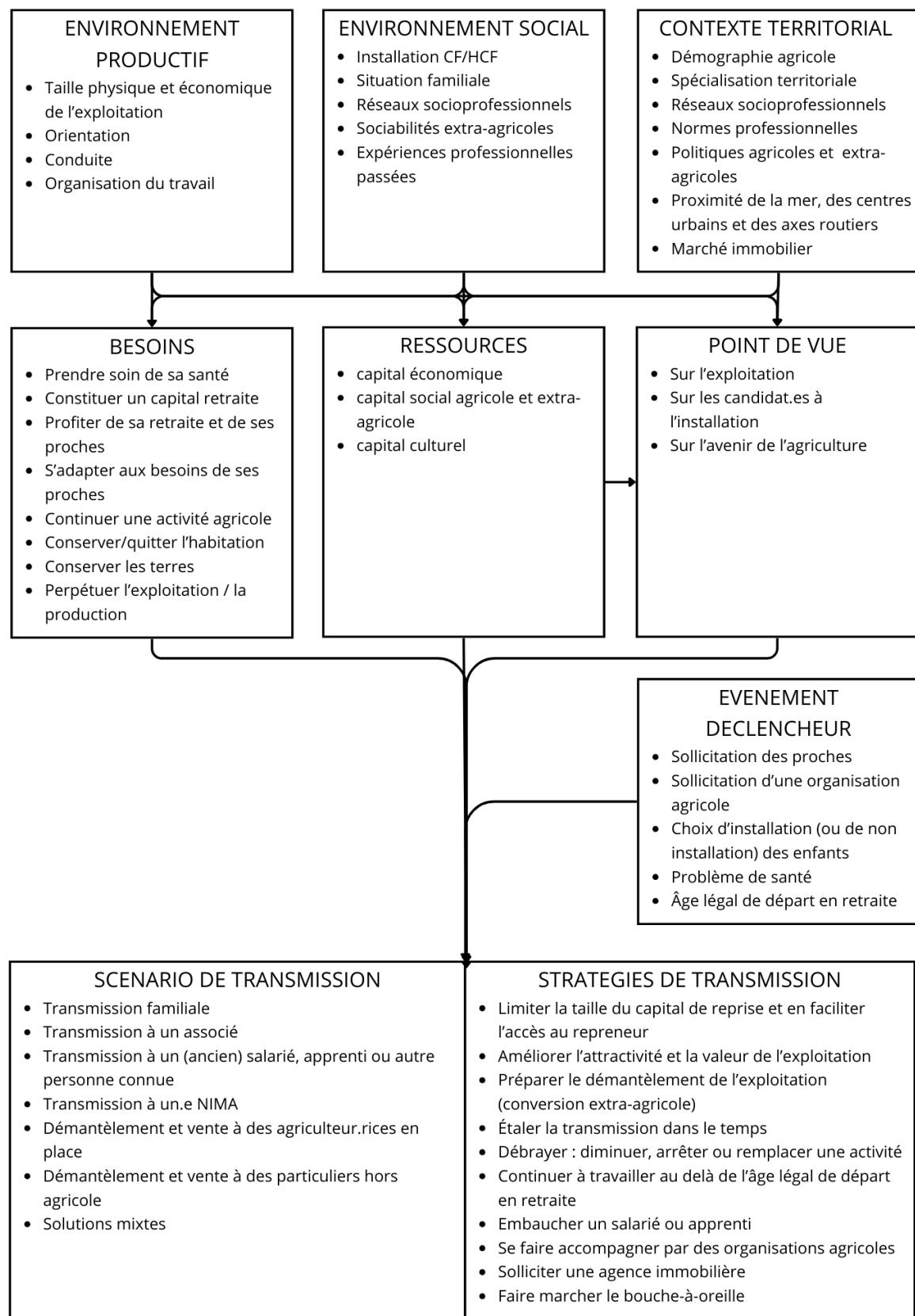


Schéma 1 : Modèle théorique de la fabrique sociale des scénarios et stratégies de transmission des agriculteur.rices en fin de carrière

Sigles, acronymes et abréviations

CER : Centre d'Économie Rurale

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

DICAA : Déclaration d'intention de cessation d'activité

ETA : entreprise de travaux agricoles

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

HCF : hors cadre familial

NIMA : non issu du milieu agricole

PAC : politique agricole commune

RDI : répertoire départ-installation

SFP : surface fourragère principale

SDREA : Schéma directeur régional des exploitations agricoles

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

VL : vaches laitières

Table des matières

Résumé	2
Sigles, acronymes et abréviations	5
Table des matières	6
Introduction	8
Revue de littérature	11
Facteurs économiques	11
Facteurs psychosociaux	12
Facteurs politiques, institutionnels et administratifs	14
Limites de la littérature	16
Cadre théorique	18
Méthodologie	19
Choix du terrain	19
Constitution du panel	20
Refus d'entretien	21
L'absence totale des femmes	21
Récolte des données	22
Analyse des données	22
Description du panel	23
Caractéristiques des exploitations	25
Caractéristiques des exploitants	26
Résultats	28
1. Temporalités et stratégies de transmission, et leurs effets sur la structure des exploitations agricoles	28
1.1. Entrer en transmission : éléments déclencheurs	28
1.2. Scénarios et stratégies de transmission	29
1.3. Des transmissions hors cadre familiale mais à l'intérieur milieu agricole	30
1.4. Effets des transmissions sur la structure des exploitations agricoles : tous les chemins mènent à l'agrandissement	32
2. Postures et stratégies de transmission : quatre profils idéaux-typiques	35
2.1. Les parents avec héritiers (ou associés) : une transmission progressive et négociée permettant de répondre aux besoins de chacun.e (5)	36
Les éleveurs isolés : installer un.e jeune si possible, mais pas à tout prix (2)	39
2.2. Les éleveurs moyens et bien insérés socialement : saisir les opportunités (4)	40
2.3. Les "gros" éleveurs résignés : vendre au plus offrant, quitte à démanteler (4)	40
3. Des stratégies de transmission contraintes par les besoins des agriculteur.rices en fin de carrière	43
3.1. Profiter de sa santé et de ses proches	43
3.2. Constituer un capital retraite : des stratégies de valorisation du capital défavorables aux jeunes agriculteurs	45
3.3. S'adapter aux besoins des enfants, des conjoint.es ou des associé.es	46
3.4. Continuer à avoir une activité agricole en retraite	47
3.5. Conserver ou quitter la maison d'habitation	47
3.6. Assurer la perpétuation du patrimoine familial, de l'exploitation ou de la production	47
4. Des stratégies influencées par le point de vue des agriculteurs sur leur transmission	49
4.1. Un point de vue décliniste sur l'avenir de l'agriculture conduisant à voir l'agrandissement comme un destin, sinon souhaitable, du moins probable	49

4.2. Des “micro-résistances” à l’agrandissement	50
4.3. Un point de vue influencé par les expériences des agriculteurs	50
4.4. ...et par la perception qu’ils ont des dynamiques territoriales	52
4.5. Des scénarios de transmissions contraints par les ressources économiques et sociales des agriculteur.rices en fin de carrière	53
4.6. Conclusion : des transmissions contraintes par les besoins, les expériences et les ressources des agriculteurs	54
5. La transmission au prisme de la structure et de la conduite des exploitations: des fermes jugées trop grandes ou trop petites pour être reprise	55
5.1. Echelle physique et économique	55
5.2. Structure du parcellaire	56
5.3. Propriété des terres	57
5.4. Conduite des exploitations	57
6. L’influence du contexte territorial : normes collectives et variations locales	59
6.1. Sur une terre d’élevage, l’agrandissement comme réalité et norme collective	59
6.2. Une “tentation du démantèlement” favorisée par l’attractivité touristique du territoire	60
7. L’environnement social des agriculteurs : un vecteur de normes sociales aux effets ambivalents sur les parcours de transmission	62
7.1. Les sociabilités agricoles : des vecteurs de normes de transmission	62
7.2. Le rôle des sociabilités extra-agricoles	68
7.3. Quel rôle des organisations para-agricoles dans l’accompagnement de la transmission ?	73
7.4. Conclusion : quelles incidences des sociabilités sur les transmissions ?	78
Conclusion générale	80
Discussion	83
Bibliographie	85
Littérature académique	85
Littérature grise	87
Annexes	90
Annexe 1 : Grille d’entretien	90
Annexe 2 : Catégories de codage Nvivo	91
Annexe 3 : Base de donnée excel réalisée à partir des données Nvivo et d’un codage “à la main”	92

Introduction

L'agriculture française connaît depuis le XXème siècle une crise de reproduction sociale. Longtemps souhaitée et facilitée par les pouvoirs publics, la diminution du nombre d'exploitation agricole est aujourd'hui telle qu'elle questionne la capacité du secteur à maintenir les niveaux de production, en partie dans les filières animales. Par ailleurs, la concentration foncière induite par ce processus favorise des systèmes agricoles intensifs peu compatibles avec les exigences de la transition agroécologique.

Terre d'élevage, la Bretagne est particulièrement concernée par la crise de reproduction de la population agricole. Toutefois, on est en droit de questionner les causes de cette crise. En effet, en Bretagne, si 2000 (co-)exploitants sortent du métier chaque année, 2000 personnes se présentent annuellement aux Points Accueil Installation des Chambres d'Agriculture de Bretagne pour envisager de devenir agriculteur.rice (voir Figure 1). Malgré ce potentiel de renouvellement des générations, on décompte en moyenne 1 000 entrées annuelles dans le métier, ce qui fait de la Bretagne une des régions au taux de renouvellement le plus bas : 54% en moyenne entre 2015 et 2021 contre 68% en France métropolitaine sur la mêm période (Auvigne et al, 2023 ; Chambre d'agriculture de Bretagne, 2025).

Si les exploitations bretonnes ont des difficultés à trouver repreneur.se, ce n'est pas seulement le fait d'un déficit de demande (candidats à l'installation) mais aussi d'un manque d'offres (exploitations mises en cession). En témoigne le faible nombre d'offres de fermes publiées sur le Répertoire Départs-Installations de Bretagne (voir Figure 2), principal dispositif d'action publique mis en place en régions pour faciliter la transmission des exploitations hors du cadre de succession familiale.

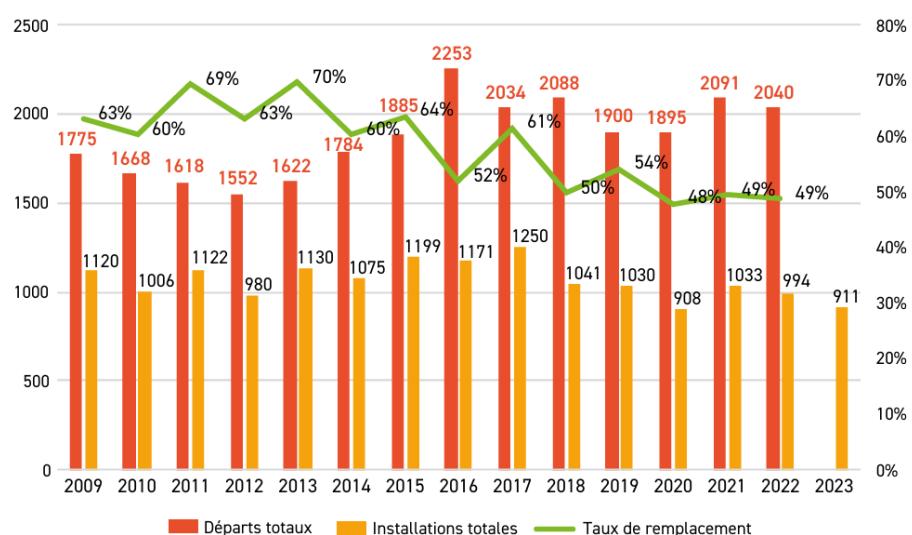


Figure 1 : Installations et départs des agriculteur.rices en Bretagne de 2009 à 2023 (Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2025)

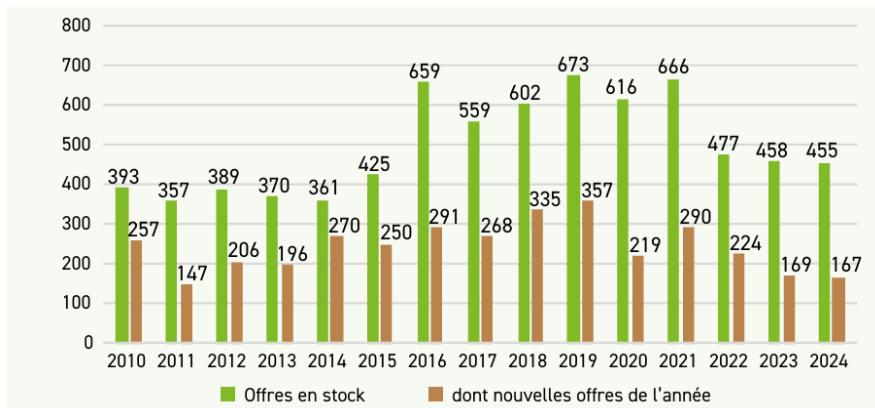


Figure 2 : Nombre d'offres d'exploitations mises en ligne sur le Répertoire Départ Installation en Bretagne entre 2010 et 2024 (Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2025)

Comment expliquer la faible tendance des agriculteur.rices en fin de carrière sans successeur familial à rendre publique la cession prochaine de leur exploitation ? Comment ces personnes appréhendent-elles la transmission de leur exploitation ? En l'absence de reprise familiale, quelles stratégies mettent-elles en œuvre pour assurer la transmission de leur exploitation, qui constitue pour beaucoup un capital de retraite ?

Revue de littérature

Si peu de recherches existent sur le public spécifique des agriculteur.rices sans successeur familial, la transmission des exploitations agricoles, et plus généralement les agriculteur.rices en fin de carrière ont fait l'objet d'études récentes. Ont ainsi été mis en évidence des freins économiques, psycho-sociaux et politico-administratifs à la transmission des exploitations agricoles.

Facteurs économiques

Les faibles retraites des agriculteurs apparaissent comme un frein central à la transmission des exploitations agricoles. Selon un rapport du Conseil d'Orientation des retraites (2015), la retraite d'un.e exploitant.e agricole pour une carrière complète était en moyenne de 700 euros en 2015¹ (840 pour les hommes et 570 pour les femmes) contre 1030 pour les artisans et 1730 euros pour l'ensemble des Français. Ces faibles retraites induisent le besoin pour les agriculteur.rices de maximiser la valeur de vente de leur exploitation afin de constituer un capital financier de retraite. Elles conduisent également les agriculteurs à élaborer d'autres stratégies foncière comme la conservation de terres dans l'espérance qu'elles deviennent constructibles (Geniaux & Napoléone, 2005) ou le maintien d'une activité agricole, parfois faible ou déléguée à des tiers² (Gaté & Latruffe, 2016).

La nécessité pour les cédants de "bien vendre" leur ferme est d'autant plus un frein à la transmission qu'elle est souvent désajustée par rapport aux moyens financiers souvent faibles des porteurs de projet. La capacité des agriculteurs à transmettre leur exploitation dépend aussi des caractéristiques de leur exploitation et de leur valeur aux yeux des porteurs de projets. D'un côté, les exploitations d'échelle importante et/ou disposant de beaucoup de bâtiments infrastructures sont parfois hors de portée des porteurs de projets (Gaté & Latruffe, 2016 ; Bessière et al., 2012). D'après une étude menée dans le Puy-de-Dôme, le coût global d'une installation aidée³ est en moyenne de 280 000 euros pour une exploitation individuelle, avec de fortes variations, notamment selon la filière (Jeanneaux & Latruffe, 2023). Dans ces situations, la reprise d'une exploitation est facilitée lorsque le porteur de projet fait l'objet d'une

¹ La loi du 3 juillet 2020 a permis une revalorisation des pensions de retraite des anciens chefs d'exploitation et notamment de la garantie de retraite minimale (à taux plein) fixée à 1200 euros (MSA, 2025).

² La PAC 2023-2027 a introduit une limite d'âge pour bénéficier des aides financière de la PAC : les agriculteur.rices de 67 ans et plus ne peuvent plus bénéficier des aides de la PAC, sauf s'ils n'ont pas fait valoir leurs droits de retraite. Cette mesure tendrait à limiter les stratégies de combinaison de revenus de retraite et d'exploitation.

³ Coût de la reprise et le coût des investissements pendant les trois premières années suivant l'installation.

appréciation positive voire d'un processus "d'adoption" par le cédant conduisant ce dernier à faire des concessions et diminuer le prix de reprise (Jacques-Jouvenot & Schepens, 2007).

D'un autre côté, les exploitations jugées trop petites ou au parcellaire morcelé, ou vétustes et nécessitant d'importants investissements sont également perçues comme peu attractives par les porteur.ses de projet (Piet, Melot, & Diop, 2021 ; Gaté & Latruffe, 2016). Lorsqu'elle est située sur l'exploitation, la vente ou la conservation de la maison d'habitation peut également être un facteur d'inadéquation entre les besoins des repreneur.ses et ceux des cédant.es, d'autant plus qu'elle est souvent une composante de l'identité de ces dernier.ères (Chizelle, Lataste & Leroy, 2019).

Facteurs psychosociaux

Comme pour de nombreux.ses travailleur.ses indépendant.es, la cessation d'activité des agriculteur.rices est problématique pour les agriculteur.rices, nécessitant un travail psychologique pour reconstruire et adapter le "concept de soi" à la vie post retraite (Lataste, 2022 ; Mesnard, 2023). Des études récentes explique que certain.ess agriculteur.rices, et en particulier les petit.es exploitant.es peu touché.es par la modernisation agricole, ont un "rapport existentiel au travail agricole" (Mesnard, 2023) les conduisant à considérer la retraite comme un risque de mort sociale, et à envisager de travailler "jusqu'au bout" (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024), voire de "mourir en salopette" (Mesnard, 2023). Le "déni du vieillissement" chez ces agriculteur.rices contribue à faire de la transmission un sujet tabou au sein du milieu agricole, ce qui se traduit par un manque d'anticipation (Gaté & Latruffe, 2016). Il s'accompagne aussi parfois de stratégies de "débrayage", c'est-à-dire de diminution de l'activité et des investissements qui, dans la perception des agriculteurs, diminuent la valeur de l'exploitation (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024). Dans ces situations, les accidents ou problèmes de santé sont souvent des "déclics" qui précipitent la transmission (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024).

A l'inverse, l'étude de Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier (2024) met en évidence le fait que les agriculteur.rices les plus insérés socialement, ayant des activités extérieures à la vie professionnelles et satisfaits de leur vie professionnelle auraient des facilités à anticiper la transmission et à envisager la retraite comme une "retraite-loisir" et non comme une "retraite-mort sociale", selon les concepts proposés par Anne-Marie Guillemard (2002).

Par delà la détention de capitaux, cette étude émet l'hypothèse selon laquelle la perception de la transmission par les agriculteur.rices dépendrait de leur culture professionnelle : certains s'identifieraient à la figure du "paysan de souche", fortement attaché à son exploitation,

valorisant la tradition, se méfiant des personnes extérieures au groupe professionnel et n'anticipant pas la transmission en l'absence d'héritier familial ; d'autres se rapprocheraient de la figure de "l'entrepreneur", valorisant la rationalité économique, l'innovation et l'évolution des pratiques, ayant plus de facilité à accepter et à planifier la transmission et ouvert à une plus grande diversité de profils de repreneur.ses (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024).

La problématique de la transmission est donc différente selon la présence ou non d'héritier.ères dans la famille. Les agriculteur.rices avec héritier.ères sont souvent dans l'incertitude quant à la décision de reprise de leurs enfants, les incitant à prolonger l'activité et à continuer les investissements dans l'espoir d'une transmission familiale (Jacques-Jouvenot, 2014 ; Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024). Pour certain.es agriculteur.rices, la transmission patrimoniale, c'est-à-dire le fait de perpétuer sa vie à travers l'héritage, garde une valeur symbolique très forte (Jacques-Jouvenot, 1997). De fait, le "refus d'héritage" (Champagne, 2002) peut être vécu comme échec voire une humiliation (Bessière, 2008) par les parents, ce qui peut favoriser les attitudes de déni, de recul du départ en retraite ou de vente à l'agrandissement (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024).

Dans les exploitations sans héritier.ère, la recherche de repreneur.se est souvent longue, s'apparentant parfois à une quête du successeur idéal (Jacques-Jouvenot & Schepens, 2007). Cette sélection opérée par les cédant.es est souvent défavorable aux candidat.es non issu.es du milieu agricole (NIMA), portant des projets qui sont éloignés des orientations des cédants (Lataste, 2022 ; Lataste and Chizelle, 2014).

La difficulté à trouver un.e repreneur.se hors cadre familial (HCF) est aussi liée à une tendance de agriculteur.rices en fin de carrière à ne pas faire la publicité de leur volonté de céder leur exploitation et à privilégier le bouche à oreille (Baysse-Lainé, 2022). Ces stratégies de rétention d'information seraient notamment liées à une méfiance des cédant.es vis-à-vis de leurs voisins agriculteur.rices convoitant leurs terres et perçus comme des "vautours" (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024). En effet, les terres agricoles font l'objet d'une concurrence exacerbée. Exposé.es à la volatilité des marchés agricoles mondialisés et aux aléas climatiques, les exploitant.es en place sont incité.es (par le système des aides de la PAC mais aussi par les organismes para-agricoles et financiers) à acheter du foncier pour réduire l'incertitude économique⁴ (Barral & Pinaud, 2017) et ainsi à entrer en concurrence directe avec les entrant.es. Cette concurrence induit une capacité différenciée des agriculteur.rices à accéder à la terre non pas sur des critères professionnels (être un jeune

⁴ Avoir du foncier supplémentaire permet d'augmenter la culture et le stockage de fourrage pour se préparer contre les mauvaises récoltes, de diversifier ses sources de revenus avec des cultures de vente, et de bénéficier de davantages d'aides de la PAC.

agriculteur, avoir un projet adapté à la ferme à céder) mais sur des critères économiques (Thareau, 2022).

Facteurs politiques, institutionnels et administratifs

La littérature a aussi identifié des freins politiques, institutionnels et administratifs à la transmission des exploitations agricoles au profit de l'installation de jeunes agriculteur.rices.

Malgré le fait que le renouvellement des générations en agriculture soit identifiée depuis plusieurs décennies comme un enjeu pour l'avenir du secteur agricole, les difficultés propres aux agriculteur.rices en fin de carrière ont fait l'objet d'un "déni collectif" de la part des organisations agricoles et des autorités publiques (Khosrovaninejad, 2025).

A l'échelle européenne, la PAC 2023-2027 ne contient pas de disposition spécifiquement dédiée aux agriculteurs en fin de carrière. Au contraire, elle reste structurellement favorable aux grandes exploitations. Les "paiements directs découplés", qui constituent la part la plus importante du budget de la PAC, sont en effet proportionnels à la surface agricole utile (SAU) des exploitations (Agriculture.gouv.fr, 2025). En encourageant des stratégies individuelles d'accumulation de terres, la PAC participe à renforcer la concurrence foncière qui freine la transmission des exploitations au profit de nouveaux.elles agriculteur.rices.

A l'échelle nationale, la "Loi d'Avenir" de 2014 a introduit dans l'agriculture un « contrat de génération », une aide financière versée aux exploitant.es de plus de 57 ans qui emploient un salarié ou un stagiaire dans la perspective d'une transmission (Coly, 2020). Cette loi a également instauré le Programme pour l'Accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA) qui permet, dans chaque région, l'animation de Points Accueil Installation Transmission (PAIT). Pilotés par les Chambres d'Agriculture, ils sont chargés d'accompagner les agriculteur.rices souhaitant céder leur exploitation et faciliter la mise en contact avec des porteur.ses de projet, notamment grâce à l'animation d'un Répertoire Départ Installation (RDI). Enfin, la déclaration d'intention de cessation d'activité agricoles (DICAA) est un formulaire adressé aux agriculteur.rices 4 ans avant l'âge de départ à la retraite. Ce dispositif jugé peu efficace eu égard à un taux de retour d'environ 20% qui s'explique par une méfiance de certains agriculteur.rices vis-à-vis de l'administration agricole et notamment des Chambre d'Agriculture perçues comme des outils aux service des syndicats agricoles (Richard-Frèvre, Cardona et Ollivier, 2024). L'identification des cédant.es est donc un difficulté qui freine la mise en oeuvre des politiques de transmission (Coly, 2020).

Du fait de l'absence de ligne politique nationale claire concernant la transmission, on observe en France une importante variabilité territoriale des politiques de transmission (Ibgui & Léger-

Boch, 2024 ; Guéringer, 2023). A l'échelle régionale, les actions mises en oeuvre par les Chambre d'Agriculture sont fortement inégales selon les régions, et la transmission reste souvent un sujet peu pris en charge par rapport aux besoins des candidats à l'installation (Ibgui & Léger-Boch, 2024 ; Khosrovaninejad, 2025). De plus, une étude menée auprès de conseiller.ères transmission en Région Bretagne montre que ces dernier.ères ont tendance

Définis dans chaque région, les Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA) fixent les règles de transmission des terres. Formellement, ces textes sont favorables à l'installation de jeunes agriculteur.rices dans la mesure où ils et elles sont prioritaires sur les terres cédées. Toutefois, comme le montrent Ibgui & Léger-Bosch (2024), le manque de clarté dans la définition du terme "installation" ne permet pas véritablement de lutter contre les agrandissement lorsque ceux-ci accompagnent l'installation d'un.e jeune agriculteur.rice. Ensuite, des critères administratifs (critères d'exemption, seuils de contrôle, période de publicité) limitent les opportunités foncières soumises à concurrence, ce qui désavantage les candidat.es les moins insérés dans les réseaux sociaux locaux (Guéringer, 2023 ; Baysse-Lainé, 2022). Par ailleurs, les Commissions départementales d'orientation agricoles (CDOA) et des comités techniques des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), chargées de contrôler les cessions d'actifs agricoles et de faire respecter le SDREA, font l'objet de critiques. Composées en majorité de représentants des syndicats agricoles, ces commissions sont régulièrement amenées à contourner les prescriptions publiques sur la base de l'appréciation personnelle des membres (Barral & Pinaud, 2017) et parfois de leurs intérêts. La Cour des Comptes (2014) a ainsi relevé des dérives dans l'usage du "droit de substitution" des SAFER comme levier de contournement de l'impôt. Enfin, les multiples procédures d'instruction des dossiers ralentissent les processus de transmission qui durent en moyenne entre 12 à 18 mois alors que les cédants aspirent à quitter rapidement leur métier une fois leur décision prise (Gaté & Latruffe, 2016).

A l'échelle départementale et intercommunale, certaines collectivités interviennent de manière volontaire sur les enjeux de transmission, notamment dans le cadre de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ou de politiques de reconquête de la qualité des eaux. Si ces échelles territoriales permettent d'expérimenter des politiques locales innovantes, comme des opérations de repérage et de sollicitation des cédant.es, et d'intermédiation entre cédant.es et porteur.ses de projet, ces politiques restent soumises à une forte variabilité territoriale et à une fragilité budgétaire et politique (Khosrovaninejad, 2025).

Limites de la littérature

La littérature sur la transmission des exploitations agricoles présente certaines limites.

D'une manière générale, les études centrées sur les freins psychosociaux de la transmission se concentrent sur les caractéristiques individuelles des agriculteur.rices et de leur exploitation. De fait, certaines études courent parfois le risque des explications psychologisantes (défaut d'anticipation, déni, attachement émotionnel, etc.) ou culturalistes (transmission empêchée par une "culture paysanne"), oubliant que les comportements et représentations des individus sont en grande partie façonnés, ou du moins influencés, par leur environnement matériel et social. Ces études manquent de profondeur matérialiste et sociologique qui doit permettre de comprendre comment l'environnement territorial, matériel et social des agriculteur.rice constraint les représentations et actions des agriculteur.rices en fin de carrière. Trois dimensions de l'environnement des agriculteur.rices méritent d'être étudiés ou approfondies :

- 1) l'environnement productif : dans quelle mesure la structure des exploitations (échelle physique et économique, parcellaire, propriété) et leur conduite (filière, méthodes de production) contraignent les choix de transmission ?
- 2) l'environnement territorial : dans quelle mesure le contexte territorial (socio-économique, politique, agricole) influence la transmission des exploitations ?
- 3) l'environnement social : quelles influences des réseaux socioprofessionnels agricoles, des acteurs du conseil agricoles et des politiques agricoles sur les choix de transmission des exploitations .

Une telle analyse permettrait de passer d'une énumération de freins et facteurs de transmission à la formulation d'un modèle théorique de la fabrique sociale des parcours de transmission.

Ensuite, les études récentes sur la transmission des exploitations agricoles se fondent sur des enquêtes qualitatives menées dans des territoires restreints : la région Sud (Richard-Frèvre, Ollivier & Cardona, 2024), le Limousin et la Suisse (Mesnard, 2023), le Nord-pas-de-Calais (Barral & Pinaud, 2017), la Charente (Bessière, 2022), la Bretagne (Gaté & Latruffe, 2016) ; la Franche-Comté (Jacques-Jouvenot, Sposito-Tourier & Casagrande, 2021). Or, l'agriculture est justement marquée par une dynamique de fragmentation et de spécialisation territoriale (Hervieu & Purseigle, 2013) conduisant à une différenciation des conditions de travail des agriculteurs selon les territoires et les filières. Les données statistiques faisant défaut sur les transmissions, répliquer les études qualitatives dans de nouveaux territoires reste essentiel pour distinguer les dynamiques communes à l'ensemble du groupe professionnelles de celles propres à des sous-groupes spécifiques.

Enfin, le mode de recrutement des enquêtés de certaines études conduit souvent à donner une visibilité supérieure, d'une part, aux agriculteur.rices ayant réussi à transmettre leur exploitation à de jeunes exploitant.es⁵, d'autre part, aux agriculteur.rices les plus inséré.es dans les réseaux socioprofessionnels⁶. Ces biais méthodologiques conduisent à invisibiliser les agriculteur.rices sans repreneur.se et/ou éloigné.es des réseaux socioprofessionnels.

⁵ Il s'agit là d'un biais du survivant : les exploitations n'ayant pas trouvé de repreneur.ses sont absorbées par les exploitations voisines et disparaissant alors des registres des exploitations, ce qui rend ces transmissions plus difficiles à étudier.

⁶ Disposant d'informations sur les exploitations agricoles, les organisations agricoles sont souvent des intermédiaires permettant aux chercheur.ses d'identifier et de prendre contact avec les agriculteur.rices.

Cadre théorique

La présente étude vise à répondre à certaines limites observées dans la littérature. Elle vise à tester les hypothèses suivantes :

H1. Il existe une pluralité de scénarios et stratégies de transmission.

H2. Les stratégies et scénarios de transmission choisies par les agriculteur.rices en fin de carrière sont contraintes par leurs besoins, ressources et point de vue.

H3. Ces besoins, ressources et points de vue sont eux-même le produit de l'environnement productif, social et territorial des agriculteur.rices

Le schéma ci-dessous rend compte du modèle théorique utilisé dans cette étude.

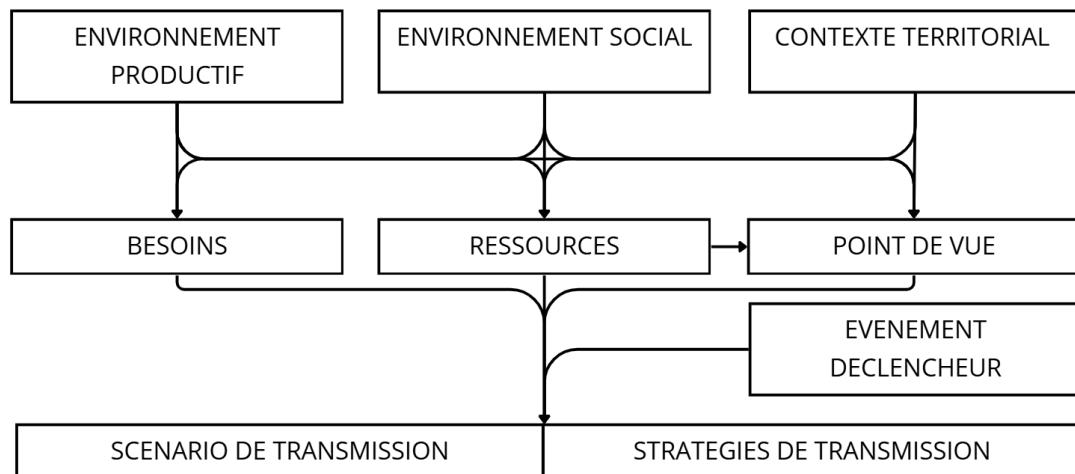


Schéma 1 : modèle théorique de la fabrique social des scénarios et stratégies de transmission

Méthodologie

Choix du terrain

L'étude est basée sur une enquête qualitative auprès de 15 agriculteurs dont les exploitations sont situées sur 5 communes de Dinan Agglomération, communauté de commune du nord-est des Côtes d'Armor, en Bretagne.

Le choix de la Région Bretagne est motivé par des difficultés liées à la transmission des exploitations agricoles plus marquées que dans d'autres territoires. En effet, alors que la population agricole bretonne fait partie des plus jeunes de France (DRAAF Bretagne, 2022), le taux de remplacement des agriculteur.rices y est bien inférieur aux moyennes nationales : 49% en 2020 en Bretagne contre 66% en France (Chambre d'Agriculture de Bretagne, 2025 ; Auvigne et. al, 2024). Ceci est lié à la spécialisation du territoire dans les filières d'élevages : recourant encore beaucoup à une main d'œuvre familiale, les élevages ont des difficultés accrues à trouver repreneur.se lorsque la transmission familiale n'est pas assurée.

Selon le dernier recensement agricole, l'agriculture du territoire de Dinan Agglomération comptait 856 exploitations en 2020 (voir Table 1). **Les élevages représentent 75% des exploitations du territoire** (31% bovins lait, 14% porcs, 12% polyculture-polyélevage), le restant étant surtout composé d'exploitations de grandes cultures (19%) (DRAAF Bretagne, 2022). La main d'œuvre y est encore majoritairement familiale (80%) et la surface exploitée par actif agricole y est plus importante que dans l'ensemble de la Région : 40 ha/ETP⁷ contre 32 ha/ETP en Bretagne.

Sur le plan de la démographie agricole, Dinan Agglomération bénéficie d'un vieillissement moins marqué que dans le reste de la Bretagne : 33.6% de plus de 55 ans contre 39% en Bretagne et 43% en France métropolitaine. Toutefois, les exploitations d'élevage étant particulièrement touchées par le déficit de renouvellement générationnel, le territoire de Dinan Agglomération connaît une situation difficile.

⁷ Équivalent temp plein

Orientation	Nombre d'exploitations	Poids	Surface agricole utile	Surface agricole utile moyenne des exploitations
céréales et/ou oléoprotéagineux	144	17%	7418	52
autres grandes cultures	22	3%	573	26
légumes ou champignons	11	1%	49	4
fleurs et/ou horticulture diverse	11	1%	69	6
fruits ou autres cultures permanentes	23	3%	495	22
bovins lait	264	31%	26722	101
bovins viande	33	4%	1176	36
bovins mixtes	14	2%	1340	96
ovins ou caprins	10	1%	278	28
équidés et/ou autres herbivores	34	4%	528	16
porcins	121	14%	7428	61
volailles	24	3%	943	39
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	40	5%	4096	102
polyculture et/ou polyélevage	105	12%	9246	88
<i>total</i>	856	100%	120290	70,5

Table 1 : Orientation des exploitations de Dinan Agglomération (Draaf Bretagne, 2022)

Sur le plan socio-démographique, Dinan Agglomération est une grande communauté de commune (64 communes, 105 000 habitants) qui connaît une croissance démographique (0.7% entre 2016 et 2022) (INSEE, 2025), est essentiellement dû aux migrations et en particulier à l'installation de retraité.es (35% de la population). Le territoire bénéficie de l'attractivité du littoral ainsi que des centres urbains de Dinan et de Saint-Malo.

Constitution du panel

Le panel d'enquêtés a été constitué à partir de plusieurs types de données fournies par Dinan Agglomération, par un technicien agricole anonyme, puis par les agriculteur.rices rencontré.es au fil des entretiens.

Ces données ont donné lieu à un démarchage d'une soixantaine d'agriculteur.rices par courrier, puis d'une sollicitation par téléphone d'une quarantaine d'entre elles et eux. Ces sollicitations par téléphone ont été complétées par des sessions de porte-à-porte.

Les contacts téléphoniques ayant été en partie obtenus par effet “boule de neige” auprès d'agriculteurs, le panel peut être biaisé par le fait que les agriculteurs m'ont souvent redirigé vers des personnes qu'ils jugent “intéressantes”, “accessibles”, “sympathiques” et dont ils ont

le contact. A l'inverse, ils ont refusé de me donner les contacts de personnes qui ont déjà transmis, qu'ils jugent antipathiques, peu accessibles, dont ils désapprouvent les pratiques ou dont ils n'ont pas le contact téléphonique. **Cette sélection peut notamment écarter de l'étude les personnes les plus isolées n'ayant pas de contacts avec les agriculteurs voisins, les personnes peu sociables ou au caractère difficile ou encore les personnes dont les pratiques agricoles sont désapprouvées au sein du milieu agricole.** Deux profils se détachent parmi ces dernières : les "entrepreneurs" parfois qualifiés de "rapaces" du fait de leurs stratégies d'achat massif de terres ; les personnes ayant fortement diminué leur activité agricole et qui, de fait, sont "exclues" symboliquement de la profession d'agriculteur par leurs pairs.

Refus d'entretien

Sur les 41 agriculteur.rices sollicité.es par téléphone, 21 ont répondu à l'appel et 6 d'entre elles et eux (28%) ont refusé de participer à l'enquête. Il s'agit de 3 éleveurs bovins et 3 éleveurs porcins. Les raisons invoquées sont le fait de ne "pas être intéressé" (2), de ne "pas avoir le temps" (1), de ne pas vouloir qu'on "se mêle de leurs affaires" (1), d'être "déjà en train de transmettre dans la famille" (2) ou encore de "risquer de craquer" émotionnellement (1) en acceptant le principe d'un entretien. On peut retenir que la fin de carrière, et en particulier la transmission, sont des périodes délicates pour certains agriculteurs, très engageantes émotionnellement.

Ces refus d'entretiens peuvent également être également un biais pour deux raisons : (1) ils écartent potentiellement de l'étude les personnes les plus isolées et/ou en difficultés; (2) ils donnent plus de place à la parole des personnes "à l'aise" pour parler de leur transmission ou qui voient dans l'enquête une sollicitation qui pourrait les aider dans leur processus de transmission.

L'absence totale des femmes

Il n'est pas négligeable que la totalité des personnes enquêtées soient des hommes. Ceci est lié, premièrement, à la forte sous-représentation des femmes dans la base de données de départ (3%) ; deuxièmement, lorsque les personnes travaillent en couple, à la manière systématique qu'ont les hommes d'assumer le rôle de porte-parole de l'exploitation auprès de l'enquêteur ; troisièmement, à l'absence de démarche de notre part pour réduire ce biais. L'absence des femmes dans l'enquête prive l'étude d'une connaissance des potentiels "effets de genre" sur les transmissions. Même si certains agriculteurs rencontrés "parlent pour leur épouse", il n'est pas certain que leurs discours reflètent leur position.

Récolte des données

La récolte de données s'appuie sur des entretiens qualitatifs menés dans un logique compréhensive (Kaufman, 2005) c'est-à-dire visant à comprendre non seulement les situations et actions concrètes des individus, mais également le sens que ces derniers y donnent. Le guide d'enquête comportait les rubriques suivantes : 1) la description de la structure d'exploitation ; 2) la description de l'environnement socioprofessionnel ; 3) la description des évolutions de l'exploitations depuis l'installation de l'agriculteur ; 4) la manière dont la personne envisage le futur de son exploitation et les démarches mises en oeuvre ; 5) le recueil d'informations biographiques et sociodémographiques (voire grille d'entretien en annexe).

Analyse des données

Les entretiens ont fait l'objet d'une double analyse. D'abord, les entretiens ont été codés à l'aide du logiciel Nvivo (voir catégories de codage en annexe) permettant d'identifier les verbatims correspondant à différentes modalités des variables définies *a priori* : d'une part, les variable dépendante (besoins, démarches et stratégies de transmission), et d'autre part, les variables indépendantes (structure et conduite des exploitations, représentations et ressources des exploitants). Se prêtant mal à une analyse à partir des verbatims, certaines variables ont fait l'objet d'un codage "à la main", à partir des notes d'entretien.

Ensuite, ces données ont été rassemblées dans une base de données excel afin de construire des variables simplifiées⁸ et ainsi faciliter la comparaison des individus entre eux, soit variable par variable (analyse univariée), soit en analysant les variables dépendantes au prisme des variables indépendantes (analyse bi/multivariée). Cette analyse a permis d'identifier, d'une part, des caractéristiques communes aux individus du panel ; d'autre part, des groupes d'individus partageant certaines caractéristiques à partir desquels ont été construits des idéaux-types.

Description du panel

Les tableaux ci-dessous (Table 2 et 3) présentent les principales caractéristiques des exploitations et des exploitants enquêtés. Pour des données plus précises, voir l'annexe 3.

⁸ Les variables construites à partir de plusieurs variables sont les suivantes : part du parcellaire en propriété, qualification de la conduite d'exploitation, intensivité du travail, insertion sociale agricole et extra-agricole, situation économique, configuration du capital.

Caractéristiques de l'exploitation												
Pseudo	Canton	Surface (ha)	Structure du parcellaire	Part du parcellaire en propriété	Habitation sur l'exploitation	Atelier principal	Ateliers secondaires	Conduite ⁹	Forme juridique	UTH	Intensivité du travail ¹⁰	
Didier	Pleslin-Trigavou	48	groupé	58%	Oui	Vaches laitières	Grandes cultures	Bio intermédiaire	EI	1	Intermédiaire	
Stéphane	Plancoët	64	groupé	63%	Oui	Vaches laitières	Grandes cultures	Conventionnel intermédiaire	EARL	1	Intermédiaire	
Denez	Plancoët	88	groupé	34%	Non	Vaches laitières	Grandes cultures	Conventionnel intensif	EARL	1	Forte	
Oscar	Pleslin-Trigavou	68	groupé	60%	Non	Vaches laitières	Grandes cultures	Conventionnel intermédiaire	EI	2	Intermédiaire	
Patrick	Pleslin-Trigavou	110	groupé	23%	Non	Vaches laitières	Grandes cultures	Conventionnel intensif	EI	1,5	Intermédiaire	
David	Pleslin-Trigavou	110	groupé	75%	Oui	Vaches laitières	Grandes cultures	Bio extensif	GAE C	2	Intermédiaire	
Daniel	Plancoët	94	groupé	53%	Oui	Vaches laitières	Grandes cultures	Conventionnel intensif	SCE A	2	Forte	
Yvon	Plancoët	101	groupé	min 10%	Non	Vaches laitières	Grandes cultures, vaches allaitantes	Conventionnel intensif	EARL	1.5	Intermédiaire	
Paul	Lanvallay	200	morcelé	NA	Non	Vaches laitières		Conventionnel intensif	GAE C	3.5	Faible	
Dominique	Pleslin-Trigavou	117	morcelé	NA	Oui	Porcs (naisseur)	Grandes cultures	Conventionnel intermédiaire	EI	1.3	Intermédiaire	
Emmanuel	Pleslin-Trigavou	100	groupé	34%	Non	Porcs (naisseur-engraisseur)	Grandes cultures	Conventionnel intermédiaire	EI	2	Intermédiaire	
Manuel	Lanvallay	113	groupé	6%	Non	Porcs (naisseur-engraisseur)	X	Conventionnel intermédiaire	3 EARL	4	Faible	
Pierre	Plancoët	110	groupé	44%	Non	Porcs (naisseur-engraisseur)	Grandes cultures	Conventionnel intermédiaire	2 EARL	2	Intermédiaire	
Philippe	Plancoët	45	groupé	32%	Oui	Porcs (engraisseur)	Grandes cultures, fruitiers	Conventionnel intermédiaire	EARL	2	Forte	
Etienne	Plancoët	90	morcelé	33%	Non	Céréales	Vaches allaitantes	Conventionnel intermédiaire	EI	1	Faible	

Table 2 : Caractéristiques des exploitations enquêtées

Caractéristiques de l'exploitation

⁹ L'intensité des systèmes agricoles est obtenue en prenant en compte, pour les élevages laitiers, la part du maïs dans la surface fourragère principale (intensif : maïs > 50% SFP ; intermédiaire 30% < maïs < 50% SFP ; extensif maïs < 30% SFP) et, pour les élevages porcins, le nombre de porcs charcutiers vendus et le nombre de porcelets par truie (intensif : +3000 porcs/an et porcs/truie > 35,2 ; intermédiaire : 3000 > porcs/ans > 300 et 35,2 > porcs/truie ; extensif : porcs/truie < 300) (Inosys, 2023 ; Ifip 2025).

¹⁰ L'intensité du travail humain est obtenue en tenant compte de la production par UTH ainsi que de la capacité des enquêtés à s'octroyer des jours de repos le weekend et des vacances.

Pseudo	Âge (années)	Origine	Situation familiale	Statut conjointe	Insertion sociale agricole ¹¹	Insertion sociale extra-agricole	Revenu d'exploitation net mensuel moyen avant impôt par exploitant (euros)	Situation économique du foyer ¹²	Configuration du capital ¹³
Didier	71	IMA	Enfant(s) avec formation agricole, Divorcé	X	Forte	Très forte	1500-2000	Moyenne	CE~ CS+
Stéphane	60	IMA	En couple sans enfants	Salariée non agricole	Faible	Faible	1500-2000	Moyenne	CE~ CS~
Denez	57	IMA HCF	En couple avec enfants	Salariée non agricole	Faible	Faible	1500-2000	Moyenne	CE~ CS-
Oscar	53	IMA	En couple avec enfants	Femme au foyer	Modérée	Faible	2000-2500	Moyenne	CE~ CS-
Patrick	55	IMA	En couple avec enfants	Salariée non agricole	Très forte	Faible	2000-2500	Bonne	CE+ CS+
David	59	IMA	En couple avec enfants	Agricultrice	Modérée	Faible	1500-2000	Moyenne	CE~ CS-
Daniel	65	IMA	En couple avec enfants	Agricultrice	Très forte	Forte	1500-2000	Moyenne	CE~ CS+
Yvon	61	IMA HCF	En couple avec enfants	Agricultrice	Forte	Modérée	1000-1500	Difficile	CE~ CS+
Paul	63	IMA	En couple avec enfants	Salariée non agricole	Forte	Faible	1500-2000	Bonne	CE+ CS+
Dominique	59	IMA HCF	Veuf, Enfant(s) avec formation agricole	X	Modérée	Très faible	3000	Moyenne	CE~ CS-
Emmanuel	60	IMA	Marié / concubinage	Salariée non agricole	Forte	Faible	1000-1500	Difficile	CE~ CS+
Manuel	63	IMA	En couple avec enfants	NA	Très forte	Forte	plus de 7000	Très bonne	CE+ CS+
Pierre	54	IMA HCF	En couple avec enfants	Salariée non agricole	Forte	Modérée	2000-2500	Bonne	CE+ CS+
Philippe	60	IMA HCF	En couple avec enfants	Agricultrice	Très forte	Forte	1000-1500	Moyenne	CE- CS+
Etienne	60	IMA	En couple avec enfants	Indépendante non agricole	Forte	Forte	1000-1500	Moyenne	CE~ CS+

Table 3 : Caractéristiques des exploitants enquêtés

¹¹ Le degré d'insertion sociale agricole et d'insertion sociale extra-agricole sont obtenues en tenant compte de la quantité, de la diversité et de l'intensité des liens sociaux et des implications des individus dans des organisations collectives, formelles et informelles.

¹² La qualification de la situation économique du foyer dépend non seulement du revenu d'exploitation mais aussi des revenus extra-agricoles (salariés, immobiliers) et du nombre de personnes à charge dans le foyer.

¹³ CE désigne le capital économique, déduit de la situation économique du foyer, CS désigne le capital social, déduit de l'insertion sociale agricole et extra-agricole des individus.

Caractéristiques des exploitations

Les 15 exploitations enquêtées sont localisées dans 5 communes de Dinan Agglomération réparties sur 3 zones. Deux communes sont situées dans le canton de Pleslin-Trigavou, au nord de l'agglomération, sont marquées par la proximité de Dinan et Saint-Malo ainsi que du littoral. Le prix du foncier agricole y est relativement élevé : 7500 euros l'hectare en moyenne (Safer Bretagne, 2025). 1 commune est située dans le canton de Lanvallay, à proximité de Dinan. Enfin, 2 communes sont situées dans le canton de Plancoët, plus reculé dans les terres où le foncier agricole est moins onéreux, autour de 5600 euros l'hectare.

Cette répartition des exploitations permet d'identifier des traits communs des exploitations du territoire mais aussi des spécificités dans les dynamiques de transmission des exploitations agricoles liées à des particularités locales.

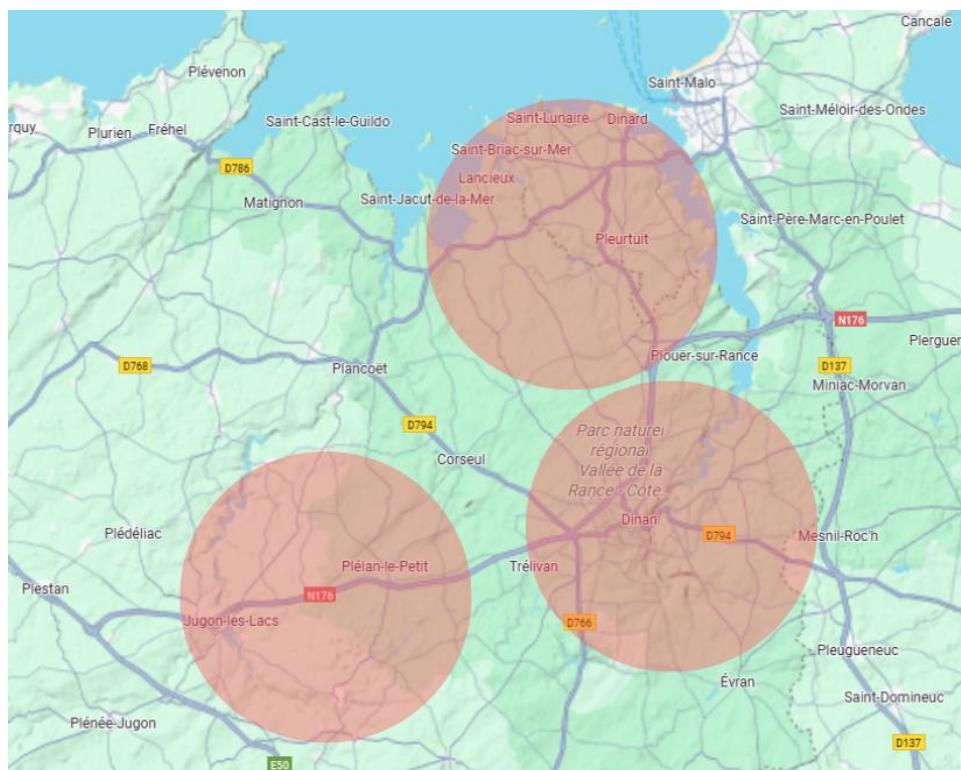


Figure 3 : Localisation des exploitations enquêtées

Les exploitations enquêtées sont essentiellement des élevages : 9 éleveurs laitiers (60%), 5 éleveurs porcins (33%) et 1 céréalier (6%). **Leurs activités sont fortement diversifiées** : 13 des 15 exploitations combinent un atelier d'élevage (lait ou porc) et des cultures de vente (essentiellement blé, maïs et colza). Cette configuration est typique des élevages bretons marqués par la polyculture-élevage, même si on trouve dans le panel une sur-représentation des exploitations laitières et porcines par rapport au paysage de Dinan Agglomération qui compte aussi 19% de grandes cultures, 8% de volailles ou combinaison

porcs-volaille, 10% d'autres activités variées (équidés, ovins-caprins, légumes, horticulture, fruitiers).

Les exploitations enquêtées sont de dimension physique moyenne et grande, avec un SAU moyenne de 97 ha (entre 45 ha et 200 ha), bien supérieure à la moyenne des exploitations de Dinan Agglomération (70,5 ha) et de la Région Bretagne (62 ha). Ce biais du panel est tiré par les exploitations porcines dont la SAU moyenne est de 97 ha contre 61 ha à l'échelle de Dinan Agglomération. Les exploitations laitières, quant à elles, ont une SAU moyenne de 98 ha proche de la moyenne territoriale (101 ha) (Draaf Bretagne, 2022).

Concernant la structure foncière, 80% des exploitations ont un parcellaire groupé et la part du parcellaire en propriété est de 40% en moyenne, avec de fortes variations. Parmi les 15 exploitations, 9 sont séparées du bâti d'habitation tandis que 6 sont des exploitations où la maison est proche ou intriquée aux bâtiments d'exploitation.

Concernant la conduite des exploitations, les fermes enquêtées sont toutes en filière longues, **13 en agriculture conventionnelle et 2 en filière bio** (13% contre 9% sur Dinan Agglomération). 8 exploitations reposent sur des systèmes intensifs, c'est-à-dire avec une part importante du maïs dans la ration animale et une optimisation de la productivité des moyens de production, 6 sur des systèmes intermédiaires et 1 sur un système extensif.

Dans le panel, 6 exploitations sont des entreprises individuelles (40% contre 35% à Dinan Agglomération) et 9 sont des sociétés (6 EARL, 2 GAEC, 1 SCEA). En terme d'organisation du travail, 4 exploitants travaillent seuls sur leur ferme, 4 travaillent avec leur conjointe, 2 avec un agriculteur associé et 5 emploient un.e ou plusieur.es salarié.es permanents ou apprenti.es.

Ainsi, le panel enquêté permet de décrire les exploitations laitières et porcines en polyculture-élevage, dominantes sur le territoire de Dinan Agglomération. Toutefois, les exploitations porcines de dimension importante y sont surreprésentées et, à l'inverse, les types d'exploitations minoritaires y sont sous-représentés (grandes cultures) ou invisibilisées (volailles, équidés, ovins-caprins, légumes, horticulture, fruitiers).

Caractéristiques des exploitants

Les 15 enquêtés sont des hommes âgés de 54 à 71 ans (âge moyen 60 ans). Tous sont issus du milieu agricole mais 5 d'entre eux se sont installés en dehors de l'exploitation familiale.

Au moment de l'enquête, **13 enquêtés sont en couple**, 1 est divorcé et 1 est veuf. Parmi les agriculteurs en couple, seuls 4 travaillent avec leur conjointe sur la ferme. La majorité des enquêtés en couple (7) ont une conjointe ayant une activité salariée ou indépendante extra-agricole.

En tenant compte des revenus et du patrimoine, la situation économique des foyers enquêtés est qualifiée de bonne ou très bonne pour 4 enquêtés, de moyenne pour 7 et de difficile pour 3. Les 4 exploitants les plus aisés possèdent des exploitations de plus de 100 ha et bénéficient de sources de revenu extra-agricoles (énergie photovoltaïque, location immobilière).

Résultats

1. Temporalités et stratégies de transmission, et leurs effets sur la structure des exploitations agricoles

Cette partie décrit les différentes stratégies de transmission des agriculteurs enquêtés, ainsi que leurs impacts sur la structure des exploitations agricoles. A l'inverse des études mettant l'accent sur le manque d'anticipation de la transmission (Richard-Frèvre, Cardona & Ollivier, 2024), les agriculteurs enquêtés sont conscients de la nécessité d'anticiper leur transmission et élaborent une grande variété de scénarios et stratégies pour favoriser leur cession à venir. Toutefois, la plupart de ces scénarios – avec ou sans installation d'un.e nouvel.le exploitant.e – se traduisent pas des phénomènes de concentration foncière.

1.1. Entrer en transmission : éléments déclencheurs

Contrairement à l'idée parfois véhiculée par certaines organisations agricoles, les éleveurs étudiés dans l'enquête anticipent leur transmission. L'âge moyen du début de la réflexion par rapport à la transmission est de 57 ans au sein du panel. Une seule personne peut être considérée dans une situation de déni de la transmission, ce qui dénote par rapport aux résultats de l'étude de Richard-Frèvre, Ollivier et Cardona (2024) où cette attitude semble plus répandue. Si certains agriculteurs n'entament pas de démarches actives, c'est qu'ils considèrent que, dans leur situation, il est encore trop tôt.

Les personnes qui anticipent le plus la transmission (entre 50 et 55 ans) (5) sont des personnes qui n'ont pas de repreneur.se familial.e et qui s'inquiètent de leur transmission. Ces personnes souhaitent souvent partir en retraite autour de 64 ans (âge légal de départ avec retraite pleine) voire souhaitent diminuer leur activité de manière anticipée afin de profiter de leurs proches et préserver leur santé.

A l'inverse, les personnes qui anticipent le moins la transmission (après 60 ans) sont soit des personnes ayant un.e repreneur.se familial.e et attendant le bon moment pour transmettre (2), soit des personnes sans aucune perspective de reprise (2). Pour ces dernières, l'élément déclencheur de la réflexion est l'approche de l'âge légal de départ en retraite.

Les éléments déclencheurs de la réflexion sont multiples :

- **sollicitation extérieure : 7 des 15 enquêtés ont été sollicités par une organisation agricole vis-à-vis de la transmission** (comptable, MSA, Chambre

d'Agriculture, assurance, agence immobilière, coopérative). Si tous les agriculteurs ne sont pas satisfaits des conseils fournis par les organisations professionnelles agricoles (OPA), ceux-ci permettent néanmoins de déclencher la réflexion, et ces organisations sont ensuite identifiées comme des ressources potentielles pour les cédants.

- choix d'installation d'un membre de la famille (4)
- Approche de l'âge légal de départ en retraite (4)
- Absence de repreneur dans l'entourage proche (famille, salarié, etc.) (2)
- Problème de santé : prise de conscience de la nécessité de ralentir la cadence de travail (2)

1.2. Scénarios et stratégies de transmission

Ce que l'enquête révèle, c'est que **les agriculteurs mettent en œuvre une grande variété de stratégies de transmission adaptées à leur situation**. La vision simplifiée du triptyque "transmission familiale / transmission hors cadre familial / vente à l'agrandissement" ne tient plus face à la diversité des stratégies et scénarios de transmission mis en œuvre, comme l'ont récemment montré Mazaud, Dain, Leroux et Thareau : "*l'opposition binaire entre « héritiers », à qui l'exploitation est transmise dans le cadre familial, et « extérieurs », qui ne seraient pas issus du monde agricole et ne passerait pas par des relations familiales pour s'installer, ne tient plus.*" (Mazaud et al., 2025, p.16).

On peut catégoriser les stratégies envisagées par les agriculteurs selon le profil du repreneur, les unes n'excluant pas les autres :

- Transmission familiale (5)
- Transmission à un associé (1)
- Transmission à un (ancien) salarié, apprenti ou à un salarié d'une organisation agricole connue (coopérative, contrôle laitier, exploitation voisine, service de remplacement) (5)
- Démantèlement de l'exploitation et vente de la maison d'habitation à un particulier extra-agricole (3)
- Solution mixte : transmission d'une partie de l'exploitation à un membre de la famille et démantèlement d'une autre partie au profit de l'agrandissement d'une exploitation agricole en place (1)

On peut aussi catégoriser les stratégies selon les démarches concrètes mises en oeuvre par les agriculteurs :

- Sollicitation de conseils et/ou service d'organisations para-agricoles (7) pour
 - faire évaluer son exploitation (7)
 - bénéficier de conseils juridiques (7)
 - rechercher un.e repreneur.se (4) : via le répertoire départ-installation (RDI) (1), une agence immobilière (2) ou les deux à la fois (1).
- Recours au bouche-à-oreille pour chercher un repreneur (2)
- Continuation de l'activité agricole (4)
- Embauche d'un salarié ou d'un apprenti (5)
- Aménagements visant à limiter la valeur de l'exploitation (réduction du cheptel, limitation des investissements) et à faciliter l'accès au financement du repreneur (étalement du rachat dans le temps) (6)
- Investissements visant à augmenter la valeur de l'exploitation (achats de terres, rénovations de bâtiments d'élevages) (3)
- Aménagements visant à faciliter la sortie de l'exploitation de l'agriculture (déconstruction de bâtiments, limitation du bétonnage des sols) (3)
- Débrayage : diminution ou arrêt d'un atelier (1)
- "Végétalisation" : arrêt d'un atelier d'élevage au profit des grandes cultures (2)

1.3. Des transmissions hors cadre familiale mais à l'intérieur milieu agricole

Parmi les 10 agriculteurs sans reprise familiale, 6 envisagent la transmission hors cadre familial (HCF) comme une solution. Toutefois, les repreneurs envisagés sont exclusivement des personnes connues de l'exploitant ou du moins appartenant au milieu d'interconnaissance local : un ancien salarié ou apprenti, un salarié de la coopérative, du contrôle laitier, du service de remplacement, le fils d'un voisin exploitant, un ouvrier du bâtiment issu du voisinage. Ces profils font échos aux jeunes agriculteur.rices issu.es des classes populaires rurales et documenté.es par Mazaud et al. (2025). Si elles ne sont pas fils et filles d'agriculteur.rices, ces personnes bénéficient d'expériences de socialisations agricoles scolaires ou professionnelles qui leur donne une bonne image aux yeux des cédant.es et leur donne accès aux réseaux informels par lesquelles circulent les opportunités foncières.

C'est le cas de Patrick, dont la transmission familiale est fortement incertaine :

"J'ai le jeune de 20 ans qui a travaillé ici, si je lui dis "demain je vends la ferme"... Ses parents sont agriculteurs donc je pense qu'il sera plutôt intéressé pour les reprendre leur ferme. Mais dans un premier temps, il pourrait démarrer ici. Là, il est inséminateur chez Innoval." — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

C'est aussi le cas d'Yvon qui, suite au désistement de sa fille, a transmis son exploitation à un ancien salarié s'installant dans le cadre d'une GAEC familial :

"- Moi, au tout départ, j'avais 12 vaches laitières et 12 allaitantes. [...] Aujourd'hui on passe à une autre dimension, et ça n'arrête pas. Après, je ne dis pas que c'est bien. J'aurais préféré avoir quelqu'un qui reste là plutôt que d'aller grossir une autre structure.

- Vous avez cherché quelqu'un d'autre ou pas ?

- Ça s'est présenté comme ça. Je n'ai pas cherché, je m'entends bien avec [nom du repreneur]."

Dans cet extrait, on comprend que la simplicité et la confiance induite par la transmission à une personne connue prend le pas sur la désapprobation de la dynamique d'agrandissement résultant de cette installation.

La préférence pour les personnes issues du milieu agricole et/ou de la localité est liée à la perception qu'ont les agriculteur.rices des transmissions HCF. Lorsqu'ils connaissent des cas de transmission HCF dans leur entourage, il s'agit souvent de transmissions à un ancien salarié ou à un apprenti ayant une socialisation agricole familiale ou scolaire.

Les personnes non issues du milieu agricole (NIMA) sont rarement cités comme des candidats potentiels, même si certain.e.s agriculteur.rices ne sont pas fermé.e.s à ces profils. **Si les agriculteurs enquêtés sont au courant du développement des installations de NIMA, elles font souvent l'objet de critiques au sein du milieu agricole**, comme en témoigne l'usage de qualificatifs dépréciatifs ("*marginaux*", "*rêveurs*", "*petits trucs*", "*alternatifs*"), ce que l'on retrouve sur d'autres terrains (Baysse-Lainé, 2022). Ces candidats sont souvent jugés moins sérieux, car ils sont porteurs de projets agricoles peu connus des agriculteurs, et en particulier des éleveurs. Le fait que certains projets reposent sur des modes de financement extra-bancaire est, pour certains, la preuve que leur modèle économique n'est pas viable. A l'inverse, les agriculteurs en fin de carrière valorisent les solutions éprouvées et collectivement validées :

"Ils n'ont pas l'argent pour acheter le cheptel. Alors, ils ont lancé une cagnotte pour acheter les vaches. Tu te rends compte ? Ça ne peut pas aller. [...] Pourquoi ils les engagent dans des trucs comme ça juste parce qu'ils ont eu une idée ? Déjà que la

réalité, c'est compliqué.... [...] C'est pas réaliste du tout, ils ne vont jamais gagner leur vie." — Yvon, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

La critique des NIMA est aussi liée à la perception d'une concurrence avec les fils et filles d'agriculteur.rices :

"Ce qu'on aide, on voit, c'est des néo-ruraux. La fille qu'on installe ici, elle n'est pas de l'agriculture, elle a 37 ans. Je n'ai rien contre elle mais, à un moment donné, il y a encore quelques fils et filles d'agriculteurs qui veulent s'installer. Essayons de les aider, ceux-là." — Etienne, céréalier, canton de Pleslin-Trigavou

Si le rejet des profils NIMA est parfois motivé par une opposition symbolique aux systèmes bios et en circuits courts, il est aussi plus simplement le résultat du constat que **les NIMA désirent reprendre de petites et moyennes exploitations qui ne correspondent pas à l'échelle (plus de 100 ha) ou à l'orientation (porc, robots de traite) des fermes de certains cédants.** Sans nécessairement ressentir d'animosité envers les NIMA, les agriculteur.rices rencontré.es ne se sentent simplement pas concernés par leurs projets.

Au sein du panel, un seul enquêté tient un discours positif sur les NIMA. Son point de vue peut se comprendre au vu de ses expériences (passage en bio, installation de plusieurs NIMA sur l'exploitation qu'il a transmise à son fils) et de ses engagements à la Confédération paysanne par le biais de laquelle il est amené à rencontrer des cédants ayant transmis leur ferme à des NIMA :

"J'ai rencontré pas mal de collègues comme moi, des paysans que je vois souvent à la Conf', qui ont transmis leur ferme à des jeunes, pas forcément leurs enfants, mais en qui ils avaient confiance. [...] Ils ont l'air heureux." — Didier, éleveur laitier retraité, canton de Pleslin-Trigavou

1.4. Effets des transmissions sur la structure des exploitations agricoles : tous les chemins mènent à l'agrandissement

L'une des questions qui motive cette étude sur les transmissions est celle de connaître leurs effets sur la structure des exploitations agricoles et sur l'organisation du travail agricole : certaines stratégies de transmission alimentent-elles plus que d'autres des dynamiques d'agrandissement des exploitations, au sens d'accroissement de la surface exploitée par actif agricole¹⁴ ? L'enquête portant en partie sur des agriculteurs n'ayant pas encore transmis leur

¹⁴ Il n'existe pas de définition officielle et unifiée de l'agrandissement des exploitations agricoles. Dans le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Bretagne, est défini comme agrandissement 1) "le fait, pour une personne, physique ou morale, mettant en valeur une exploitation agricole, d'accroître la superficie de cette exploitation" ; 2) "l'installation d'un nouvel exploitant en tant

exploitation, elle ne permet pas de répondre de manière claire à cette question. Toutefois, en questionnant les exploitants sur l'avenir probable de leur exploitation et sur leurs stratégies concrètes, certaines dynamiques peuvent être identifiées.

Au sein du panel, l'agrandissement et le maintien de la structure existante sont les deux scénarios dominants : sur les 15 transmissions étudiées, 6 conduiront à agrandissement de manière certaine, 7 sont incertaines et conduiront soit à un agrandissement soit à la continuation de la structure existante, 1 préservera la structure existante de manière certaine et seule une conduira à une augmentation du nombre d'actifs par hectare exploité.

L'enquête permet de constater que **l'agrandissement ne concerne pas uniquement les stratégies de démantèlement des fermes conduisant à la vente des terres à un.e agriculteur.rice en place**. Au sein du panel, plusieurs exploitations ayant trouvé un.e repreneur.se (famille, associé, ancien salarié) sont également concernées par l'agrandissement, soit parce que le ou la repreneur.se profite de son installation pour acquérir de nouvelles terres afin de conforter son modèle économique¹⁵, soit parce que le ou la repreneur.se prend la place de plusieurs personnes.

Ces stratégies d'augmentation de la rentabilité par les repreneur.ses peuvent être motivées par le souhait d'accéder à une meilleure qualité de vie au vu des investissements réalisés ou à une taille économique permettant d'engager du personnel afin de dégager du temps libre (week-ends, vacances). Toutefois, elles sont aussi souvent nécessaires pour supporter le poids de la dette. En effet, **un modèle d'exploitation viable économiquement pour le cédant peut ne pas l'être pour le repreneur**. Ce dernier doit s'endetter pour acheter la ferme (ou, dans le cas de transmissions familiales, pour racheter les parts des frères et soeurs) et doit donc dégager un chiffre d'affaire supérieur à celui du cédant qui, de son côté, a souvent une charge de dette moins importante en fin de carrière.

qu'associé d'une personne morale si elle s'accompagne d'une mise à disposition de terres supplémentaires" ; 3) "la mise à disposition de biens d'un associé exploitant lors de son entrée dans une personne morale". Le SDREA définit également la concentration d'exploitations comme "l'adjonction d'une nouvelle unité de production, de manière directe ou indirecte, entre les mains d'une même personne ; de nature à diminuer la diversité des productions et le nombre d'emploi des exploitations concernées" (DRAAF Bretagne, 2023, p.2). Ces agrandissements et concentrations sont jugées excessives lorsque la surface de l'exploitation avant opération de cession est supérieure à 100 ha ou dont la dimension économique (indicateur de dimension économique) par travailleur (unité de travail annuel) est supérieure à 75 000 euros (DRAAF Bretagne, 2023, p.19).

¹⁵ Un modèle d'exploitation viable économiquement pour le cédant peut ne pas l'être pour le repreneur. En effet, ce dernier doit s'endetter pour acheter la ferme (ou, dans le cas de transmissions familiales, pour racheter les parts des frères et soeurs) et doit donc dégager un chiffre d'affaire supérieur à celui du cédant qui, de son côté, a souvent une charge de dette moins importante en fin de carrière. L'accroissement du chiffre d'affaires peut aussi être motivé par le souhait d'accéder à une meilleure qualité de vie au vu des investissements réalisés ou à une taille économique permettant d'engager du personnel afin de dégager du temps libre (week-ends, vacances).

Voici 3 exemples permettant d'illustrer la variété des scénarios conduisant à des agrandissement :

- Daniel, éleveur laitier en société avec son épouse : au départ en retraite de Daniel, une fusion est faite entre l'exploitation et celle d'un neveu déjà installé, l'épouse continuant à être associé durant 5 ans, conduisant à la création d'une structure de 200 hectares (contre 95 initialement).
- Yvon, éleveur laitier en société avec son épouse : le couple sera remplacé par un ancien salarié s'installant au sein d'un GAEC familial de plus de 400 hectares.
- Paul, éleveur laitier dans un GAEC de 2 personnes : il ne sera pas remplacé à son départ en retraite et son associé assumera, avec un salarié et un apprenti la charge de travail sur 200 hectares, moyennant une réduction de la production, voire l'arrêt de l'activité d'élevage au profit des grandes cultures.

Parmi les enquêtés, plusieurs fustigent ce qu'ils appellent les agrandissements “maquillés” en installations pour contourner les règles du contrôle des structures :

“Il y a, parfois, des agrandissements maquillés. C'est un jeune qui s'installe. Il va tourner 3-4 ans et puis, d'un coup, il va s'associer avec son frère ou un copain. Et puis, tout est rapatrié sur le site principal. Ils récupèrent les terres et les vaches disparaissent. On se retrouve ici avec des troupeaux de 300 vaches et des exploitations de 400 hectares. Après, c'est peut-être l'avenir, ils ont peut-être raison. Comme ça, ils peuvent avoir des vacances et un week-end sur deux.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

“Il y a des jeunes qui s'installent [sur l'exploitation familiale, en association avec leurs parents, moyennant l'acquisition de terres additionnelles]. Les parents sont encore dans l'exploitation, mais dans 4-5 ans, ils arrivent en retraite. [...] Est-ce qu'on leur donne une priorité alors qu'on sait que leurs parents vont aller en retraite dans deux ou trois ans ?” — Etienne, céréalier, canton de Pleslin-Trigavou

Toutefois, **il est intéressant de noter que la critique des agrandissements excessifs que les agriculteurs émettent vis-à-vis d'autres exploitations du territoire ne s'applique pas à leur cas personnel ou à leurs proches.** Dans ces cas-là, les agriculteur.rices ont des arguments qui viennent justifier et légitimer ces agrandissements.

Ainsi, au sein du panel, on peut dire que presque tous les chemins de la transmission mènent à l'agrandissement : **le moment de la transmission continue d'être un levier de restructuration des exploitations au profit de structures toujours plus économies en main d'œuvre.** Du point de vue des pratiques agricoles, **cet agrandissement se traduit par une réduction de la production et en partie des activités d'élevage.** En effet, le travail

humain reste un facteur limitant les économies d'échelle dans l'élevage bovin et porcin. La mécanisation des élevages permet des gains de productivités limités et a un coût élevé (exemple : robots de traite). Pour des jeunes agriculteurs cherchant à améliorer la rentabilité de leur exploitation ou à se dégager du temps libre, la diminution de la taille du cheptel voire l'arrêt de l'atelier d'élevage sont des solutions envisagées. Dans notre panel, 5 exploitations sont concernées par ces stratégies, soit à l'initiative des repreneurs (2), soit à l'initiative des cédants visant à se libérer du temps libre (1) ou à anticiper le démantèlement de leur exploitation (2).

2. Postures et stratégies de transmission : quatre profils idéaux-typiques

En croisant les stratégies de transmission avec le profil des agriculteur.rices (présence d'héritier, capital économique et capital social, point de vue sur la transmission) et de leur exploitation (taille surfacique et économique), on peut identifier 4 figures idéal-typiques d'agriculteurs en fin de carrière (voir Table 3).

Ces quatres groupes rassemblent des agriculteurs qui ont des postures et stratégies proches vis-à-vis de la transmission, mais aussi qui ont des proximités en termes de caractéristiques sociodémographiques et de type d'exploitation.

Ces types sont idéaux, c'est-à-dire simplifiés. Ils ne rendent pas compte de la diversité des profils rencontrés, mais permettent d'identifier des tendances et des variables qui ont une influence sur les transmissions. La robustesse de ces catégories est aussi limitée par la forte incertitude qui pèse sur les parcours de transmission, obligeant les cédants à s'adapter et à faire évoluer les scénarios envisagés en fonction de l'émergence de nouveaux besoins (par exemple un problème de santé) ou d'opportunités de reprise. Par exemple, il est possible qu'un agriculteur puisse être considéré d'abord comme un "parent avec héritier" puis, du fait de l'abandon du projet d'installation du repreneur familial, comme un "éleveur bien inséré" plutôt favorable à l'installation HCF, pour finir par se "résigner" et vendre l'exploitation à l'agrandissement.

Type	Nombre d'exploitations dans le panel	Echelle physique de l'exploitation	Configuration du capital	Point de vue sur la transmission	Scénarios de transmission envisagés	Stratégies mises en oeuvre
Parents avec	5	[48-200 ha]	CE+/- CS+	Confiant	Transmission familiale	- Transmission progressive

héritiers (ou associé)						<ul style="list-style-type: none"> - Limitation du capital de reprise - Continuation d'activité (pour améliorer capital de retraite) - Optimisation fiscale
Petits éleveurs isolés	2	[64-68 ha]	CE- CS-	Incertain	Transmission hors cadre familial mais IMA	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation du capital de reprise - Embauche d'un salarié - Sollicitation d'un accompagnement - Optimisation fiscale
Éleveurs moyens bien insérés	4	[45-110 ha]	CE- CS+	Incertain ou pessimiste	Transmission familiale, hors cadre familial IMA ou à des agriculteur.rices en place	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation du capital de reprise - Investissements pour valoriser la ferme - Embauche d'un salarié - Optimisation fiscale
“Gros” éleveur résignés	4	[88-113 ha]	CE+ CS+	Pessimiste	Transmission à des agriculteur.rices en place, à des candidats hors cadre familial bien dotés, voire sortie du bâti de l'usage agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la reconversion de l'exploitation - Investissements pour valoriser la ferme - Sollicitation de conseils et bouche-à-oreille - Optimisation fiscale

Table 3 : Caractéristiques principales des 4 figures d'agriculteurs en fin de carrière

2.1. Les parents avec héritiers (ou associés) : une transmission progressive et négociée permettant de répondre aux besoins de chacun.e (5)

Il s'agit d'exploitants laitiers, porcins et céréaliers travaillant sur des exploitations d'échelle physique variée, dont le point commun est l'existence d'un.e héritier.e identifié.e au sein de la famille. Confiants sur la capacité d'un de leurs enfants (ou neveu/nièce) à reprendre les rênes de l'exploitation, ils sont relativement optimistes et détendus vis-à-vis du sujet de la transmission. L'enjeu pour eux réside dans la capacité à **négocier des “arrangements de famille”** (Bessière, 2022) permettant de répondre à la fois aux besoins des parents (temporalité et revenus de retraite, état de santé, continuité de l'activité en retraite, lieu d'habitation, etc.) et à ceux des enfants (temporalité d'installation, choix d'orientations, capacités économiques, lieu d'habitation, équité de l'héritage, etc.).

Concrètement, cela se traduit par des **transmissions progressives** permettant aux enfants de racheter progressivement le capital d'exploitation, et aux parents de continuer à travailler pour bénéficier d'un capital de retraite suffisant tout en diminuant la charge de travail et la "charge mentale", assurant ainsi une transition douce vers la retraite.

L'exemple du parcours de Thomas, neveu de Daniel, permet d'avoir une idée du caractère progressif de la transmission familiale :

Âge du neveu	Étapes du parcours d'installation
18-19 ans	Formation agricole
20-22 ans	Salariat au service de remplacement
23-24 ans	accident de l'oncle => Thomas embauché à 50% chez son père et à 50% chez son oncle
25-31 ans	Salariat au service de remplacement
32 ans	Départ en retraite du père, installation de Thomas sur l'exploitation familiale
38 ans	Départ en retraite de l'oncle, volonté d'agrandissement de Thomas => fusion des structures, rachat des parts sociales de l'oncle par Thomas
38-43 ans	Travail à 2 UTH (Thomas et sa tante) avec l'aide bénévole de l'oncle et du père, rachat professif des parts sociales de la tante par Thomas
44 ans	Départ de la tante en retraite

A noter qu'est aussi inclus dans cette catégorie le cas d'une éleveur laitier en GAEC prévoyant de transmettre ses parts sociales à son associé sans rechercher de repreneur extérieur. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une transmission familiale, ce profil s'en rapproche dans la mesure où la transmission fait l'objet d'une négociation entre les deux associés qui donne lieu à des arrangements permettant au cédant de partir officiellement en retraite tout en continuant d'aider l'associé le temps que celui-ci lui rachète progressivement ses parts et réalisent les changements structurels (diminution ou arrêt d'une production) permettant de limiter la main d'oeuvre. Dans ce cas de figure, le cédant et l'associé partagent la charge de la transmission.

Dans notre panel, le fait d'avoir un.e repreneur.se au sein de la famille n'est pas le fruit du hasard. Les **exploitants enquêtés ayant des héritiers bénéficient d'un outil de travail permettant de dégager un revenu jugé suffisant (entre 1500 et 3000 euros par mois par**

exploitant), et d'une organisation du travail offrant des temps de repos jugés corrects (2 semaines de congés par an dans les 2 élevages de cette catégorie). Ce résultat est cohérent avec les études montrant que la détention de capital économique des parents favorise la reprise de l'exploitation par les enfants (Giraud & Rémy, 2014).

Même s'ils ne sont pas les agriculteurs les plus dotés économiquement et socialement, ces exploitant.es bénéficient d'un **capital social agricole et extra-agricole qui semble lié à leur capacité à déléguer une partie du travail agricole pour participer à des activités collectives**. Sur les 5 agriculteur.rices, 1 bénéficient d'une aide familiale, 1 d'un associé, 1 d'un salarié et 1 d'une orientation en céréale moins chronophage que les élevages, hors périodes de récoltes. Cette capacité des agriculteur.rices à trouver une organisation du travail permettant de se dégager du temps et d'entretenir des relations sociales peut être un facteur qui incite les enfants à envisager une reprise.

Au sein du panel, les parents avec héritiers sont plus âgés que la moyenne et commencent à s'intéresser à leur transmission plus tard, autour de 60 ans. Si cela peut être lié à un biais de composition du panel, on peut faire l'hypothèse que les personnes ayant des héritiers dans la famille ressentent moins le besoin d'anticiper leur transmission, notamment car celle-ci est très progressive. La temporalité de la transmission est le produit de la négociation entre les besoins des parents et ceux du ou de la repreneur.se.

Les "parents avec héritiers" font écho aux "héritiers bien préparés" documentés par Mazaud et al. (2025) : de jeunes agriculteurs, très majoritairement masculins, s'installant à l'issu d'un parcours de socialisation agricole très complet, à la fois familial, scolaire et professionnel. Tout comme ces héritiers bien préparés, les parents avec héritiers se rapprochent du "*modèle idéal-typique de transmission intrafamiliale du métier*" (Mazaud et al., 2025, p.35) à partir duquel, par comparaison, on peut identifier différentes manières de transmettre qui s'éloigne de la norme.

Toutefois, à partir de cette même étude, on peut faire l'hypothèse qu'il existe d'autres configurations de transmissions familiales non rencontrées dans l'enquête, notamment des situations d'héritage "sans vocation" (Mazaud et al., 2025, p.35) où les enfant.es, souvent des femmes, ne sont pas pressenti.es pour reprendre l'exploitation familiale et bénéficient de fait d'une moindre socialisation agricole (famille, formation, expériences professionnelles). Ces personnes accèdent souvent au statut d'agriculteur.rice par le mariage et bénéficient souvent de moindres capitaux économiques et de moins bonnes conditions de travail (Mazaud et al., 2025).

Les éleveurs isolés : installer un.e jeune si possible, mais pas à tout prix (2)

Il s'agit d'éleveurs laitiers à la tête de petites ou moyennes exploitations conventionnelles (64 et 68 ha pour les laitiers) à la conduite intermédiaire (mais représentant moins de 50% de la surface fourragère principale ou SFP¹⁶). Du fait de leur orientation et de leur échelle, ils sont très pris par leur travail (peu ou pas de weekend et de vacances) et sont **peu insérés dans les réseaux sociaux professionnels et extra-agricoles**. Leur environnement social est essentiellement constitué de leur famille.

Du fait de leur charge de travail importante, ces personnes cherchent prioritairement à diminuer leur temps de travail et à préserver leur santé. Elles ne souhaitent pas travailler au-delà de l'âge légal de départ en retraite. Toutefois, ayant des revenus assez faibles, elles souhaitent travailler assez longtemps pour avoir une retraite pleine.

Ces éleveurs déclarent avoir un attachement assez important à leur exploitation et à leur troupeaux et souhaiteraient, dans l'idéal, installer un jeune qui puisse perpétuer leur système de production. Ayant peu de liens au sein du milieu agricole, ils sont souvent ouverts à l'accompagnement de conseillers pour trouver un repreneur HCF.

Afin de favoriser la vente de leur exploitation, ces éleveurs privilégient la limitation du capital d'exploitation, parfois via des stratégies de débrayage. Outre l'intérêt de ces débrayages pour la transmission, il ne nous a pas échappé qu'elles permettent de limiter le temps de travail :

“On va lever le pied un peu pour essayer d'avoir un capital de reprise moins important, parce que je pense que c'est ça qui va bloquer. Le capital de reprise est souvent trop important pour les jeunes qui s'installent. Donc, je pense redescendre à 350 000 litres de lait. J'ai déjà commencé à redescendre.” — Stéphane, éleveur laitier, canton de Plancoët

Dans la même optique, ils envisagent des arrangements pour faciliter l'accès du repreneur au capital (location des terres, rachat progressif), ainsi que le passage par une phase de salariat ou un stage de parrainage :

“Mes terres et mes bâtiments, je ne les vends pas. Pour mon repreneur, ça lui fait moins pour s'installer. Parce qu'autrement, s'il faut tout emprunter, la banque ne va jamais suivre. A un moment, faut savoir aussi si on veut installer des jeunes !” — Yvon, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

¹⁶ La surface fourragère principale est la surface de l'exploitation dédiée au maïs ensilage, aux prairies permanentes et temporaires et aux légumineuses fourragères.

Toutefois, leur ouverture à ces solutions reste contrainte par leurs faibles capacités économiques et par leur souhait de transmettre assez rapidement. Ces éleveurs restent donc aussi ouverts à d'autres scénarios, et notamment à la cession à des agriculteurs en place si elle constitue une solution qui leur semble plus simple, plus rapide et plus profitable économiquement.

2.2. Les éleveurs moyens et bien insérés socialement : saisir les opportunités (4)

Il s'agit d'éleveurs laitiers et porcins de taille moyenne (entre 100 et 110 ha) en conduite conventionnelle qui bénéficient de revenus moyens. S'ils ont peu de liens sociaux extra-agricoles en dehors de leur famille, ils bénéficient d'une bonne insertion dans les réseaux socio-professionnels (administration de la coopérative d'utilisation de matériel agricole, d'autres coopératives ou d'un syndicat).

Ces éleveurs ne souhaitent pas s'éterniser dans le métier. Leurs stratégies concernant la transmission sont disparates. Certains souhaitent limiter le capital de reprise quand d'autres souhaitent au contraire améliorer l'attractivité de leur ferme par des investissements (achat de terres, rénovation des bâtiments, photovoltaïque). Certains font appel à des conseils d'organisations agricoles quand d'autres privilégient le bouche-à-oreille.

Ce qui caractérise ce groupe est son ouverture aux opportunités, qu'il s'agisse d'une reprise familiale (a priori non assurée), d'une reprise HCF ou d'une proposition de rachat par un agriculteur en place.

2.3. Les "gros"¹⁷ éleveurs résignés : vendre au plus offrant, quitte à démanteler (4)

Il s'agit d'exploitations laitières et porcines de surface moyenne (88 à 113 ha), mais de taille économique importante du fait d'un plus grand cheptel (plus de 100 vaches laitières ou VL) et des bâtiments et du matériel (robot de traite, centrale solaire). 3 reposent sur des systèmes intensifs (58-71% de maïs dans la surface fourragère principale - SFP- pour les laitiers, 19 porcelets/truie pour le porcin), 1 sur un système bio extensif (25% de maïs dans la surface fourragère principale). Rentables économiquement, ces exploitations bénéficient

¹⁷ Ce qualificatif renvoie à la dimension importante des exploitations par rapport aux autres exploitations du panel et non par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles. D'après le recensement agricole de 2020, les exploitations qualifiées de "grandes" dégagent plus de 250 000 euros par an de Production brute standard (PBS) et ont une SAU moyenne de 136 ha. (Agreste, 2022). Il est toutefois plus juste de qualifier la dimension physique et économique d'une exploitation doit toutefois au regard de sa filière et de son territoire.

parfois de sources de revenu extra-agricole comme la production d'électricité photovoltaïque ou la location immobilière (gîte saisonnier, location résidentielle), profitant de la proximité de la mer. Les éleveurs disposent ainsi d'une situation économique moyenne ou bonne.

Ces personnes disposent par ailleurs d'une **bonne insertion dans les réseaux socioprofessionnels** (coopérative, groupe technique). Du fait de la taille des exploitations, les éleveurs ont (ou ont eu par le passé) des salariés et apprentis.

Ces personnes souhaitent profiter de leur retraite, de leur santé et de leurs proches. Si, dans l'idéal, elles souhaiteraient voir leur ferme reprise par un jeune agriculteur, elles portent un regard pessimiste sur le réalisme de ce scénario. En effet, elles **considèrent que leur capital d'exploitation est devenu trop important par rapport aux capacités de financement des jeunes agriculteurs.**

S'ils se disent ouverts à des candidatures de jeunes agriculteurs, ces éleveurs reconnaissent **qu'ils vendront au plus offrant**, c'est-à-dire soit à des agriculteurs déjà installés, soit à des particuliers extra-agricoles (vente séparée de la maison d'habitation et des terres). La valeur de leur capital les incite à maximiser leur profit de cession.

S'ils vivent ce "choix du démantèlement" de manière plus ou moins heureuse, **ces éleveurs ont intériorisé que l'avenir de leur système agricole sera dans des exploitations de plus en plus grandes**, de la même manière qu'ils ont, tout au long de leur carrière, été des acteurs de la concentration foncière en absorbant des fermes voisines. En témoigne l'extrait suivant d'un entretien avec Manuel, exploitant d'un élevage porcin de 250 truies :

"Avant, il y avait une ferme à peu près tous les 200 mètres. [...] Et au fur et à mesure, les petites fermes ont arrêté. Et à l'heure d'aujourd'hui, rien que pour nous, on a dû absorber neuf exploitations. [...] À l'heure d'aujourd'hui, on est sur des marchés mondiaux et il faut impérativement qu'on soit concurrentiel. Et pour être concurrentiel, il faut savoir écraser les charges, il faut être un gestionnaire d'entreprise. On est plus au temps du petit paysan. Je suis désolé de dire ça, mais si tu n'as pas des notions de comptabilité, des notions techniques, si tu n'as pas des machines, tu ne peux pas écraser les charges." — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

En termes de stratégies de transmission, certains agriculteurs mobilisent les réseaux socioprofessionnels pour trouver des "gros" qui seraient intéressés par leur outil dans des logiques d'agrandissement :

"- Pour moi, la meilleure technique, c'est le bouche-à-oreille.

- Avec les voisins ?

- Ah non, les voisins, ça ne les intéresse pas, [mon exploitation] c'est une structure trop grosse. Ce qui intéresse les voisins, c'est juste les terres. [...] Je suis passé par mes relations, par des amis, des gens qui ont un peu le même genre d'exploitation que moi. Dans le milieu, on se connaît tous. Moi, je connais bien Michel Crespel [Montauban, 600 ha]¹⁸, Laurent Dartois [Guitté, 800 ha], son père a été le président de la Cooperl. Mais là, tout le monde est coincé par la fameuse loi Sempastous¹⁹ qu'il ont pondu il y a un an et demi. Ils ne peuvent plus racheter, c'est terminé. Mais qui va reprendre des élevages de 3 000 ou 4 000 places d'engraissement ?" — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Dans cet extrait, on comprend que, pour les structures de taille économique importante, la recherche de repreneur ne se limite plus à la localité mais passe par des réseaux entrepreneuriaux agricoles d'échelle départementale, régionale voire nationale.

D'autres éleveurs optent pour la solution du démantèlement de l'exploitation et réalisent des investissements et aménagements stratégiques en anticipation de la reconversion des bâtiments pour des usages extra-agricoles (professionnels, résidentiels ou touristiques).

¹⁸ Ces informations relatives aux surfaces et aux localisations des exploitations de ces personnes ont été publiées par le média Splann : <https://splann.org/enquete/foncier-agricole/des-empires-agricoles-batis-a-labri-des-regards/>

¹⁹ Loi du 23 décembre 2021 qui instaure un contrôle administratif des cessions de parts sociales des sociétés agricoles. En cas d'agrandissement excessif, des mesures compensatoires peuvent être exigées.

3. Des stratégies de transmission contraintes par les besoins des agriculteur.rices en fin de carrière

L'enquête montre que **les choix de transmission sont fortement contraints par les besoins des agriculteurs, c'est-à-dire les différentes problématiques auxquelles ils doivent répondre**. Ces besoins apparaissent comme prioritaires par rapport au souhait qu'ont les exploitants pour l'avenir de leur ferme. Si une grande partie des enquêtés déclarent vouloir “dans l'idéal” voir un.e jeune agriculteur.rice s'installer sur leur ferme, ils ont tendance à amender voire rejeter ce scénario afin de répondre à leurs besoins.

Quatre besoins sont très récurrents dans les entretiens : **prendre soin de sa santé (9), profiter de sa retraite et prendre du temps pour sa famille (7), constituer son capital de retraite (9), s'adapter aux besoins des proches (7)**. D'autres besoins, moins récurrents, correspondent à des situations particulières : continuer à avoir une activité agricole en retraite, conserver ou quitter la maison d'habitation, assurer la perpétuation du patrimoine familial, de l'exploitation ou de la production. Ces résultats sont cohérents avec les études récentes sur la transmission (Richard-Frèvre, Ollivier & Cardona, 2024).

3.1. Profiter de sa santé et de ses proches

Si certaines études décrivent des profils agriculteurs souhaitant travailler “jusqu'au bout” (Mesnard, 2023) ou repoussant le départ en retraite considéré comme un risque de “mort sociale” (Richard-Frèvre, Cardona, Ollivier, 2024), **la présente enquête témoigne au contraire d'agriculteurs ne souhaitant pas s'éterniser dans le métier**. Contrairement à leurs parents qu'ils ont vu travailler très longtemps et parfois décéder précocement, la quasi-totalité des enquêtés déclarent vouloir prendre leur retraite à 64 ans, âge légal de départ en retraite, afin de profiter de leurs vieux jours et de leurs proches. De manière transversale, on observe une forte conscience sociale des problèmes de santé que rencontrent les agriculteurs du fait de leurs activités :

*“J'arrêterai quand j'aurai le droit à la retraite. **Je n'ai pas envie de faire de rab si c'est pour que la maladie arrive après.**”* — Régis, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

*“- Vous n'avez pour l'instant pas eu de problème de santé ?
- Non. Mais **si ça se trouve, à 17h, tu as un AVC maintenant. Il n'y a pas d'âge.**”* — Dominique, éleveur porcin, canton de Pleslin-Trigavou

“Je vais avoir 64 ans. J’ai demandé à la MSA combien j’aurai de retraite. Je ne suis pas fou : la moyenne de vie d’un homme c’est 83 ans, mais nous, on a toujours été dans la poussière, l’ammoniaque, j’ai fumé, je ne suis pas sûr d’aller si loin.” — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

“J’aimerais essayer de visiter la France, me balader un peu si ma santé le permet... Parce que souvent, quand on arrive au bout, on tombe à genoux. Quand tu peux prendre un peu de temps [de repos] tout le temps, c’est bien. Quand tu ne peux pas le prendre quand tu veux, ben quand tu arrives à la fin, t’es rendu au bout.” — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

Dans ce dernier extrait, Pierre associe l’état de fatigue des agriculteurs en fin de carrière au surtravail qui caractérise les métiers d’élevages, notamment marqués par des astreintes, en opposition avec d’autres filières agricoles permettant de disposer de plus de repos, comme par exemple les grandes cultures.

La santé est un besoin d’autant plus fort que 6 des 15 enquêtés ont déjà eu un problème de santé qui les a obligés à arrêter le travail. Pour certains, cela a été un facteur déclencheur d’une réflexion, sinon sur la transmission, du moins sur le besoin de mettre en place des stratégies pour diminuer progressivement la charge de travail.

Ces observations corroborent en partie les résultats de Richard-Frèvre, Ollivier et Cardona pour qui les problèmes physiques (maladies, blessures, usures, accidents) sont “une forme de « déclic » [...] amenant les agriculteurs concernés à se questionner sur la poursuite possible de leur activité” (Richard-Frèvre, Ollivier & Cardona, 2024, p.52). Toutefois, alors que ces auteurs associent ces problèmes physiques à un déni du vieillissement et un manque d’anticipation de la transmission chez les agriculteurs, il n’en est rien dans notre enquête. Dans le cas des éleveurs costarmoricains étudiés ici, les problèmes de santé semblent être le résultat de l’usure du métier d’éleveur bovin, marqué par les astreintes, les conduisant parfois à envisager un départ en retraite précoce.

Une hypothèse pour expliquer cette différence de résultats serait que, contrairement à l’enquête en région Sud où dominent les maraîcher.ères, les éleveur.ses ovin et les arboriculteur.rices, les éleveurs laitiers et porcins étudiés ici sont exposés à des conditions de travail plus difficiles et usantes (astreintes, traites du matin et du soir) et privilégieraient de fait un départ en retraite plus précoce que dans d’autres productions.

Cette envie de préserver sa santé et profiter de ses proches se traduit parfois par des stratégies de débrayage visant à limiter la charge de travail, soit par la diminution ou l’arrêt d’un atelier (souvent le lait), soit par la délégation d’une part du travail à la coopérative d’utilisation de matériel agricole (CUMA), à l’entreprise de travaux agricoles (ETA) ou à un salarié. C’est par exemple le cas de Patrick, éleveur laitier de 55 ans :

“Je dis souvent que dès que je peux, j’arrête la production laitière. Parce que c'est quand même prenant. [...] Il y a 5 ans, j'avais fait une étude par le contrôle laitier pour voir un peu le temps passé : c'était 70 heures par semaine en moyenne, le double d'un salarié. Et c'est là où je me suis dit qu'il va être temps d'envisager de lever un peu le pied. [...] J'ai une femme qui est beaucoup plus jeune que moi. Et du coup, je me dis que si ma santé le permet, j'aimerais bien, les dernières années, faire que de la céréale. [...] Et du coup, j'ai arrêté les génisses et je délègue un peu plus de travaux à l'ETA. Parce que jusqu'à une certaine période, je faisais tout le boulot, sauf les récoltes. [...] Et là, tout ça, j'ai arrêté. C'est l'ETA [entreprise de travaux agricoles] qui fait ça maintenant.” — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Les quelques agriculteurs qui envisagent de continuer à travailler au-delà de 64 ans (4) sont **des agriculteurs qui ont transmis à leurs enfants et continuent d'aider à la ferme, mais sans la charge des responsabilités (2)** soit **des agriculteurs qui ressentent le besoin de continuer à travailler pour compenser leur faible retraite (2)** :

“Comme la ferme était cédée à mes enfants, je savais que je n'aurais pas à quitter la ferme complètement. Donc, les projets, c'était de ne plus avoir de pression, mais de continuer à travailler un petit peu, entre guillemets, à m'occuper un petit peu à la ferme, et retaper une maison, et j'ai mon jardin. Je ne me suis pas dit "qu'est-ce que je vais faire pendant ma retraite?". Tout s'est fait progressivement.” — Didier, éleveur laitier retraité, canton de Pleslin-Trigavou

“On va essayer avec le jus de pomme de tirer un petit revenu. Parce que moi, je vais avoir une toute petite retraite, 1200-1300 euros de retraite. C'est une pitié, donc le but c'est d'avoir un complément de retraite. Non, quand tu es agriculteur, il faut penser à tout. Il faut penser à pouvoir vivre, pouvoir prendre des vacances, et après penser à ta retraite pour pouvoir passer le cap aussi.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

3.2. Constituer un capital retraite : des stratégies de valorisation du capital défavorables aux jeunes agriculteurs

Après la préservation de la santé et le souhait de profiter de sa retraite et de ses proches, le troisième besoin le plus cité par les enquêtés est celui de constituer un capital de retraite, ce qui confirme les nombreuses études à ce sujet (Geniaux & Napoléone, 2005 ; Bessière, Paoli, Gouraud, Roger, 2012 ; Gaté & Latruffe, 2016 ; Richard-Frèvre, Cardona, Ollivier, 2024). Contrairement aux deux premiers besoins qui ont tendance à motiver des démarches de transmission, celui-ci invite à l'inverse à des stratégies de recul de la transmission. D'une part, étant donné la faiblesse des pensions de retraite, il est rare de souhaiter partir en retraite avant d'avoir atteint le niveau maximum de cotisation. D'autre part, **pour plusieurs enquêtés (2), la poursuite de l'activité est vue comme un moyen de compenser les faibles pensions**, d'autant que les exploitations connaissent aujourd'hui leurs meilleurs résultats du fait de la diminution des dettes et de la bonne conjoncture du porc et du lait.

Constituer un capital de retraite implique aussi de “bien vendre” son exploitation, car “on ne vend qu’une fois”. **Le fait que la retraite des agriculteurs repose sur la vente de leur exploitation les incitent à adopter une posture de rationalité économique, celle de la maximisation de la plus-value, en particulier ceux qui bénéficient d’un capital important** (3) :

“On est obligé de monnayer, à un moment donné. *Si demain j’ai un jeune qui arrive qui me dit “moi ton exploitation je t’en donne 200 000 euros” et qu’il il y a le gros agriculteur du coin qui a plein de sous et qui me dit “moi je t’en mets 400 000”, à un moment donné, moi, je m’en fous : **on vend qu’une fois.**”* — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

“Pour l’instant, le seul choix qui a été fait, c’est que **j’irai vers la proposition la plus avantageuse financièrement. [...] Si quelqu’un se présente pour un prix plus bas, on pourrait faire un geste, mais je veux faire attention aussi à ce que le mec il vienne pas ici pour tout arrêter et revendre les bâties après. Parce qu’il y a un pactole. [...] Aujourd’hui, il faut s’attendre à tout.”** — Denez, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Dans cet extrait, on comprend que Denez se méfie des pratiques spéculatives et malhonnêtes d’acheteurs prioritairement intéressés par la valeur des bâtiments d’habitation. Pour Denez, le choix de la “proposition la plus avantageuse financièrement” répond donc également au souhait de “ne pas se faire avoir”.

Les personnes qui envisagent des arrangements pour faciliter l’accès de jeunes agriculteurs au capital sont soit des exploitants soit en transmission familiale (4), soit en transmission HCF, mais connaissant leur repreneur (1), soit des petits éleveurs attachés à la continuité de leur ferme et ne comptant pas tirer un grand bénéfice de leur cession (3).

3.3. S’adapter aux besoins des enfants, des conjoint.es ou des associé.es

Un dernier besoin récurrent est celui de s’adapter aux besoins des proches, qu’il s’agisse des enfants qui souhaitent s’installer (4), **de la conjointe** qui souhaite/doit continuer à travailler (1) ou à l’inverse partir en retraite (1) **ou encore de l’associé** qui a besoin de main d’œuvre pour compenser le départ en retraite (1). Ces différentes personnes dans l’entourage proche du cédant ont des besoins propres que ce dernier doit prendre en compte dans son scénario de transmission.

“S’il n’y avait que moi à décider, j’aimerais bien rester là. Après, mon épouse, je sens bien qu’elle aimerait bien partir pour être plus dans un bourg ou plus proche de la mer. Elle voudrait pouvoir aller à la plage à pied en un quart d’heure. Je ne suis pas convaincu qu’elle se soit jamais très bien plu ici. C’est pour ça qu’il faut peut-être que

je fasse attention à son souhait aussi. On a souffert un petit peu pendant quelques années par ici.” — Régis, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

3.4. Continuer à avoir une activité agricole en retraite

Certains cédants, surtout en transmission familiale, considèrent comme important le fait de pouvoir **continuer à exercer une activité agricole de manière bénévole en retraite (6)**.

3.5. Conserver ou quitter la maison d'habitation

Pour certains foyers, **conserver (2) ou au contraire quitter (2) la maison d'habitation** est aussi une condition de la transmission. La présence de la maison d'habitation sur l'exploitation est un facteur de complexification des transmissions. En effet, cela implique souvent, soit de vendre l'exploitation avec la maison, ce qui représente un capital important, soit de vendre la maison seule en démantelant l'exploitation, soit de vendre uniquement l'exploitation, mais à une personne de confiance :

“Ici, on a cette maison et le gîte. C'est la maison où je suis né, et on est bien, là. Et les bâtiments sont juste à côté, donc on ne voulait pas que ce soit un jeune extérieur. C'était une ferme viable pour un jeune, je reconnais. Mais on ne voulait pas parce que les bâtiments sont tout proches des habitations. Donc, il fallait qu'on trouve une personne qu'on connaît, qui est très soigneuse. On ne voulait pas que ce soit une personne qui arrive et qui nous foute le bordel”. — Daniel, exploitant laitier, canton de Pleslin-Trigavou

“La ferme est juste à côté [de la maison], donc c'est tout imbriqué l'un dans l'autre. L'idéal, ce serait de vendre tout ensemble. Si j'arrive à vendre à quelqu'un qui viendrait s'installer là, je vendrai la maison. Si je n'arrive pas à trouver, que c'est pour un agrandissement, peut-être que je vendrai sans la maison.” — Stéphane, éleveur laitier, canton de Plancoët

3.6. Assurer la perpétuation du patrimoine familial, de l'exploitation ou de la production

Enfin, certains agriculteurs sont attachés à la **préservation de la propriété des terres au sein de la famille (4) et/ou à la perpétuation de l'exploitation et de la production existante (3)** :

“Notre priorité, c'était surtout que ça reste dans la famille. Si ça ne le faisait pas, de toute façon on aurait continué jusqu'au bout. Pour nous, c'est primordial parce que ça a toujours été. [...] Autrement, je ne sais pas ce qu'on aurait fait, mais on aurait trouvé des solutions.” — Daniel, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

“- Le premier [candidat], il comptait continuer exactement comme moi et pouvoir tourner un peu vers le bio dans les années à venir. Ça je suis pas contre, le bio, s'il y

a moyen de le faire. Et ça lui plaisait parce que les terres sont assez accessibles.

- Et pour les personnes qui étaient en collectif [d'autres candidats] ?

- Je trouve que c'est compliqué parce qu'ils veulent faire acheter les terres par une association. [...] [Alors] que là, avec l'autre, je resterai propriétaire de mes terres, je les lui mets en location.” - Stéphane, éleveur laitier, canton de Plancoët

“- Dans l'idéal, vous aimeriez que ça continue en lait ?

- J'aimerais bien, oui.

- Est-ce que vous êtes aussi ouvert à des changements de type de production ?

- Si il n'y a pas le choix... Mais j'aimerais bien voir les animaux rester dans la ferme. Enfin, on sait bien que ce ne sont pas jamais les mêmes animaux. Mais ne pas vider tout comme ça d'un coup, quoi.” — Oscar, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

4. Des stratégies influencées par le point de vue des agriculteurs sur leur transmission

4.1. Un point de vue décliniste sur l'avenir de l'agriculture conduisant à voir l'agrandissement comme un destin, sinon souhaitable, du moins probable

Au sein du panel, la grande majorité des éleveurs aimeraient dans l'idéal transmettre leur exploitation à un jeune agriculteur :

“Moi ce que j'aimerais bien, c'est trouver un salarié qui reprenne ma ferme, plutôt que ça parte dans des gros trucs.” — Oscar, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Cependant, en dehors des personnes ayant un héritier dans la famille (4), **les agriculteurs sont sceptiques (4) voire pessimistes (5) sur leur capacité à trouver une solution de reprise.** Les freins identifiés par les agriculteurs sont le manque de candidats (3), mais aussi et surtout le fait que **les jeunes agriculteurs manquent de capital pour racheter des fermes importantes (7)** et parfois de compétence et de motivation (3). Certains cédants font le lien entre ce constat et la pression immobilière, (2) mais aussi **l'incertitude des revenus futurs en agriculture (3)** qui décourageait les jeunes de se lancer dans une aventure entrepreneuriale risquée par rapport à un statut de salarié plus sécurisant ou à d'autres secteurs d'activité (artisanat). Selon certains enquêtés, ce refus des jeunes de s'installer serait exacerbé parmi les filles et fils d'agriculteurs ayant vu leurs parents travailler énormément, sans vacances ni week-ends, pour des revenus faibles et incertains :

“Ma fille, souvent, quand elle allait à l'école, elle disait "tous mes copains sont partis en vacances et nous non." Ben ouais, mais c'était comme ça. Et ça, tu vois, elle a gardé, et maintenant, elle n'en veut pas. Elle veut plutôt profiter, avoir des week-ends. Mais moi aussi, je lui conseille d'avoir des week-ends et puis de partir en vacances.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Un autre frein relevé de manière récurrente est la lourdeur et parfois l'incohérence des démarches et des contrôles administratifs (4).

Ainsi, bien qu'ils valorisent dans leur discours l'installation et s'opposent aux agrandissements abusifs, les agriculteur.rices adoptent un point de vue décliniste sur l'agriculture en général et sur leur transmission en particulier qui les conduit à considérer la cession de leur exploitation à des agriculteurs en place comme un destin possible ou probable pour leur exploitation.

4.2. Des “micro-résistances” à l’agrandissement

Malgré le fait que la disparition progressive des exploitations au profit de structures toujours plus grandes soit devenue la norme, la majorité des agriculteurs rencontrés reste symboliquement opposée à la dynamique d’agrandissement ou en tout cas à ses dérives matérialisées par l’émergence de grandes exploitations industrielles. Bien qu’ils envisagent eux-mêmes de vendre leurs terres à l’agrandissement s’ils ne trouvent pas de repreneurs, **ils adoptent des formes de “micro-résistances” consistant à se refuser de vendre leur ferme à tel ou tel agriculteur considéré comme un accapareur de terres** :

“Il y a des options aussi d’aller à l’agrandissement, mais je ne suis pas trop pour. Donc, il y a juste les terres qui vont aller agrandir des grosses exploitations.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Dans cet extrait, Philippe privilégie la destruction de ses bâtiments d’élevage et la vente de sa maison sur le marché immobilier par rapport à la vente de son site à de grosses sociétés porcines. Ainsi, même si ses terres sont vendues à des grosses exploitations, Philippe limite la dynamique d’agrandissement. A noter que cette stratégie est aussi alignée avec les intérêts de Philippe car la destruction des bâtiments d’élevage participe à augmenter la valeur de la maison d’habitation.

Au sein du panel, la seule personne ayant un jugement positif concernant les grandes structures est un éleveur qui a lui-même suivi un modèle de développement à la fois expansionniste et de modernisation technique :

“Moi, la structure qui me reprend, c'est une très belle structure. Ils sont quatre associés. Un qui s’occupe des vaches, un qui s’occupe des terres, un qui s’occupe de la volaille, un qui s’occupe des pois. Il y a 2 700 000 litres de quota [de lait], 5 robots de traite, une méthanisation à côté, une société d'énergie avec des panneaux solaires, 3 sites de volaille, 4 sites de porc. C'est des costauds.” — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

4.3. Un point de vue influencé par les expériences des agriculteurs

Les carrières professionnelles des agriculteurs sont jalonnées d’expériences socialisatrices susceptibles de produire chez les individus différentes dispositions face à la transmission de leur exploitation, les incitant à privilégier tel scénario ou telle stratégie (Chiponnaz & Toffel, 2021). Au cours des entretiens, on relève de manière récurrente des expériences passées qui influencent le point de vue des exploitant.es sur leur transmission : leur installation, leur

stratégie d'évolution de leur exploitation, leurs résultats économiques, leurs problèmes de santé, leurs expériences de travail collectif.

4.3.1. Les dynamiques de modernisation et de spécialisation des exploitations

La totalité des agriculteurs enquêtés ont été des agents de la modernisation agricole, notamment en spécialisant leur exploitation et en rachetant les terres des exploitations voisines non reprises. **Ce vécu les conduit à accepter l'agrandissement des exploitations comme une dynamique naturelle et inexorable :**

“Avant, il y avait une ferme à peu près tous les 200 mètres. [...] Et au fur et à mesure, les petites fermes ont arrêté. Et à l'heure d'aujourd'hui, rien que pour nous, on a dû absorber neuf exploitations.

[...]

À l'heure d'aujourd'hui, on est sur des marchés mondiaux et il faut impérativement qu'on soit concurrentiel. Et pour être concurrentiel, il faut savoir écraser les charges, donc il faut être un gestionnaire d'entreprise. On est plus au temps du petit paysan. Je suis désolé de dire ça, mais si tu n'as pas des notions de comptabilité, des notions techniques, si tu n'as pas des machines, tu ne peux pas écraser les charges.” — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

4.3.2. Les installations hors cadre familial

Plus que les agriculteurs exploitant la ferme de leurs parents, **les agriculteurs s'étant installés en dehors du cadre familial ont tendance à cultiver une séparation plus nette entre leur activité professionnelle et leur vie personnelle, et semblent moins attachés à la perpétuation de leur exploitation dans la famille.** Parmi les 6 agriculteurs concernés, 1 seul envisage une reprise familiale. Les autres envisagent des reprises HCF ou des agrandissements, et 2 d'entre eux prévoient sereinement le démantèlement du site d'exploitation et la reconversion des bâtiments pour des usages extra-agricoles :

*“Les gîtes, c'est quelque chose qu'on a créé. **Autant l'exploitation, elle était là, tandis que les gîtes n'étaient pas là, c'est nous qui avons tout fait.** Donc, je serais content de les vendre, mais à la fois, je serais content de continuer à m'en occuper. [...] Vu la proximité de la côté, je m'étais toujours dit que si je n'arrive pas à transmettre mon exploitation ou s'il est plus intéressant pour moi de vendre ma propriété, je pourrais mieux récupérer mes billes en vendant ma propriété que mon exploitation. **Moi, quand j'ai acheté ici, j'ai payé le prix fort, ils ne m'ont pas fait de cadeaux.** A l'époque, les exploitations étaient vendues sur la base d'un euro le litre de lait. Moi, je l'ai acheté à 350 000 euros. **On a marné quand même. Ça n'a pas toujours été simple.”** — Denez, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou*

Dans cet extrait, on voit que l'attachement de l'éleveur à son patrimoine porte essentiellement sur les gîtes qu'il a rénovés et non sur l'exploitation. D'ailleurs, le fait pour Denez de s'installer hors cadre familial a représenté un coût économique difficile à porter ("ça n'a pas toujours été simple") qu'il souhaite aujourd'hui compenser en vendant son exploitation le plus cher possible pour "récupérer ses billes", quitte à sortir les bâtiments de l'agricole.

4.3.3. Les difficultés économiques

Assez logiquement, les agriculteur.rices ayant connu des difficultés économiques au cours de leur carrière (7) ont tendance à considérer leur ferme comme difficilement viable économiquement :

"On a eu quand même des années dures, avec le prix du lait qui n'était pas terrible, et le problème c'est qu'on avait quand même beaucoup investi dans la stabulation, la salle de traite, les mélangeuses. Donc, on a eu gros sur le dos pour un moment dans les années 2000-2010. [...] L'agriculture, je trouve que ce n'est pas un métier d'avenir, à part en association. " — Paul, éleveur laitier

"Ça a été dur parce que j'étais en redressement judiciaire quand on a arrêté les truies. On avait une dette, donc on a étaillé la dette. Derrière, c'était compliqué parce qu'il fallait trouver un naisseur. [...] Mon gendre voulait reprendre, mais j'ai refusé." — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Dans ce dernier extrait, on observe que les difficultés économiques conduisent parfois les agriculteurs à refuser que leurs enfants leur succède afin qu'il échappent au même sort.

4.3.4. Les problèmes de santé

Ils ont tendance à rendre les exploitant.es sensibles au risque, pour eux et pour l'exploitation, que constitue le vieillissement et à les inciter à rechercher des solutions de remplacement et/ou de diminution de la charge de travail.

4.3.5. Les expériences de travail collective (associés, salariés, apprentis)

Voir 4.6.1.4.

4.4. ...et par la perception qu'ils ont des dynamiques territoriales

Voir 4.8.

4.5. Des scénarios de transmissions contraints par les ressources économiques et sociales des agriculteur.rices en fin de carrière

Les choix de transmissions sont contraints par les ressources dont bénéficient les agriculteurs, leur donnant plus ou moins de latitude dans les scénarios envisageables.

4.5.1. Capital économique : une ressource à double tranchant

D'un côté, avoir de bons revenus permet aux agriculteurs de moins subir la pression que représente la faible retraite agricole. Ceux qui détiennent un bon outil de travail sont plus confiants sur leur capacité à en tirer un bénéfice substantiel. De plus, les personnes ayant une bonne situation économique peuvent envisager des scénarios de transmission plus coûteux, par exemple en embauchant un salarié, ce que ne peuvent pas faire de petits exploitants à l'instar d'Oscar :

“- Vous avez déjà essayé de recruter des salariés ?
- Non, pas pour l'instant. À un moment, financièrement, c'était un peu juste. Mais s'il y a moins d'emprunts par la suite, peut-être que ce sera l'occasion pour embaucher.”
— Oscar, éleveur bovin, canton de Pleslin-Trigavou

D'un autre côté, la valorisation de ce capital dépend de la capacité des agriculteurs à “bien vendre” leur exploitation, ce qui n'est garanti ni pour les petites fermes, ni pour les grandes fermes moins accessibles financièrement pour les repreneurs. Les exploitant.es propriétaires d'une ferme de taille importante semblent plus soucieux que les autres de réussir à valoriser leur exploitation, ce qui rejoint les observations de Richard-Frèvre, Ollivier et Cardona (2024).

4.5.2. Capital social

Au sein de notre panel, les personnes bénéficiant d'un capital social important, à la fois dans le milieu agricole (contact quotidien d'associés, salariés et stagiaires, mandat d'administration dans les coopératives et les CUMA) et en dehors (couple, conseil municipal, associations) sont plus nombreux à avoir un.e héritier.e dans la famille que les personnes les moins insérées socialement. Les 4 personnes ayant une insertion sociale agricole et extra-agricole forte ou très forte ont une transmission familiale assurée (dont 1 avec une solution mixte de démantèlement). A l'inverse, parmi les 5 personnes qui combinent une insertion sociale agricole et extra-agricole modérée ou faible, un seul anticipe une reprise familiale, 2 envisagent une transmission HCF mais avec de fortes incertitudes et 2 un démantèlement.

Il y a donc ici un recoupage partiel entre capital économique et capital social qui fait une nouvelle fois écho aux travaux de Mazaud et. al. (2025) sur les “héritiers bien préparés” bénéficiant à la fois d'une situation économique mais aussi du soutien de leur famille et de conseiller.ères agricoles.

Pour une analyse plus détaillée du capital social, voir 4.6.

4.5.3. Capital culturel

Il a été difficile d'objectiver le capital culturel des agriculteurs, ainsi que ses effets sur la transmission. Le niveau scolaire des agriculteurs rencontrés est soit le BEP, soit le BTA. Toutefois, le capital culturel des agriculteurs ne se limite pas à leur capital scolaire. Il est surtout constitué de nombreux savoirs techniques et pratiques acquis par socialisation familiale puis professionnelle au contact d'autres exploitants et de conseillers agricoles. Pour notre étude, **nous faisons l'hypothèse que le capital culturel est proportionnel au capital social agricole et qu'il favorise la capacité à envisager une variété plus importante de scénarios de transmission.**

4.6. Conclusion : des transmissions contraintes par les besoins, les expériences et les ressources des agriculteurs

Ce que les deux dernières parties permettent de comprendre, c'est que les transmissions sont des processus sociaux complexes qui dépendent, certes, du souhait de l'exploitant.e pour l'avenir de l'exploitation, mais aussi et surtout des besoins (de l'exploitant.e et de son entourage) auxquels il doit répondre, de son point de vue sur la transmission influencé par ses expériences passées et sa perception des dynamiques territoriales, et enfin des ressources dont il dispose qui contraignent plus ou moins les scénarios envisageables.

Si c'est bien l'exploitant.e qui “choisit” une (ou des) stratégie(s) de transmission, ce choix est fortement contraint par l'environnement productif et social dans lequel se trouve l'agriculteur, et de sa position au sein de cet environnement. Dans les parties suivantes, nous proposons donc d'analyser les stratégies de transmission au prisme de la structure et de la conduite des exploitations (environnement productif), de l'environnement social des agriculteur.rices, et des caractéristiques du territoire.

5. La transmission au prisme de la structure et de la conduite des exploitations: des fermes jugées trop grandes ou trop petites pour être reprise

Cette partie étudie les effets de la structure des exploitations (échelle, parcellaire, propriété) et de leur conduite (méthodes de production) sur les dynamiques de transmission. L'échelle surfacique et économique des exploitations apparaît comme ce qui contraint le plus les scénarios envisagés par les éleveurs enquêtés. Les exploitants de fermes jugées trop grandes et trop petites ont tendance à envisager le démantèlement comme solution privilégiée, ce qui rejoint certaines études récentes (Richard-Frèvre, Ollivier & Cardona, 2024).

5.1. Echelle physique et économique

Pour les éleveurs sans reprise familiale (11), l'échelle physique et économique de leur exploitation semble contraindre les choix de transmission. **Les propriétaires d'exploitations d'échelle physique et économique²⁰ faible (moins de 45 ha) ou importante (plus de 88 ha) auraient tendance à envisager plus rapidement le démantèlement (5)**, jugeant leur exploitation soit trop petite ou trop vétuste pour supporter un modèle économique viable, soit trop grande et onéreuse par rapport aux moyens de financement des jeunes agriculteurs. Ils se tournent alors vers des agriculteurs déjà installés et bénéficiant de plus grandes capacités d'endettement.

“C'est trop petit pour installer un jeune. Il n'y a que 45 hectares. Il faut rénover des bâtiments. Sur les 1 800 places, il y a 450 places à rénover. Tu ne peux pas faire une carrière dessus. L'exploitation n'est pas assez grande pour en vivre.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Les agriculteurs qui envisagent prioritairement une transmission HCF (5) sont propriétaires d'exploitations moyennes et grandes (entre 64 et 110 ha), mais les profils de repreneur.les envisagés varient selon l'échelle de l'exploitation. Au sein de ce groupe, les propriétaires des plus petites exploitations (64 et 68 ha) sont ouverts à une grande diversité de profils de candidats, tandis que les propriétaires d'exploitations plus importantes (100, 101 et 110 ha) envisagent des scénarios de transmission à des personnes déjà bien insérées dans le milieu agricole et qui, par ce biais, bénéficient de ressources supérieures aux NIMA (parents se portant caution, expériences professionnelles, coups de mains des proches). Par exemple, Yvon transmet son exploitation à un ancien salarié, fils d'agriculteurs et qui s'installe dans le cadre d'une société familiale avec ses frères et cousins. Ces personnes ne considèrent pas

²⁰ Entendue ici comme la valeur du capital : terres, bâtiments, équipements, cheptel.

leur exploitation reprenable par des personnes NIMA n'ayant pas d'expérience agricole préalable. Pour ces 5 personnes, la transmission HCF est envisagée mais reste fortement incertaine, d'où le fait d'envisager l'agrandissement comme solution de recours possible.

Ainsi, comme le souligne une autre étude sur la transmission menée en Bretagne (Bailly, 2018), la perception qu'ont les agriculteurs de la transmissibilité de leur exploitation influence leurs stratégies de transmission. Du point de vue des enquêtés, il semble y avoir un seuil et un plafond d'échelle d'exploitation au-delà desquels la transmission devient difficile et la cession à l'agrandissement probable. Ces seuils et plafonds varient toutefois selon l'orientation et la conduite des exploitations : les différentes spécialisations ne nécessitent en effet par les mêmes surfaces (voir Figure 4)

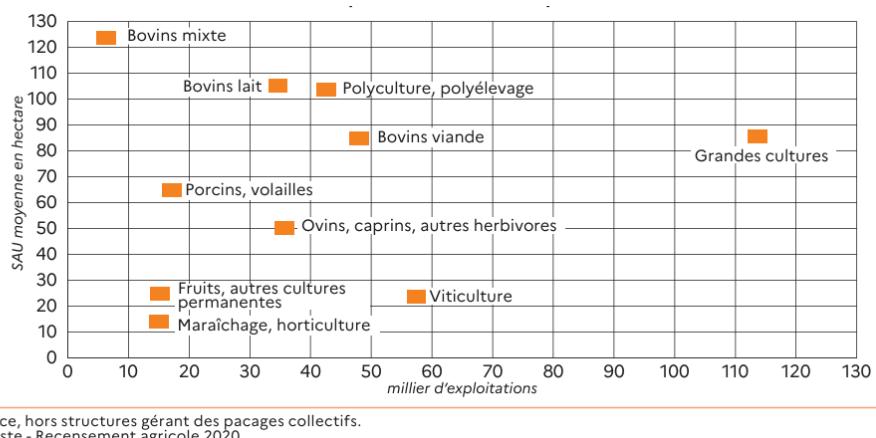


Figure 4 : Nombre d'exploitations et SAU moyenne en 2020 selon la spécialisation des exploitations (Agreste, 2020).

5.2. Structure du parcellaire

La structure du parcellaire n'a pas d'incidence visible sur les scénarios de transmission. En effet, 11 des 13 exploitations enquêtées ont un parcellaire groupé. Les 2 exploitations au parcellaire morcelé ont une transmission assurée dans la famille, ce qui limite l'inquiétude, même si le morcellement est identifié comme un problème qui donnera peut-être lieu à des opérations d'échange parcellaire ou d'agrandissement permettant d'installer des sociétaires.

5.3. Propriété des terres

De la même manière, la part de terres en propriété n'est pas identifiée par les agriculteurs comme un frein majeur à leur transmission. La plupart sont plutôt confiants

sur le fait que leurs propriétaires s'ajustent à leurs choix de transmission, notamment du fait d'un contexte de diminution du nombre de locataires potentiels :

"Il y a 8 ans, il y avait de la terre, 4-5 hectares, qui se libérait. J'avais téléphoné à la propriétaire, elle m'avait dit « Non, je ne vais pas vous la mettre. ». Je respecte. Et puis l'agriculteur est parti en retraite l'année dernière. J'ai attendu six mois et j'ai téléphoné à la dame, et elle me les a mis. Parce qu'elle n'a plus le choix. Il n'y a plus personne." — Etienne, céréalier, canton de Pleslin-Trigavou

Ainsi, du point de vue des exploitant.es, la diminution tendancielle du nombre d'exploitations agricoles, et donc de locataires potentiels, semble augmenter leur pouvoir de négociation dans le rapport de force pouvant exister entre eux et les propriétaires fonciers.

5.4. Conduite des exploitations

La composition de notre panel ne permet pas d'évaluer l'incidence des conduite d'exploitation sur les scénarios de transmission. Dans les 2 exploitations en agriculture biologique étudiées, le choix de l'agriculture biologique ne semble pas avoir une influence déterminante sur les parcours de transmission.

Plusieurs agriculteurs (3) jugent l'autonomie de leur exploitation (en fourrage, aliment, énergie et intrants) comme un argument de vente pour un potentiel repreneur. En effet, dans un contexte d'inflation du prix des fournitures, l'autonomie est perçue comme un facteur de limitation de l'incertitude :

"L'objectif que j'avais, c'était d'être autonome le plus possible. C'est-à-dire avoir un cheptel et avoir en face du foncier qui puisse nourrir mon cheptel. Et le cheptel peut amener les intrants, c'est-à-dire le lisier. Là, il me manque encore à peu près 10-15 hectares et je serai autonome. Et puis, j'ai fait du photovoltaïque, un 32 kilos. Quand il sera remboursé, il va payer la facture énergétique de l'élevage.[...] Est-ce que je pourrais le vendre ? Je ne sais pas. A quel prix je pourrais le vendre ? Je ne sais pas. C'est pour ça que j'essaie de me mettre le plus autonome possible pour que ce soit le plus intéressant possible. Que la personne se dise "tiens, moi, ça m'intéresse parce que ton truc, il est autonome. Moi, je ne veux pas de salarié. Tout seul, je vais y arriver. La terre, je vais la faire faire, etc.". — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

Dans cet extrait, on note toutefois que la capacité de l'éleveur à valoriser l'autonomie de son exploitation lors de la transmission reste incertaine ("je ne sais pas", "peut-être"). Pierre est conscient que la filière porcine est peu attractive pour les jeunes agriculteurs (environ 1 installation pour 4 départs dans le territoire) et que même de "belles" exploitations peuvent avoir des difficultés à trouver repreneur.se.

6. L'influence du contexte territorial : normes collectives et variations locales

Si les transmissions sont fortement contraintes par les besoins, ressources et expériences des éleveurs, et par les caractéristiques de leur exploitation, elles sont aussi influencées par le territoire. A Dinan Agglomération, la prépondérance des élevages et la proximité de la mer et de centres urbains sont des caractéristiques territoriales qui semblent défavoriser les transmission au profit de l'installation, et à l'inverse favoriser la concentration foncière voire la déprise agricole.

6.1. Sur une terre d'élevage, l'agrandissement comme réalité et norme collective

Sur le plan de la démographie agricole, Dinan Agglomération bénéficie d'un vieillissement moins marqué que dans le reste de la Bretagne : 33,6% des agriculteur.rices ont plus de 55 ans contre 39% en Bretagne et 43% en France métropolitaine (DRAAF Bretagne, 2020). Toutefois, les filières d'élevage étant particulièrement touchées par le déficit de renouvellement générationnel, les exploitations de Dinan Agglomération ont des difficultés croissantes à trouver des repreneur.ses.

Cette réalité démographique est perçue par les agriculteur.rices en fin de carrière : **la majorité des agriculteurs du panel (10) déclarent que les exploitations qui ont été cédées dans leur environnement géographique proche sont parties à l'agrandissement.** Cette omniprésence des agrandissements contribue à former chez les agriculteurs le sentiment que l'agrandissement des exploitations est une quasi loi physique qui régit le monde agricole, et est donc un destin probable pour leur propre exploitation :

“A l'époque, il y avait 33 exploitations à [nom de la commune]. Et là, je ne sais pas combien on est, peut-être une quinzaine. Et ça va encore diminuer. Et ça va se terminer, ils vont être 7 ou 8 peut-être.

- Vous ne connaissez pas les fermes laitières qui sont reprises quand même ?

- Pour l'agrandissement. Ou alors des agrandissements maquillés. Mais des reprises, non, zéro. Si, à [nom de la commune], il y en a une qui a été reprise. Mais bon, c'est pareil, c'est un fils d'agriculteur, mais ça ira l'agrandissement, tout ça. Aujourd'hui, c'est la pyramide, c'est comme ça que ça marche. [...] A chaque génération, il faut multiplier par trois ce qu'on possède. C'est-à-dire que moi, ma surface, demain il faut viser 300-400 hectares pour avoir une ferme qui va perdurer.” – David, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Les éleveurs bovins et porcins de taille moyenne se sentent les victimes d'un processus de polarisation de l'agriculture entre grandes sociétés et petites structures qui ne laisse pas de place aux systèmes de taille intermédiaire comme les leurs :

"Il va y avoir quelques petites fermes bio, 2 ou 3 peut-être. Et puis le reste, ça va être des grosses unités à 200 hectares et plus." — David, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

6.2. Une “tentation du démantèlement” favorisée par l'attractivité touristique du territoire

Du fait de la proximité de la mer et deux centres urbains (Dinan et Saint-Malo), le territoire est dynamique et attractif. **Si cette attractivité pourrait favoriser la volonté de jeunes agriculteurs de s'installer, elle semble plutôt contribuer à un phénomène de déprise agricole au profit des usages touristiques et résidentiels du territoire.** En effet, la proximité de la mer tend à renchérir les prix de l'immobilier et des terres agricoles. Pour les agriculteur.rices en fin de carrière, et en particulier ceux qui sont installés le plus au nord du territoire, vendre sa maison d'habitation seule devient parfois plus intéressant financièrement que de vendre son exploitation. Cette observation rejoue les résultats de Thareau (2022) qui a documenté, dans le contexte de la périphérie angevine, la sortie de l'usage agricole d'une grande partie du bâti agricole au moment de la transmission.

Lorsque la maison d'habitation est située sur ou proche de l'exploitation, ces scénarios impliquent de démanteler l'exploitation, car la proximité de bâtiments d'élevage est vue par deux éleveurs comme une nuisance qui déprécierait leur bien :

"Moi, le gros problème, c'est que j'ai un corps de ferme ici qui vaut plus cher que les bâtiments agricoles. [...] Il y en a qui sont intéressés uniquement par le bloc cochon, mais c'est trop près de la maison, donc je pénalise le corps de ferme. Donc, il faut peut-être faire le choix de vendre le corps de ferme un peu plus cher, raser des bâtiments agricoles et puis revendre la terre plus tard. [...] Là, ça fait deux mois [qu'on a mis la maison en vente] et on a déjà eu une visite. Comme il y a le fameux réchauffement [climatique], il y a des gens qui recherchent des corps de ferme ou des maisons comme ça, soit pour louer soit pour revenir en retraite dans 4-5 ans. En plus, c'est proche de la mer, et on est à un quart d'heure de Saint-Malo, du TGV. Ceux qui ont visité là, c'était des Parisiens justement." — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Du fait de l'attractivité touristique du territoire de Dinan, certains exploitants (2) ont développé des activités d'hébergement touristique à la ferme. Au moment de la transmission, ces

activités entrent en concurrence avec l'activité agricole, comme dans le cas de Denez qui envisage de démanteler l'exploitation pour conserver ses gîtes comme activité de retraite :

*“Dans mon idéal, je me verrais bien rester là sans l'exploitation et m'occuper de mes gîtes, il y aurait de quoi m'occuper. Dans ce cas-là, **on fait une croix sur l'exploitation parce que c'est trop près de l'exploitation. Si c'est pour avoir toutes les nuisances et puis entendre mes locataires me dire "c'est bruyant", "ça pue" et tout ça.** Moi je sais comment je travaille, je sais que ça se passe bien. Mais celui qui va reprendre l'exploitation, je ne sais pas du tout comment il va travailler. Peut-être qu'il sera souillon dans son travail, et puis il y aura des odeurs à venir, et puis ce sera insupportable. Ou alors il mettra des machines en route à 6h le matin, ou alors il travaillera tard le soir, je n'en sais rien. Non, non, si je reste ici, c'est qu'il n'y a plus d'exploitation, et puis voilà.”* — Denez, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Pour Patrick, le démantèlement est envisagé non pas au profit d'usages résidentiels ou de loisirs, mais plutôt au profit d'autres activités économiques du fait de la proximité de Dinan et d'un axe routier :

*“Demain, **le bâtiment d'élevage pourra aussi bien être transformé pour un artisan.** Si malheureusement les terres partent à gauche et à droite... On est quand même bien situé ici, en sortie de 4 voies, proche de Dinan, proche de la côte.”* — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

La “tentation du démantèlement” semble plus marquée dans les exploitations proches de la mer et de Dinan que dans les exploitations plus reculées dans les terres où les agriculteur.rices ont tendance à placer plus d'espoir dans la continuité de leur exploitation.

Ainsi, pour les exploitations en cession, **la proximité de la mer, de centres urbains et d'axes routiers participent à renforcer la concurrence entre les usages agricoles et les autres usages des terres et du bâti (productifs, résidentiels, récréatifs).** Ces caractéristiques territoriales favorisent des stratégies de démantèlement jugées plus rapides et plus rentables par certains agriculteurs sans reprise familiale et en particulier chez ceux qui sont le moins attachés émotionnellement à leur exploitation.

7. L'environnement social des agriculteurs : un vecteur de normes sociales aux effets ambivalents sur les parcours de transmission

Par delà les caractéristiques individuelles des exploitants, des caractéristiques de leurs exploitations et des caractéristiques du territoire, la transmission apparaît contrainte par l'environnement social des exploitants. En tant que vecteur de normes (Pichonnaz & Toffel, 2021), les socialisations des éleveurs étudiés influence fortement leurs scénarios et stratégies de transmission.

Au sein du panel enquêté, la détention d'un capital social semble être un facteur favorable à la transmission des exploitations. Cependant, l'influence des sociabilités agricoles et extra-agricoles sur les scénarios et stratégies choisis par les éleveurs sans héritier.ères reste ambivalente. Si elles constituent dans certains cas des ressources pour les éleveurs dans leur parcours de transmission, elles sont aussi parfois des vecteurs de normes et représentations négatives, vis-à-vis des jeunes travailleur.ses agricoles et du monde agricole en général, qui diminuent le "désir de transmettre" et facilitent le démantèlement des exploitations.

Lorsqu'elles sollicitent les éleveurs, les organisations de conseil agricole peuvent constituer des ressources pour les éleveurs dans leur parcours de transmission. Toutefois, les éleveurs se tournent souvent vers les organisations en lesquelles ils ont confiance et avec lesquels ils disposent de relations personnalisées préalables.

7.1. Les sociabilités agricoles : des vecteurs de normes de transmission

Les sociabilités agricoles des agriculteurs comprennent les différentes configurations professionnelles dans lesquelles ils sont engagés. Outre leur propre entreprise au sein de laquelle ils peuvent côtoyer des associé.es ou salarié.es, les collectifs agricoles incluent notamment les CUMA, coopératives, syndicats, groupes techniques et autres associations professionnelles.

7.1.1. Les agriculteur.rices en fin de carrière, moins investis dans les collectifs agricoles au fil du temps

De manière générale, les agriculteur.rices rencontrés dans l'enquête se retirent progressivement des réseaux agricoles en fin de carrière. Sur les 15 personnes

rencontrées, 6 déclarent avoir encore un rôle actif dans une structure agricole extérieure à l'exploitation (CUMA, entreprise de travaux agricoles, syndicat, coopérative, groupe technique). Pour beaucoup d'agriculteurs en fin de carrière (13), la CUMA locale reste le dernier collectif dans lequel ils sont engagés, et la relation avec les autres exploitant.es se limite souvent à de l'échange de matériel.

Les agriculteurs justifient ce retrait des collectifs par un moindre intérêt pour les connaissances qu'ils pourraient en tirer, du fait de leur longue expérience, par un manque de motivation et par le souhait de "laisser les jeunes décider". Certains collectifs ont aussi péréclité faute de personne pour les animer ou de participant.es, à l'instar d'une association organisant les comices agricoles :

*"J'ai été président du comice agricole pendant 15 ans. On a arrêté, il y a 5 ans maintenant, parce que ce n'est plus la même génération d'agriculteurs, donc **il fallait se mettre à genoux devant l'éleveur pour amener au moins 2-3 vaches**, alors qu'on est le plus gros canton du secteur. Donc, on a fait une assemblée générale et on a décidé de clôturer l'association. Et je suis bien plus tranquille. [...] Le plaisir, c'était de se voir, de comparer les vaches et tout. Mais **aujourd'hui, les jeunes n'en ont plus rien à foutre, c'est chacun chez soi.**"* — Paul, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

D'autres collectifs ont fusionné avec des structures voisines (CUMA, coopératives), perdant ainsi l'ancrage local auquel étaient attachés leurs membres et impliquant un engagement plus important pour les administrateurs restants :

*"Je suis un ancien administrateur d'une ancienne coopérative [nom de la coopérative] qui a fusionné avec [nom de la coopérative] pour faire [nom de la coopérative]. J'étais administrateur et j'ai arrêté à la fusion, il y a 4-5 ans. [...] **J'ai dit que j'arrêtai parce que c'était quasiment un boulot à mi-temps.** J'ai continué un peu en tant que référent : le conseil d'administration nous a expliqué un peu leur politique et c'était à nous de communiquer aux agriculteurs du coin. Mais **on n'avait aucun pouvoir de décision.**"* — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Les dynamiques de retrait des agriculteur.rices en fin de carrière des collectifs agricoles diminuent les ressources sociales dont ils pourraient tirer bénéfice pour leur transmission. Certains exploitants ont ainsi tendance à s'isoler progressivement, rendant difficile la recherche de repreneur qui passe encore souvent par le bouche-à-oreille au sein des réseaux socioprofessionnels (Baysse-Lainé, 2022). Toutefois, cela ne signifie pas que le capital social des agriculteur.rice n'a pas d'incidence sur leur transmission : le capital relationnel accumulé tout au long de la vie des exploitations peut être mobilisé par l'exploitant au moment de la transmission.

7.1.2. L'insertion dans les réseaux socioprofessionnels dépendante de la filière, mais surtout de la santé économique des exploitations.

L'insertion des agriculteur.rices dans les réseaux socioprofessionnels dépend en partie de leur filière de production. **A l'échelle du panel, les engagements dans des organisations agricoles sont plus nombreux et plus intenses chez les éleveurs porcins que chez les éleveurs laitiers.** Ceci est contradictoire par rapport à la littérature qui décrit un processus d'isolement des éleveurs porcins conduisant à des situations de "vulnérabilité sociale" (Nicourt, 2011), à l'inverse des élevages laitiers où demeure une main d'œuvre familiale plus importante.

Dans notre panel, l'insertion sociale plus faible des éleveurs laitiers s'explique par l'organisation du travail : le rythme de travail important et les horaires décalés (traites du matin et du soir) sont peu compatibles avec des engagements collectifs. A l'inverse, les éleveurs porcins et les céréaliers étudiés dans l'enquête ont plus de souplesse dans l'organisation de leur travail. Par ailleurs, certains éleveurs porcins sont très intégrés dans la filière porcine, ce qui les amène à être en contact régulier avec un grand nombre de partenaires, notamment la coopérative qui les fournit en intrants et aliments et qui leur achète leurs porcs charcutiers.

De manière plus nette, l'insertion sociale agricole recoupe le niveau économique des exploitant.e et l'intensité du travail : les 4 exploitants du panel ayant une situation économique "bonne" ou "très bonne" bénéficient d'une intensité du travail "faible" ou "intermédiaire" et bénéficient d'une insertion sociale "forte" ou "très forte". En effet, la capacité des exploitations à dégager de bons résultats permet d'embaucher des salariés (1,5 à 4 UTH dans ces 4 exploitations) et ainsi de mettre en place une organisation du travail diminuant la charge de travail individuelle, ce qui offre plus de temps pour les engagements dans les collectifs agricoles comme les CUMA, les coopératives et autres associations. A l'inverse, les personnes ayant une situation économique "moyenne" ou "difficile" ont des systèmes plus intensifs en travail humain (1 à 2 UTH) et donc moins propices aux engagements extérieurs.

7.1.3. Quels effets des réseaux socioprofessionnels sur la transmission ?

Comme expliqué plus tôt, la détention d'un bon capital social semble être un facteur de transmission familiale. La détention de capitaux sociaux et économiques permet aux parents de paraître comme des modèles enviables pour leurs enfants. Toutefois, ces conditions ne sont pas suffisantes pour faire de ces derniers des héritier.ères. Comme l'ont démontré Mazaud et al. (2025), certains enfants d'agriculteurs bénéficient, avant, pendant et après leur installation, du soutien financier, matériel et humain de leurs parents (Gollac, 2008).

Plus le réseau agricole-familial est important, plus les expériences socialisatrices familiales et professionnelles sont nombreuses, plus les enfant.e ont de chance de devenir des héritier.ères. C'est par exemple le cas du neveu de Daniel :

*"J'ai eu une petite période où j'ai eu un accident. Pendant deux ans, j'ai été obligé d'arrêter le travail. **Mon neveu est venu ici en tant que salarié. Il travaillait au service de remplacement à l'époque, et on l'a embauché avec mon beau-frère.** On faisait moitié-moitié. Ça lui a permis, ensuite, de s'installer sur la ferme de mon beau-frère qui est parti en retraite au mois d'avril. [...] Moi, je suis en retraite depuis cette année. **Mon épouse n'ayant pas l'âge de la retraite, mon neveu s'est associé avec elle.** On a fait une SCEA [société civile d'exploitation agricole], ce qui permet à mon épouse d'aller jusqu'à la retraite. Elle a encore 5 ans à faire. [...] Ici, on a que les génisses à gérer. Honnêtement, c'est moi qui gère parce que mon épouse, elle s'occupe de la comptabilité.*

- Pour votre neveu, est-ce que c'était difficile financièrement de racheter ?

- Comme il est déjà installé, il pouvait se le permettre. Mais après, **on ne l'a pas matraqué non plus. On a fait une transition, il y a une partie des parts qui est rachetée tranquillement sur les cinq années.** Si ça avait été une autre personne, je ne pense pas qu'on serait resté là [dans la maison d'habitation], donc je pense que ça aurait été automatiquement plus cher avec les bâtiments. Un jeune n'aurait pas pu acheter ça. [...] Et puis, avec mon beau-frère, évidemment, on s'entraînait et **on avait beaucoup de matériel en copropriété que mon neveu a repris.**" — Daniel, éleveur laitier retraité, canton de Pleslin-Trigavou

Dans cet extrait, on comprend que l'installation du neveu est facilitée par une période antérieure de salariat dans les fermes de son père et sa la tante, par une transition douce lui permettant de bénéficier du travail de la tante (en tant qu'associé) et de son époux Daniel (bénévole), ainsi que d'arrangements financiers permettant d'étaler le rachat dans le temps.

A l'inverse, les agriculteurs ayant connu des difficultés économiques ou souffrant d'un surtravail ou d'un certain isolement constituent un contre-modèle pour leurs enfants, ne les incitant pas à reprendre la ferme familiale :

"Le désintérêt de nos jeunes, c'est [parce] qu'il n'y a pas de revenu en face. C'est un peu mieux [aujourd'hui], mais ce n'est pas le top. Et puis la fatigue des parents... Nos jeunes, ils ont vu qu'on galérait, que c'était compliqué. Donc, ils vont plutôt voir autre chose." — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

7.1.4. L'ambivalence des expériences d'employeur

Il est difficile d'établir un lien clair entre le fait que les céder.es aient expérimenté le travail collectif (avoir des associé.es, avoir été salarié.e ou embaucher un.e salarié.e) et la propension à transmettre HCF. Au sein du panel, en dehors des cas de transmission familiale, une grande partie des agriculteurs ont ou ont eu recours à des salarié.es ou des

apprenti.es. Toutefois, l'influence des expériences de travail collectif sur le choix des scénarios de transmission est ambivalente.

Pour certains éleveurs, avoir eu des salariés est clairement une ressource pour la transmission, comme pour Yvon qui a transmis son exploitation à un ancien salarié suite au désistement de sa fille :

*“Au départ, c'était ma fille qui devait reprendre. Et puis, elle m'a dit non. Et du coup **le jeune qui prend la suite, je l'avais eu en salarié pendant deux ans**. C'était il y a 7-8 ans. Il m'a dit “ben, si ta fille ne reprend pas, moi, ça m'intéresse”. Du coup, j'ai proposé. Mais lui, il ne s'installe pas tout seul, il rentre dans une structure avec son frère et son cousin dans un GAEC familial.”* — Yvon, éleveur laitier

D'autres, comme Pierre, ayant eu des salariés dans le passé et ayant lui-même été salarié avant son installation, envisagent la transmission précédée par une phase de salariat comme une solution possible :

“Moi, si demain mon salarié [actuel] dit « c'est bon, j'arrête », et que je trouve un jeune qui a le projet peut-être de s'installer, quelqu'un d'intéressant, je ne vois pas d'inconvénient. Quand j'ai fait [visiter] la fabrique d'aliments, on est allé dans le Finistère voir une ferme avec à peu près le même système, la même taille d'exploitation [que moi], et la personne qui avait racheté, c'était le salarié. Et le patron était devenu salarié. Ils avaient échangé leur place pour les dernières années, ni plus ni moins.” — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

Dans cet extrait, on voit que, pour Pierre, le fait d'avoir eu des salariés et le fait de connaître des exploitations où la transmission a été permise par une phase de salariat lui permet d'envisager ce scénario pour sa propre transmission.

Toutefois, en dehors de ces exemples, **de nombreux agriculteurs enquêtés font état des difficultés qu'ils ont rencontrées dans la relation à leurs employés, les conduisant à ne pas les envisager comme des repreneurs potentiels** :

*“Depuis quelque temps, là, j'ai un salarié à mi-temps, avec une autre exploitation. C'est un jeune qui sort de l'école, **il ne sait pas trop ce qu'il va faire**, il n'y a pas assez de souplesse dans le contrat, c'est compliqué. [...] **Les jeunes qui sortent de BTS, on a le sentiment qu'ils rêvent**, ils voient le robot qui va bien, tout ce qu'on voit maintenant. Mais attention, ce n'est pas la vraie vie, il y a du boulot, on est dépendant du temps. [...] Et puis, **le salarié, il est très Carré, il ne veut pas déroger au contrat.**”* — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

*“Il faudrait que la jeune génération se retrousse un peu les manches et se dise “**on y va**”. Nous, on travaillait pour beaucoup moins cher qu'aujourd'hui et on comptait pas les heures pour autant. Au jour d'aujourd'hui, ils disent “moi, à telle heure, je doit être parti”. [...] Et puis, demain, je vois ce qui se dessine, c'est la semaine de quatre jours.”* — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

“C'est évident que pour être agriculteur, il faut se donner, c'est pas un truc à 35 heures, c'est pour ça qu'il n'y a pas vraiment de monde à aller dans la voie agricole. [...] Et puis le personnel aujourd'hui, c'est volatile : aujourd'hui c'est là, demain c'est plus là. [...] Et à l'ETA, c'est pareil, ce sont des jeunes qui n'ont pas de diplôme agricole, qui ne sont pas en attente de s'installer, des gens de passage. Ils sont pas trop bons, c'est du travail industriel. Le chauffeur, lui, s'en fout. Il n'a pas de formation agricole, il ne fait pas ça pour faire carrière, il ne va pas se dire "je m'applique parce que demain, je vais me mettre à mon compte". — David, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Dans ces différents extraits, on comprend que le regard sévère que portent les agriculteurs en fin de carrière sur leurs jeunes employé.es (ou autres jeunes ouvrier.ères agricoles) est lié à un conflit entre patron.es et salarié.es sur les conditions de travail. Dans le contexte spatio-temporel de l'enquête, la rareté de la main d'œuvre semble – selon les dires des patrons – donner aux salarié.es un certain pouvoir de négociation sur la rémunération et les conditions de travail. Selon le témoignage de David, les employé.es de l'ETA ne sont pas considéré.es comme des aspirant.es agriculteur.rices mais comme des ouvrier.ères “de passage” du fait des mauvaises conditions du travail agricole. Du point de vue des agriculteur.rices en fin de carrière, le manque “d'engagement”, de “souplesse” et de compétence des salarié.es témoigne de leur absence de volonté de s'installer.

Ainsi, si elles peuvent représenter un facteur favorable à la transmission dans certaines situations, les expériences de salariat concourent parfois à la construction, chez les cédant.es, d'un regard pessimiste sur la jeune population agricole.

7.1.5. Conclusion : les sociabilités professionnelles agricoles, des ressources pour la transmission, mais aux effets ambivalents

Pour conclure, l'accumulation de capital social agricole par les agriculteurs semble être un facteur favorisant les transmissions. Il s'agit d'une ressource que les agriculteurs peuvent parfois mobiliser pour trouver un repreneur (un ancien salarié, apprenti ou prestataire) ou du moins pour faire connaître leur volonté de transmettre par le bouche-à-oreille. Ces espaces de socialisation permettent aux agriculteurs de côtoyer d'autres exploitants et ainsi de s'ouvrir à une plus grande variété de scénarios de transmission que ceux qu'ils connaissent du fait de leur propre expérience ou de celles de leurs voisins directs.

Il n'est toutefois pas possible d'affirmer que l'insertion dans des collectifs agricoles contribue mécaniquement à faciliter les transmissions HCF, pour plusieurs raisons : (1) Les agriculteurs en fin de carrière ont tendance à se retirer de ces collectifs; (2) ces collectifs ne sont pas nécessairement des espace d'échange sur la thématique de la transmission, celle-ci étant

considérée comme un sujet relevant de la sphère privée (Baysse-Lainé, 2022 ; Khosrovaninejad, 2025) ; (3) certaines expériences collectives sont vécues négativement (notamment les relations patron-salarié) favorisant des attitudes de méfiance vis-à-vis des jeunes travailleurs agricoles.

Un extrait d'entretien avec Patrick résume bien le rôle modeste que peuvent jouer les collectifs agricoles de la manière suivante :

“Dans la coopérative et la CUMA, on ne communique pas trop là-dessus [sur les transmissions]. Mais, par contre, c'est super intéressant pour voir ce qui se fait ailleurs. On côtoie toutes les productions, on rencontre plein de monde. Et c'est important parce que souvent, on vit enfermé dans son exploitation où on a des œillères.” — Patrick, éleveur laitier

7.2. Le rôle des sociabilités extra-agricoles

Par rapport aux sociabilités professionnelles, les sociabilités extra-agricoles des agriculteurs du panel sont assez limitées : 5 des 15 enquêté.es déclarent avoir ou avoir eu des engagements dans des associations. Comme pour les sociabilités agricoles, les sociabilités extra-agricoles semblent corrélées à la situation économique de l'exploitation et à l'intensité du travail humain. Il paraît toutefois important de ne pas limiter l'analyse aux seules associations, mais de prendre également en compte l'influence du couple sur les dynamiques de transmission. En effet, sur les 15 enquêtés, 13 sont en couple et 9 ont une compagne ayant une activité en dehors du secteur agricole. L'enquête montre que ces femmes jouent un rôle dans les processus de transmission.

7.2.1. La présence des épouses travaillant en dehors de l'agriculture, accélérateur des processus de transmission

L'enquête montre, d'une part, que les agriculteurs en couple se préoccupent davantage de leur transmission que les personnes veuves ou divorcées, mais que ce comportement est renforcé lorsque la compagne travaille en dehors du secteur agricole : dans ces couples (9), la réflexion sur la transmission débute en moyenne à 56,5 ans, contre 60 ans dans les couples où les deux conjoints sont agriculteurs (4), et 61,5 ans dans les foyers monoparentaux (2).

Plusieurs enquêtés expliquent que leur souhait de départ en retraite est lié à la prise de retraite de leur compagne ou au souhait de cette dernière qu'ils diminuent leur activité pour dédier plus de temps à la vie familiale. C'est le cas de Pierre, éleveur porcin, dont l'épouse est salariée dans un commerce de la commune voisine. Les rythmes de travail différenciés des deux personnes rend difficile leur vie de famille :

“Ma femme dit "si en plus du travail tu te remets dans des trucs [des collectifs agricoles], on va se voir quand ?" Parce que moi, le samedi, quand je fais que l'alimentation du matin et du soir, elle est au travail. Et le lundi, elle ne travaille pas mais moi je suis reparti. Alors, c'est vrai qu'on a le dimanche, à partir de 11h00, quand je finis le travail.” — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

Cette difficulté pousse Pierre à chercher à réduire sa charge de travail en s'appuyant sur des salariés ou en s'associant avec d'autres exploitations, ce qui favorise plus largement la réflexion sur le temps de repos et la retraite :

“Du temps, j'en prends quand je peux, mais pas énormément. Et la vie passe quand même. On est conscient que ça passe, et en même temps inconscient, on se dit qu'on a encore le temps.” — Pierre, éleveur porcin, canton de Plancoët

Cette réflexion conduit Pierre à mettre en œuvre, dès 54 ans, une stratégie d'investissement dans sa ferme en prévision de sa transmission, même s'il est conscient que les candidats sont rares dans la filière porcine.

Ainsi, l'**existence de liens extra-agricoles dans la famille rend les agriculteurs perméables aux normes du travail non agricole, salarié notamment, et en particulier à celles liées au temps de repos, qu'il s'agisse des weekends, des congés ou de la retraite. Cela les pousse à désirer la retraite et donc à mieux anticiper leur transmission.** Ces résultats convergent vers ceux d'études portant sur l'avenir scolaire des fils d'agriculteur.rices et montrant que les couples hétérogames (où l'épouse a un emploi extra-agricole) conduit à une “ouverture du monde social” (Giraud & Remy, 2014).

A l'inverse, les agriculteurs exerçant avec leur compagne (4) sont moins socialisés aux normes du salariat. Pour ces familles, la temporalité de la transmission semble surtout conditionnée par l'âge de départ en retraite à taux plein et par les projets d'installation des enfants, s'il y en a.

Quant aux personnes divorcées (1) ou veuves (1), l'absence d'une compagne contribue à renforcer leur isolement, d'autant plus que, dans les couples, ce sont souvent les femmes qui endosseront la charge d'entretenir les liens avec la famille et les ami.es (Bourdieu, 1998). En l'absence de reprise familiale, ces personnes sont donc particulièrement démunies pour trouver un repreneur et peuvent avoir tendance à repousser leur départ en retraite, d'autant qu'elles doivent souvent assumer seules les charges du foyer. Ayant perdu sa campagne, Dominique a ainsi tendance à envisager de continuer à travailler après l'âge de départ en retraite, même si sa succession est assurée par la présence de plusieurs enfants proches de l'agriculture :

“- Sauf imprévu mécanique, parce qu'on ne sait jamais, je veux pas aller pour prendre ma retraite pour l'instant.

- Et si vos enfants vous disaient "j'ai envie de m'installer maintenant" ?

- Maintenant, j'ai 59 ans et demi, c'est un peu jeune. Dans trois ou quatre ans, pourquoi pas. **Mais si je peux aller jusqu'à 67 ou 68, si je ne suis pas trop une loque....**

- Et vous savez combien vous aurez de retraite ?

- Bah non, mais c'est pas des gros chiffres. Peut-être 1000 balles. C'est vite mis à plat, c'est vite balayé. Avec les assurances, entre la maison, la bagnole et la complémentaire santé. [...]

- Vous avez des envies après, quand vous aurez plus de temps ?

- Je ne sais pas. C'est vrai que j'ai un cousin, il va au ping-pong, il fait du vélo. **Quand on est plus en couple, ça change... Les sorties, les repas, tout ça, ça diminue.**”

— Dominique, éleveur porcin

Dans cet extrait, on comprend que la stratégie de continuation de l'activité agricole constitue à la fois un moyen de compenser une faible retraite et d'assurer seul les charges du foyer mais aussi un moyen d'échapper à l'isolement qui découlerait du départ en retraite. Comme dans le cas des “petits paysans” étudiés par Pauline Mesnard, la cessation d'activité expose ici l'éleveur à la fois à un risque économique (tomber dans la précarité) et à un risque moral (mort sociale) (Mesnard, 2023).

7.2.2. L'embourgeoisement des agriculteur.rices : un facteur de normalisation des modes de vie et de détachement de l'identité agricole

Chez certaines personnes parmi les plus insérés socialement, **les sociabilités extra-agricoles semblent témoigner d'une volonté de normalisation des modes de vie (Laferté, 2014) et d'ascension sociale qui conduit, parfois, à se détourner du secteur agricole.**

Le cas de Manuel en est un exemple. Éleveur porcin, Manuel a connu une forte ascension sociale en agrandissant et en modernisant fortement l'exploitation de ses parents. Arrivé en fin de carrière, il dispose d'une très bonne situation économique et de 3 salariés lui permettant de se libérer du temps, même s'il conserve un rythme de travail important. Cette ascension sociale se traduit par le développement de sociabilités professionnelles élitaires, notamment avec d'autres “gros” éleveurs au sein de la coopérative, et de sociabilités extra-agricoles (association de chasse). L'aisance financière permet également d'améliorer le confort de vie du foyer (rénovation de l'ancien corps de ferme, achat d'une voiture de sport) et de financer les études longues des enfants. Or, ces expériences scolaires détournent les enfants de Manuel de la voie agricole :

“Mes enfants ne voulaient pas [reprendre]. Malheureusement, ils ont fait des études. [...] Moi quand je suis parti un petit peu aux études, un tout petit peu, ma mère avait dit à ma petite sœur "il y en a un aux études et il n'y en aura pas deux". On n'avait pas les moyens, on tirait le diable par la queue, on n'avait pas d'argent. Donc, moi je m'étais dit une chose, c'est: "plus que tu as de diplômes pour entrer dans la vie, plus ça t'ouvre des portes". Et tu vois, mon fiston a fait une grande école de commerce. Ça m'a coûté très cher, mais je m'aperçois que ça aide énormément. Là, il travaille pour le groupe Liddle en Allemagne.”

Dans cet extrait, on comprend que la poursuite des études permet au fils d'accéder à un statut de cadre supérieur dont les caractéristiques (salariat, travail intellectuel, mobilité internationale) s'opposent en tout à celles du travail agricole (travail indépendant, travail manuel, sédentarité). Par delà les conditions de vie et de travail, les socialisations estudiantines des enfants de Manuel les conduisent à s'approprier certaines valeurs des classes supérieures urbaines qui entrent en contradiction avec celles de l'activité d'élevage porcin, comme en témoigne l'extrait suivant relatif à la consommation de viande :

“Ma fille ne mange pas trop de viande. Et mon fils en mange un peu, mais sa femme n'en mange pas. Vous voyez, je ne suis pas très bien loti. Ils m'ont dit: "non, papa, moi je ne me vois pas faire ça". C'est vrai que je ne l'ai jamais habitué à aller en élevage. [...] Et puis à la fin, quand il [mon fils] a fini ses études, il m'a dit "écoute papa, je ne me vois pas en train de faire naître des bébés cochons et les envoyer à l'abattoir.”

Ainsi, l'ascension sociale de Manuel conduit ses enfants à refuser l'héritage de l'exploitation, pourtant fortement profitable, conduisant le père à opter pour la cession de son élevage à une grande société agricole. Le cas de Manuel témoigne d'un phénomène sociologique déjà mis en lumière par Patrick Champagne (2002) et par Giraud et Rémy à propos des agriculteurs ayant connu la massification scolaire (Giraud & Remy, 2014) : **plus les agriculteurs réussissent économiquement, plus leurs enfants ont de chances de réaliser des études supérieures longues et non techniques, plus ces derniers ont des chances de choisir un autre chemin que celui de la reprise de l'exploitation familiale.**

7.2.3. “Je côtoie des gens qui cherchent leur reste à placer, alors que d'autres cherchent leur reste à vivre” : des engagements extra-agricoles reconvertis dans la lutte contre l'agrandissement des exploitations agricoles

Chez l'un des enquêtés, Didier, des expériences d'engagement passés en dehors du monde agricole, en tant que conseiller municipal aux affaires sociales, ont contribué à construire chez lui une “fibre sociale” qu'il remobilise dans son discours sur la transmission :

*“J'ai 1 200 de retraite par mois. Je ne m'estime pas malheureux par rapport à d'autres. Dans ma vie, j'ai rencontré pas mal de gens qui sont ont 400, 500, 600 euros. Quand j'étais à la mairie, je faisais partie du bureau d'aide sociale pendant 4 mandats, et j'ai appris une expression que je ne connaissais pas avant, l'expression "reste à vivre". Quand tu es au bureau des affaires sociales, tu es au courant des cas sociaux dans ta commune dont on ne parle pas forcément, mais des gens qui ont 300-400 euros de reste à vivre, et qui ont des gosses, et qu'il faut qu'ils vivent avec ça. **Et moi maintenant je côtoie des gens qui cherchent leur "reste à placer" alors que d'autres cherchent leur "reste à vivre".** Alors moi, j'ai ma maison, je n'ai pas de loyer à payer, il y a mieux sûrement, mais il y a pire.”* — Didier, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

Le fait d'avoir côtoyé des personnes en situation de précarité et de pauvreté conduit Didier à relativiser sa faible retraite et à prendre conscience de sa situation privilégiée au vu de son statut de propriétaire. De son expérience d'engagement passée, entre autres, découle un militantisme que Didier redéploie dans le milieu agricole. Depuis son départ en retraite, il est membre de la Confédération Paysanne et s'oppose de manière claire aux agrandissements et aux modèles agricoles industriels.

A noter qu'il peut aisément tenir ce discours dans la mesure où sa transmission familiale a été assurée et qu'elle a permis à 5 jeunes agriculteurs de s'installer, en bio et en vente directe. Du fait de son insertion dans des réseaux socioprofessionnels valorisant les systèmes agro-écologiques intenses en main d'œuvre, Didier bénéficie ainsi d'un certain social et symbolique. Sa posture militante peut donc être en partie analysée comme un geste de distinction par lequel Didier fait valoir le succès de sa ferme par rapport aux agriculteurs conventionnels moins dotés plus enclins à privilégier l'agrandissement.

Ainsi, les sociabilités extra-agricoles des agriculteurs, plus développées chez les personnes aussi des sociabilités agricoles importantes et une situation économique moyenne ou bonne, sont des courroies de transmissions des normes et valeurs d'autres univers sociaux et professionnels, et notamment celles du salariat (Bessière, 2008, Giraud & Rémy, 2014). Leur incidence sur les transmissions est, encore une fois, ambivalente. D'un certain point de vue, elles participent à faire naître chez les agriculteur.rices un désir de repos et de retraite. Paradoxalement, ce “décloisonnement du groupe professionnel agricole” (Mazaud et al., 2025, p.17) contribue à diminuer le désir de transmission familiale, à la fois chez les parents (souhaitant par exemple que leurs enfants poursuivent leurs études et “choisissent leur voie”) et chez les enfants.

L'exemple de Didier montre, par ailleurs, que **toutes les sociabilités ne sont pas vecteurs des mêmes normes**, certaines valorisant l'engagement social et le temps libre de la retraite quand d'autres valorisent à l'inverse la réussite économique par le labeur.

7.3. Quel rôle des organisations para-agricoles dans l'accompagnement de la transmission ?

En dehors des cas de transmission familiale, le recours aux conseils ou aux services des organisations para-agricoles n'est pas négligeable parmi les enquêtés, même s'il n'est pas systématique. Sur les 10 agriculteurs sans reprise familiale (ou par un associé), 7 ont déjà sollicité les conseils d'un partenaire. Parmi les agriculteurs restants, 2 se considèrent soit comme trop jeunes et 1 a trouvé facilement un repreneur HCF. Seul 1 enquêté semble être très hostile à ce que l'on se mêle de sa transmission, malgré le fait qu'il ait 64 ans et pas de reprise familiale assurée.

Le tableau ci-dessous rend compte des partenaires sollicités par les agriculteurs en fin de carrière.

Table 2 : Organisations sollicitées par les agriculteurs en fin de carrière

Type d'organisation	Nombre d'enquêtés concernés	Justifications des agriculteurs
Centre de gestion, comptable, banque, assurance, notaire, cabinets de conseil	8	Expertise relative aux enjeux fiscaux de la transmission
Chambre d'Agriculture	5	Existence de relations de conseil préalables
Agence immobilière	3	Efficacité (par rapport au RDI), absence de conflit d'intérêt
MSA	3	Connaître ses droits de retraite
Coopérative	2	Relation de partenariat préexistante, filière intégrée (porc)
Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)	0	Conflits d'intérêt, agenda politique défavorable aux élevages conventionnels
Commune, intercommunalité	0	Agenda politique défavorable aux élevages conventionnels, solutions non adaptées aux structures importantes

7.3.1. Solliciter les agriculteur.ice en fin de carrière : un déclencheur des parcours de transmission

L'enquête montre que, chez les agriculteurs interrogés, le fait d'être sollicité par une organisation agricole au sujet de la transmission est un élément déclencheur de réflexion et de démarches pro-actives. Parmi les organisations qui les ont sollicités, les

agriculteurs citent leur comptable (3), la Chambre d'Agriculture (2) et une compagnie d'assurance (1).

7.3.2. Les conseillers juridiques et financiers : premiers points de contact

Pour la majorité des enquêté.es, l'expert.e comptable est le premier point de contact pour être conseillé sur sa transmission. En effet, un sujet qui préoccupe les agriculteurs est la fiscalité de la cession qui nécessite d'être anticipée pour pouvoir être "optimisée", c'est-à-dire pour limiter au maximum l'imposition. Pour 3 des enquêté.es, c'est l'expert.e comptable qui les a sollicité.e.s, au vu de leur âge, pour discuter de la transmission ou les inviter à une formation organisée localement. Dans d'autres cas, ce sont les agriculteurs qui sollicitent les conseils de leur comptable. En dehors des experts comptables, les agriculteurs sollicitent parfois leur conseiller.ère bancaire, leur notaire, des cabinets de conseils privés ou la MSA pour connaître leurs droits de retraite.

Outre ces conseillers juridiques et financiers, la propension des agriculteurs en fin de carrière à solliciter d'autres organisations dépend des rapports qu'ils entretiennent avec elles et de la confiance qu'ils leur accordent.

7.3.3. Chambre d'Agriculture, SAFER, administrations agricoles, collectivités : une certaine méfiance vis-à-vis des organes de la gouvernance foncière agricole

Au sein du panel, les organes de la gouvernance foncière agricole, censées œuvrer en faveur de l'installation de jeunes agriculteur.rices, sont controversés.

Concernant la chambre d'Agriculture, elle a été sollicitée par 5 enquêtés et est considérée comme une bonne pourvoyeuse de conseil par 3 d'entre eux. Le fait de solliciter la chambre d'Agriculture est souvent liée à l'existence de relations antérieures avec elle durant la carrière de l'exploitant :

"On a vu la chambre d'agriculture, la banque, le CER [Centre d'Économie Rurale], et la banque également. [...] En temps normal, tous les ans, on fait une réunion globale ensemble pour faire le point sur l'exploitation, pour voir la situation, où on en est. On se retrouve pendant 2 ou 3 heures, on discute et là je leur ai dit "la transmission va arriver un jour, je ne veux pas rester là éternellement non plus". [...] A la chambre, il y a un service juridique auquel on a déjà fait appel par le passé pour différentes choses qu'on a eues à faire. C'est des services auxquels on a déjà eu à faire. On fait partie d'un groupe de travail de la chambre d'agriculture pour le porc, une dizaine d'éleveurs."

— Emmanuel, éleveur porcin, canton de Pleslin-Trigavou

Certains enquêtés ont sollicité les conseils de la chambre sur les conseils de leurs comptables, mais sont relativement déçus par le service fourni et par le manque de suivi :

“J’ai commencé avec la chambre, ils m’ont mis sur leur liste du RDI [répertoire départ installation²¹]. Il y avait plein de candidats. Ils m’en ont déjà envoyé deux, mais ça n’a pas suivi. Donc, ils te mettent sur une liste, mais c’est tout. Il n’y a pas de suivi après.”

— Stéphane, éleveur laitier, canton de Plancoët

“Il y a 2-3 mois, j’ai appelé une dame qui s’occupait des transmissions, que je n’ai pas eue au téléphone. Je lui ai demandé de me rappeler mais elle ne m’a jamais rappelé. Et puis je n’ai pas rappelé non plus.”

— Denez, éleveur laitier

Enfin, certains enquêtés ont un discours très critique sur la Chambre d’Agriculture, ce qui les incite à se méfier d’elle et à ne pas solliciter ses conseils jugés comme inutiles.

Pour Manuel, éleveur porcin, la Chambre d’Agriculture ne souhaite installer que des agriculteurs sur de petites surfaces et n’a donc pas de solution pour son exploitation de taille importante :

*“Par la Chambre d’Agriculture, j’ai été appelé à une rencontre à [nom de la commune] il y a sept ans. Quand j’ai exposé mon truc, j’ai discuté avec les repreneurs, **c’était beaucoup de marginaux**. [...] Ça n’a absolument rien donné, **j’étais complètement décalé par rapport aux candidats que la Chambre avait**. Alors la nana de la Chambre d’Agriculture, elle me dit “ce n’est pas un agriculteur qu’il vous faut, c’est un gestionnaire d’entreprise.” J’ai dit, “non, je suis un paysan ! Tous les jours, j’ai les mains sales. Tous les jours, je mets les bottes. Tous les jours, je prends ma calculette, mon téléphone et je gère mes entreprises comme je peux. [...] Et donc, je n’ai eu aucune retombée de la Chambre d’Agriculture. Je ne sais pas à quoi ils servent. Si, pour monter des petits dossiers sympathiques, des petits trucs, mais pas pour faire des volumes et pour faire marcher l’industrie alimentaire...”*

— Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

L’opinion selon laquelle la Chambre d’Agriculture (et dans une moindre mesure la SAFER) cherchent uniquement à installer des projets de NIMA à la viabilité hasardeuse est partagée par de nombreux agriculteurs :

“C’est du pipeau leur truc là, c’est de la rigolade. On les connaît les gugus qui viennent là, ils ne servent à rien. Là, sur une ferme à côté, ils veulent installer quelqu’un en bio, sauf que la banque ne veut pas suivre. [...] C’est pas réaliste du tout, ils ne vont jamais gagner leur vie. Ils sont bien gentils, mais je ne comprends pas qui les engagent dans des trucs où ils savent bien qu’au bout, ça va être un échec. [...] Tant qu’ils ont des aides, les premières années, ça roule. Dès qu’ils n’ont plus d’aide, c’est fini. C’est une idéologie qu’ils ont là. Ils sont dans leur bureau, ils ont leur paye, mais le pauvre qui s’installe, lui, il ne gagne pas sa croûte.”

— Yvon, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

²¹ Dispositif public de publicisation des opportunités foncières, géré par les Chambre d’Agriculture.

La même critique est adressée à l'intercommunalité :

“Ce qui me gêne chez eux, c'est qu'ils veulent donner une orientation à l'agriculture. Pour moi, il faut une agriculture diverse et variée. [...] Eux, ils veulent vraiment un truc très bio, très écolo. C'est bien, ça part d'une bonne attention, mais ça ne marchera pas.” — Patrick, éleveur laitier, canton de Pleslin-Trigavou

D'autres éleveurs sont méfiants vis-à-vis de la Chambre d'Agricultures en tant qu'instrument du syndicat majoritaire qui se servirait des informations sur les opportunités foncières pour privilégier les adhérents de la FNSEA, ce qu'a documenté Adrien Baysse-Lainé (2024). On trouve cette critique chez Philippe, syndiqué à la Coordination rurale :

“Je ne voulais pas travailler avec la Chambre d'Agriculture parce que c'est le syndicat majoritaire. Eux, c'est d'abord faire vivre la coopérative et le système avant les éleveurs. [...]”

- Vous ne voulez pas passer par les conseillers transmission de la Chambre ? ce genre de choses ?
- Non, parce que derrière, ils ne font rien. Et je sais que derrière... je ne devrais pas le dire, mais ça va avertir les copains qui veulent s'agrandir. C'est comme ça que ça marche. C'est un circuit banque-fédé'-chambre. Et donc dès que dans un secteur il y a 10-15 hectares, tout de suite, ils savent, parce que tu publies à la Chambre d'Agriculture, et ça va tout de suite aux voisins qui sont à côté, avant les autres ou avant les jeunes. [...] On voit bien qu'il y a des parcelles qui ne sont pas publiées. C'est le voisin qui est au courant avant l'autre... C'est une mafia. [...] Si tu as une carte Fédé', tu as plus de chance d'avoir les terres.” — Philippe, éleveur porcin, canton de Lanvallay

Enfin, certaines critiques portent sur le caractère coercitif de l'administration agricole en général qui, par le contrôle des structures, contraint les propriétaires dans leurs choix de cession²² :

“Tous les organismes comme ça [Chambre, SAFER], ils font pire que bien. J'ai du mal à comprendre qu'on n'arrive pas à reconnaître la juste valeur du propriétaire qui voudrait transmettre à telle et telle personne. Je trouve ça inadmissible.” — Etienne, céréalier, canton de Pleslin-Trigavou

“L'administration, c'est elle qui décide. Il y a eu deux mois d'enquête pour mes terres sur lesquelles je voulais installer ma nièce. Et un de mes voisins, son fils, il s'est mis candidat. Mais je ne vais jamais lui signer un bail ! Je suis propriétaire, je suis patron chez moi. Et ben non, c'est l'autre qui a eu l'autorisation. [...] C'est ma filleule, qui porte mon nom ! C'est des terres qu'on exploite depuis toujours !” — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

²² Dans les faits, le contrôle des structures reste relativement peu contraignant dans la mesure où il existe certains critères d'exemptions, où il peut faire l'objet de contournement aux moyen de montages sociétaires ou de blocage de la part des propriétaires fonciers (Piet, Melot & Diop, 2021 ; Cour des Comptes, 2023).

Ainsi, la Chambre d'Agriculture, et dans une moindre mesure la SAFER, les services de l'Etat en charge de l'agriculture agricoles (DRAAF, DDTM), les services des caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et les collectivités territoriales font parfois l'objet de critiques. La méfiance de certains agriculteur.rices pour ces institutions les désincitent à solliciter leurs conseils au moment de la transmission, même si cela ne concerne pas tous les exploitants.

La méfiance des éleveurs vis-à-vis de ces organisations agricoles et collectivités est notable dans la mesure où elles sont censées mettre en œuvre des politiques visant à favoriser la transmission des exploitations agricoles, et que la collectivité de Dinan Agglomération a la particularité de disposer d'un élu à l'agriculture proactif sur le sujet de la transmission (Khosrovaninejad, 2025), même si son action se concentre dans le sud du territoire qui ne fait pas partie de la zone enquêtée. Au moment de l'enquête, il n'est pas possible d'observer, à l'échelle du panel enquêté, un effet positif de dispositifs d'action publique ou privée sur les pratiques des agriculteurs, si ce n'est leur conscience de la problématique de la transmission qui semblait faire défaut dans d'autres territoires enquêtés (Richard-Frèvre, Ollivier & Cardona, 2024).

7.3.4. Coopératives, banques, assurances : des organisations critiquées pour leur manque de neutralité

Si les comptables et les banquiers sont des passages obligés pour régler les enjeux juridiques et fiscaux de la transmission, ces partenaires économiques sont souvent maintenus à distance par certains agriculteurs qui critiquent leur manque de neutralité dans le processus de transmission :

“Là, je vois bien, je suis sollicité par Groupama, les banques. Ils savent que je vais vendre. Il va y avoir de la liquidité, et ils vont essayer de récupérer tout ça, quoi. Les banques, ils vous sucent jusqu'à la moelle.” — Manuel, éleveur porcin, canton de Lanvallay

De la même manière, si les coopératives agricoles sont de plus en plus proactives dans l'accompagnement des transmissions, notamment dans la filière porcine fortement intégrée, plusieurs enquêtés ont pris leur distance avec leur coopérative (voir en ont changé), car ils la perçoivent comme au service de ses propres intérêts.

7.3.5. Le recours aux agences immobilières

Parmi les 10 exploitant.es sans repreneur, 3 ont sollicité une agence immobilière. Pour certains, ce choix est justifié par le souhait d'éviter le passage par des organisations agricoles perçues comme juge et partie. Pour d'autres, il s'agit surtout de bénéficier d'un service jugé plus neutre et plus efficace que le répertoire départ installation (RDI) :

“- J'ai commencé avec la Chambre, ils m'ont mis sur leur liste du RDI. Il y avait plein de candidats. Ils m'en ont déjà envoyé deux, mais ça n'a pas suivi. Donc, ils te mettent sur une liste, mais c'est tout. Il n'y a pas de suivi après. Donc, je suis parti avec une agence immobilière qu'Euréden a monté depuis le début de l'année.

- Vous n'avez pas discuté avec un conseiller de la Chambre ?
- Si, j'ai eu un conseiller à venir, mais ils ne m'ont pas fait comme Euréden. Euréden, ils sont carrément venus estimer la maison, les bâtiments, me dire ce que je pouvais en retirer, tandis que la chambre n'a pas fait ça. [...] Donc, j'ai rappelé, la chambre, j'ai dit: "arrêtez pour l'instant, il faut déjà que j'estime ce que ça vaut". Parce qu'elle m'avait dit qu'il y en avait 5-6 qui attendaient sur la liste, qui étaient supposément intéressés.”

— Stéphane, éleveur laitier, canton de Plancoët

7.4. Conclusion : quelles incidences des sociabilités sur les transmissions ?

Malgré le fait que l'avancement dans la carrière soit corrélé à une moindre engagement dans les collectifs, les sociabilités des agriculteur.rices ont une influence sur les scénarios de transmissions choisis. **Parmi les enquêtés, la détention d'un bon capital social agricole et extra-agricole semble favorable à la transmission familiale**, même si ces cas ne doivent pas invisibiliser des dynamiques de transmission familiale chez des exploitant.es moins dotées socialement et économiquement (Mazaud et al., 2025).

Pour les personnes sans reprise familiale, les sociabilités agricoles peuvent être des ressources pour trouver un repreneur ou, du moins, pour s'ouvrir à des scénarios de transmission variés. Toutefois, les sociabilités professionnelles sont des ressources ambivalentes dans la mesure où certaines expériences, par exemple les relations patron-salarié, peuvent être vécues négativement et conforter les agriculteur.rices dans une vision pessimiste et décliniste du milieu agricole. Les sociabilités extra-agricoles, notamment par le biais des compagnes, participent à la production d'un “désir de retraite” chez les agriculteurs en fin de carrière. Leurs effets sur les scénarios de transmissions sont également ambivalents : en contribuant au détachement des familles agricoles des “valeurs paysannes”, elles semblent diminuer l'attachement des agriculteur.rices à leur exploitation, limiter les reprises familiales et faciliter les stratégies de démantèlement.

Enfin, le recours au conseil d'organisations agricoles est important chez les agriculteurs en fin de carrière, en partie ceux n'ayant pas de reprise familiale. Outre les conseillers juridiques et financiers qui sont souvent un premier point de contact, **les agriculteur.rices ont tendance à solliciter les conseils d'organisations qu'ils connaissent et en lesquelles ils ont confiance**, et au contraire à rejeter ceux des

organisations dont ils se méfient. Cela confirme les études récentes sur le rapport des agriculteur.rices aux conseiller.ères agricoles (Khosrovaninejad, 2025 ; Mesnel, 2017 ; Labarthe et Laurent, 2011). Le développement de “conseillers transmission” dans certaines coopératives et le recours non négligeable aux agences immobilières (3 des 10 agriculteurs sans repreneur) semblent signaler une incapacité des acteurs historiques de la transmission (Chambre d’Agriculture) à répondre aux besoins des agriculteur.rices en fin de carrière (Khosrovaninejad, 2025).

Conclusion générale

Alors que de nombreuses organisations agricoles, et certaines études scientifiques, analysent le déficit de transmission des exploitations agricoles comme le résultat d'un manque d'anticipation des agriculteur.rices et d'engagement actif de ces dernier.ères dans des démarches concrètes, **l'enquête sociologique montre, à l'échelle du panel étudié, que le sujet de la transmission est une préoccupation des agriculteurs en fin de carrière.** Chez les personnes sans reprise familiale, il est très rare d'avoir affaire à des attitudes de déni : les agriculteur.rices anticipent la cession de leur exploitation, élaborent une diversité de scénarios de transmission et mettent en œuvre différentes stratégies anticipatrices (l'hypothèse H1 est validée).

Si les organisations agricoles relèvent un manque d'engagement des agriculteur.rices en fin de carrière dans les démarches de transmission, c'est parce que **les stratégies privilégiées par les agriculteur.rices ne correspondent pas aux attendus de ces mêmes organisations.** En effet, souvent, elles ne conduisent pas à l'installation de nouveaux.elles agriculteur.rices et favorisent au contraire la concentration foncière, voire la sortie d'une partie du bâti du domaine agricole.

Ces choix de transmission ne sont souvent pas fait de bon cœur par les éleveurs, qui privilégieraient dans l'idéal la transmission familiale ou hors cadre familial. Toutefois, ces scénarios peuvent être longs, laborieux et incertains. Les agriculteur.rices en fin de carrière privilégient des solutions sûres permettant de répondre à leurs besoins prioritaires : constituer un bon capital retraite, profiter de leur santé et de leurs proches.

Par ailleurs, tous les agriculteur.rices en fin de carrière ne sont pas à égalité face à la transmission. En fonction de leur situation propre, de leurs ressources, de leur environnement géographique et social et de leurs expériences passées, ils et elles ont plus ou moins de latitude dans leurs choix de transmission.

La fabrique sociale des transmissions est ainsi une processus complexe : les scénarios et stratégies de transmissions sont choisis par les agriculteurs en fonction des leurs besoins, ressources et points de vue (l'hypothèse H2 est validée). Ces besoins, ressources et points de vue sont eux-mêmes contraints par la situation objective dans laquelle se trouvent les agriculteurs, à la fois sur le plan agricole et sur le plan personnel, ainsi que par les expériences passées des exploitant.es. Le Schéma 1 ci-après modélise cette fabrique sociale de la transmission. L'hypothèse H3 est ainsi validée, même si les effets de l'environnement

productif, social et territorial sont complexes, ambivalents et méritent des recherches supplémentaires.

D'une certaine manière, a l'instar de la transition agroécologique, **la “bonne” transmission des exploitations agricoles, c'est-à-dire celle permettant l'installation de jeunes agriculteur.rices, devient une nouvelle injonction faite aux agriculteur.rices en fin de carrière.** Pour beaucoup d'agriculteur.rices, cette injonction entre en contradiction avec leurs besoins prioritaires ou nécessite des ressources qu'ils n'ont pas.

Relever le défi du renouvellement générationnel en agriculture nécessite de permettre aux agriculteur.rices de répondre à ces besoins en s'adaptant aux spécificités territoriales, de filière et des situations individuelles. Ceci appelle à un accompagnement global de la transmission qui ne se limite pas au développement d'une offre de services de conseil individuel ou d'intermédiation entre cédant.es et porteur.ses de projet (Khosrovaninejad, 2025) mais qui prenne appui sur l'ensemble des outils politiques, réglementaires et administratifs à disposition.

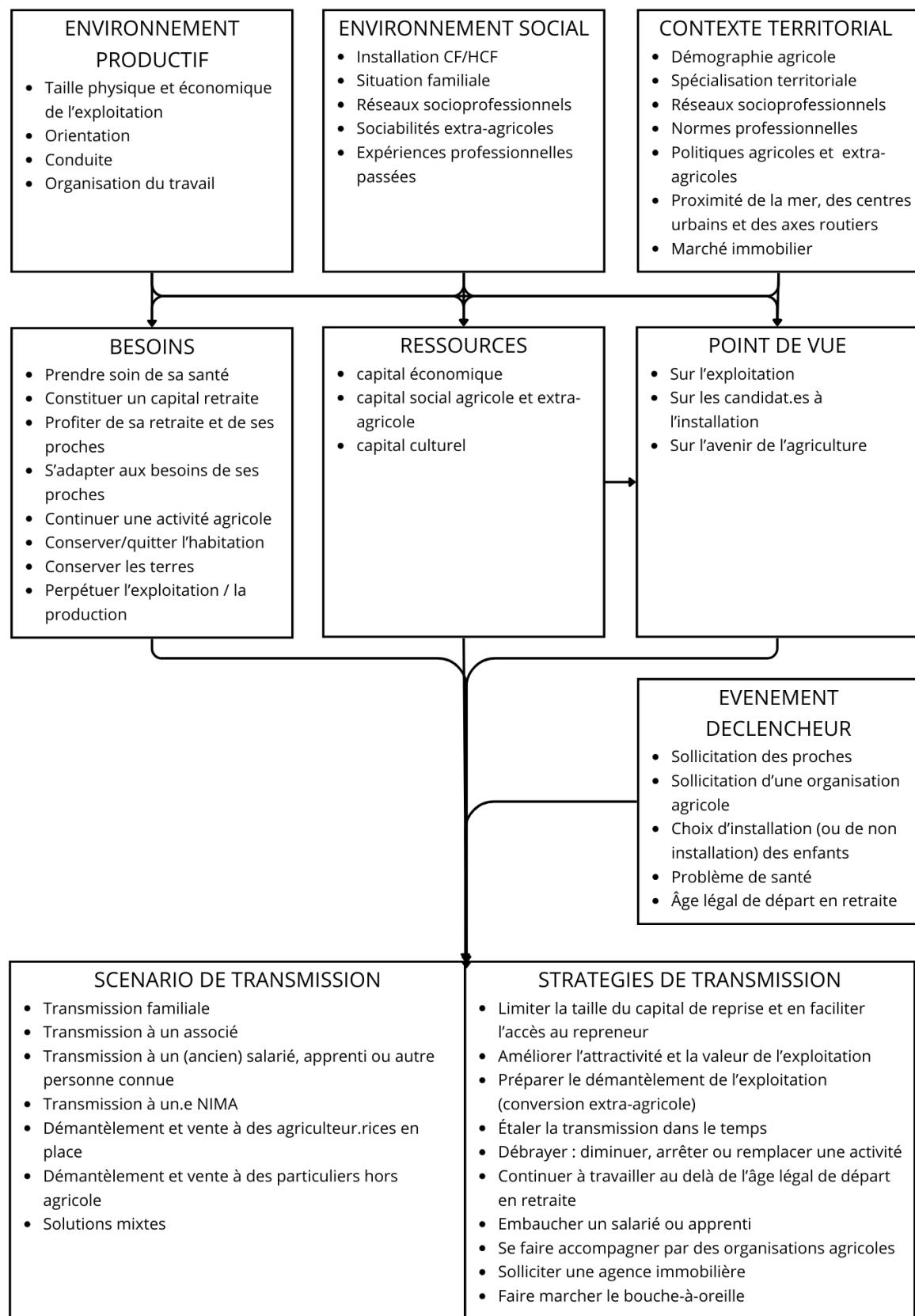


Schéma 1 : Modèle théorique de la fabrique sociale des scénarios et stratégies de transmission des agriculteur.rices en fin de carrière

Discussion

Par rapport aux études récentes sur la transmission abordant la transmission sous l'angle de ses freins et de ses facteurs, la présente recherche montre que ce que l'on appelle "transmission" correspond à une diversité de stratégies mises en œuvre par les agriculteurs. Des recherches supplémentaires seront nécessaires pour poursuivre cet inventaire des scénarios et stratégies de transmission possibles et pour les synthétiser en catégories permettant de dépasser les anciennes distinctions entre transmission familiale, hors cadre familial et vente à des exploitant.es en place. En effet, ces catégories sont peu opératoires : dans notre étude, le profil des repreneur.es des terres cédées ne semble pas être un indicateur pertinent pour comprendre l'effet des transmissions sur la structure foncière des exploitations. L'agrandissement est une dynamique générale qui semble accompagner les différents scénarios de transmissions, même si l'ampleur de cet agrandissement mériterait d'être plus finement mesuré.

Notre étude visait ensuite à apporter une profondeur sociologique aux analyses des stratégies de transmission des agriculteur.rices en fin de carrière, l'objectif étant de dépasser l'idée – répandue dans le monde agricole – selon laquelle "chaque transmission est différente" (Khosrovaninejad, 2025), au sens où il ne serait pas possible d'expliquer les dynamiques de transmission à partir de la connaissance des propriétés des agriculteur.rices et des exploitations. Notre hypothèse est que les stratégies de transmission dépendent, certes, des besoins et points de vue des agriculteur.rices, mais que ces représentations sont 1) produites par les expériences passées des individus ; 2) contraintes par la situation présente des agriculteur.rices et par les ressources auxquelles ils et elles ont accès ou non.

Si la restriction de notre étude à un petit nombre d'agriculteur.rices ne permet pas d'établir des liens de corrélation statistiques entre ces variables, l'étude fine des cas individuels semble confirmer l'influence de certaines variables sur les stratégies de transmission : l'échelle physique et économique des exploitations, la dotation des agriculteur.rices en capital économique et social, les expériences passées, les caractéristiques du territoire. Notre étude souligne toutefois l'effet ambivalent de certaines variables comme la surface des exploitations ou la dotation en capital social. A partir d'un petit nombre de cas, il est difficile de ne pas dire que "chaque transmission est différente". Autrement dit, la compréhension des cas de transmission individuels ne permet pas d'identifier des logiques générales valables au-delà du terrain étudié. De fait, la mobilisation d'études qualitatives comparatives et de données statistiques semble nécessaire pour démêler les processus relevant de situations rares et situées, de dynamiques sociales plus profondes et générales. De telles recherches devront

notamment prendre en compte la variété des filières agricoles et des territoires, très inégalement concernés par la problématique du déficit de renouvellement de la main d'œuvre.

Bibliographie

Littérature académique

Auvigne, F., Colin, E., Daniel, P., Rozieres, J., Huin-Morales, B. (2024). Évaluation des freins fiscaux et non fiscaux au renouvellement des générations en matière agricole. Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Bailly Julie (2018). Analyse de la représentation de la transmissibilité des petites à moyennes fermes en production laitière. [Mémoire d'ingénieur agronome, Sup Agro].

Barral, S., & Pinaud, S. (2017). Accès à la terre et reproduction de la profession agricole: Influence des circuits d'échange sur la transformation des modes de production. *Revue Française de Socio-Économie*, 18(1), 77-99. <https://doi.org/10.3917/rfse.018.0077>

Baysse-Lainé, A. (2022). Vers un accès au foncier plus inclusif pour les néo-agriculteurs ? *Informations, réseaux et autochtonie. Espaces et sociétés*, 186187(3), 191-210. <https://doi.org/10.3917/esp.186.0191>

Bessière, C. (2008a). « Travailler à l'extérieur » : Des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 53-66. <https://doi.org/10.3917/nqf.272.0053>

Bessière, C. (2008b). « Travailler à l'extérieur » : Des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 53-66. <https://doi.org/10.3917/nqf.272.0053>

Bessière, C. (2022). Les arrangements de famille. *Archives de Philosophie*, 85(4), 29-49. <https://doi.org/10.3917/aphi.854.0029>

Bessière, C., de Paoli, C., Gouraud, B., & Roger, M. (2012a). Les agriculteurs et leur patrimoine : Des indépendants comme les autres ? *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 444-445, 55-75.

Bessière, C., de Paoli, C., Gouraud, B., & Roger, M. (2012b). Les agriculteurs et leur patrimoine : Des indépendants comme les autres ? *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 444-445, 55-75.

Bourdieu, P. (2016). *La Domination masculine*. Média Diffusion.

Champagne, P. (2002a). L'héritage refusé : La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française : 1950-2000 (p. 336 p.). Ed. du Seuil. <https://hal.inrae.fr/hal-02828361>

Champagne, P. (2002b). L'héritage refusé : La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française : 1950-2000. Ed. du Seuil. <https://hal.inrae.fr/hal-02828361>

Chizelle, B., Lataste, D., & Leroy, C. (2019). La maison, cet impensé des projets de transmission agricole hors du cadre familial. *Sociologies pratiques*, 39(2), 99-111. <https://doi.org/10.3917/sopr.039.0099>

Coly, B (2020). Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !. Conseil économique social et environnemental. Consulté 3 septembre 2025, à l'adresse <https://www.lecese.fr/travaux-publies/entre-transmettre-et-sinstaller-lavenir-de-lagriculture>

Geniaux, G., & Napoléone, C. (2005). Rente foncière et anticipations dans le périurbain. *Économie & prévision*, 168(2), 77-95. <https://doi.org/10.3917/ecop.168.0077>

Giraud, C., & Rémy, J. J. (2014). Être ou ne pas être agriculteur. Capital scolaire et devenir socioprofessionnel des fils d'agriculteurs (p. 305). INRA-SAD-éditions EDP open. <https://u-paris.hal.science/hal-01460773>

Gollac, S. (2008). Travail indépendant et transmissions patrimoniales : Le poids des inégalités au sein des fratries. <https://doi.org/10.3406/estat.2008.7688>

Guillemard, A.-M. (2018). La retraite, une mort sociale. *Sociologie des conduites en situation de retraite*. Walter de Gruyter GmbH & Co KG.

Hervieu, B., & Purseigle, F. (2013). *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin.

INSEE (2025). Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de Dinan Agglomération (200068989). Consulté 11 août 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068989>

Jacques-Jouenot, D. (1997). Choix du successeur et transmission patrimoniale. 1-240.

Jacques-Jouenot, D., & Schepens, F. (2007). Transmettre et reprendre une entreprise : De l'*Homo œconomicus* à l'*Homo memor*. *Revue du MAUSS*, 29(1), 377-391. <https://doi.org/10.3917/rdm.029.0377>

Jeanneaux, P., & Latruffe, L. (2023). Les enjeux de la transmission agricole en France. *Regards croisés sur l'économie*, 33(2), 113-121. <https://doi.org/10.3917/rce.033.0113>

Khosrovaninejad, A. (2025). Les politiques d'aide à la transmission des exploitations agricoles en Bretagne Les transformations de l'action publique et du conseil privé au prisme de la crise de reproduction de la profession agricole. [Mémoire de master non publié, Science Po Rennes].

Labarthe, P., & Laurent, C. (2011). Économie des services et politiques publiques de conseil agricole. *Cahiers Agricultures*, 20(5), 343-351 (1). <https://doi.org/10.1684/agr.2011.0508>

Laferté, G. (2014). L'embourgeoisement agricole:Les céréaliers du Châtillonnais, de la modernisation agricole à nos jours. *Sociétés contemporaines*, 96(4), 27-50. <https://doi.org/10.3917/soco.096.0027>

Laferté, G. (2019). Du notable à la petite bourgeoisie. *Études rurales*, 204, Article 204. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.16697>

Laferté, G. (2021). Des revenus à la position sociale: Reclasser les agriculteurs. *Économie rurale*, 378(4), 159-174. <https://doi.org/10.4000/economierurale.9560>

Lataste, D., & Chizelle, B. (2014). Une lecture psychosociologique des difficultés d'accès au métier d'agriculteur pour les candidats hors cadre familial:La confiance au cœur du processus de transmission-reprise ? Pour, 224(4), 15-27. <https://doi.org/10.3917/pour.224.0015>

Léger-Bosch, C., Bertrand, N., & Gueranger, A. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole. Sciences Eaux & Territoires, 17(2), 66-71. <https://doi.org/10.3917/set.017.0066>

Mazaud, C., Daim, A., Leroux, C., Thareau, B. (2025). Projet AgriNovo : Portrait social des nouveaux agriculteurs. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 8 septembre 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/projet-agrinovo>

Mesnard, P. (2023). Mourir en salopette. SociologieS. <https://doi.org/10.4000/sociologies.21308>

Mesnel, B. (2017). Les agriculteurs face à la paperasse:Policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole commune. Gouvernement et action publique, 6(1), 33-60. <https://doi.org/10.3917/gap.171.0033>

Nave, S., Jacquet, F., & Jeuffroy, M.-H. (2013). Why wheat farmers could reduce chemical inputs : Evidence from social, economic, and agronomic analysis. Agronomy for Sustainable Development, 33(4), 795-807. <https://doi.org/10.1007/s13593-013-0144-y>

Pichonnaz, D., & Toffel, K. (2021). Pour une sociologie structurale du travail. Actes de la recherche en sciences sociales, 240(5), 4-13. <https://doi.org/10.3917/arss.240.0004>

Piet, L., Melot, R., & Diop, S. (2021). What drives competition on the farmland market? A case study in Brittany (France). European Review of Agricultural Economics, 48(1), 60-96. <https://doi.org/10.1093/erae/jbaa019>

Richard-Frèvre, É., Cardona, A., & Ollivier, G. (2024). « Transmission Sud » : État des lieux et enjeux de transmission agricole en région Sud (p. 156) [Report, INRAE]. <https://hal.inrae.fr/hal-04479198>

Thareau, B. (2011). Réguler l'accès à la terre, la réinvention locale du corporatisme agricole [Phdthesis, Université de Nanterre - Paris X]. <https://theses.hal.science/tel-01061395>

Littérature grise

Agreste (2024). Mémento de la statistique agricole, édition 2024. Agreste, la statistique agricole. (s. d.). Consulté 19 septembre 2025, à l'adresse <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/MemSta2024/detail/>

Agreste (2022). CA Dinan Agglomération. Consulté 8 septembre 2025, à l'adresse https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_ca_dinan_agglomeration.html

Agreste (2021). Recensement agricole 2020—Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM|Agreste, la statistique agricole. Consulté 23 septembre 2025, à l'adresse <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2213/detail/>

Chambre d'Agriculture de Bretagne (2024). Crédit—Reprise – Transmission en agriculture – Les chiffres clés 2023. <https://bretagne.chambres-agriculture.fr/agritheque/detail-publication/actualites/creation-reprise-transmission-en-agriculture-les-chiffres-cles-2023/>

Conseil d'orientation des retraites (2015). Les retraités : Un état des lieux de leur situation en France. Consulté 13 août 2025, à l'adresse <https://www.cor-retraites.fr/rapports-du-cor/rapport-thematique-novembre-2015-retraites-etat-lieux-leur-situation-france>

Cour des Comptes. (2023). La politique d'installation des nouveaux agriculteurs et de transmission des exploitations agricoles. Consulté 29 avril 2025, à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/26713>

DRAAF Bretagne (2022a, juillet 8). Âge des exploitants et devenir des exploitations—Près de la moitié des exploitations bretonnes dirigées par des agriculteurs de 55 ans et plus. DRAAF Bretagne | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no2-2022-ra-2020-age-des-exploitants-et-devenir-des-a2778.html>

DRAAF Bretagne (2022b, juillet 8). Âge des exploitants et devenir des exploitations—Près de la moitié des exploitations bretonnes dirigées par des agriculteurs de 55 ans et plus. DRAAF Bretagne | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no2-2022-ra-2020-age-des-exploitants-et-devenir-des-a2778.html>

DRAAF Bretagne (2023, décembre 22). Le schéma directeur régional des exploitations agricoles de Bretagne. DRAAF Bretagne | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/le-schema-directeur-regional-des-exploitations-agricoles-de-bretagne-a545.html>

Lallouët-Geffroy, J. (2023). Des empires agricoles bâties à l'abri des regards. Splann ! | ONG d'enquêtes journalistiques en Bretagne. Consulté 23 septembre 2025, à l'adresse <https://splann.org/enquete/foncier-agricole/des-empires-agricoles-batis-a-labri-des-regards/>

Le Prix des Terres : Valeur Vénale des Terres Agricoles et Prés en 2024. (s. d.). Le prix des terres. Consulté 8 septembre 2025, à l'adresse <https://www.le-prix-des-terres.fr/>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2024). Industries agroalimentaires : Les chiffres et indicateurs clés 2024. (s. d.). Consulté 19 septembre 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/industries-agroalimentaires-les-chiffres-et-indicateurs-cles-2024>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2025). La documentation officielle de la PAC 2023-2027. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 4 mai 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/documentation-officielle-pac>

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. (2023). Rapport du CGAAER n°23030—Adaptations de la politique d'accompagnement de l'installation en particulier vis-à-vis des personnes non issues du milieu agricole—Contribution aux travaux préparatoires au PLOAA. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 18 juin

2024, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/rapport-du-cqaaer-ndeg23030-adaptations-de-la-politique-daccompagnement-de-linstallation-en>

Mutualité sociale agricole (2025). Revalorisation des retraites agricoles. Consulté 5 septembre 2025, à l'adresse <https://www.msa.fr/lfp/retraite/revalorisation-retraites-agricoles-loi-3-juillet>

Région Bretagne (2022, juin 3). Etats généraux de l'installation-transmission : Des premières pistes d'actions concrètes · Région Bretagne. Région Bretagne. <https://www.bretagne.bzh/etats-generaux-de-linstallation-transmission-des-premieres-pistes-dactions-concretes/>

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien

1. Est-ce que vous pourriez nous décrire votre exploitation, sa structure, les productions, et les personnes qui y travaillent ?
 - a. Structure : SAU, nombre d'entités,
 - b. productions, indicateurs de productivité
 - c. pratiques spécifiques, labels
 - d. débouchés
 - e. organisation du travail
 - f. résultats économiques
2. Est-ce que vous pourriez me décrire les personnes avec lesquelles vous travaillez dans le cadre de votre activité, et la nature de vos relations (travail, matériel, ressources, conseil) ?
 - a. Conseil et expertise
 - b. Groupes d'entraide
 - c. Autres groupes
 - d. Rôles dans ces groupes
3. Est-ce que vous pourriez nous parler des grandes évolutions de votre exploitation depuis votre installation ?
 - a. Date et surface à l'installation
 - b. Principaux changements structurels
 - c. changements récents ou prévus dans les prochaines années
4. Comment envisagez-vous le futur de votre ferme après votre retraite ?
 - a. Modalité de transmission
 - b. Profils de repreneur souhaités
 - c. Retraite : condition économique, projets
 - d. Maison d'habitation
 - e. Démarches mises en oeuvre
 - f. Connaissance des structures d'accompagnement
 - g. Connaissance des transmissions des exploitations du territoire
5. Information biographique et démographiques
 - a. âge
 - b. situation familiale
 - c. activité du ou de la partenaire
 - d. âge et activité des enfants
 - e. Activités extra-professionnelles

Annexe 2 : Catégories de codage Nvivo

Nom	Fichiers	Références
Exploitant.e	0	0
Point de vue	0	0
Connaissances secondaires	10	23
Expériences personnelles	11	37
Normes sociales	4	6
Organisations agricoles	8	20
Ressources	0	0
Capital culturel	1	3
Capital social	12	47
Capital économique	8	15
Exploitation	0	0
Conduite	3	3
Organisation du travail	8	12
Pratiques agro-écologiques	3	4
Stratégies de développement	5	13
Orientation	1	3
Structure	3	6
Transmission	0	0
Besoins	13	42
Démarches	10	32
Stratégies	12	26

Annexe 3 : Base de donnée excel réalisée à partir des données Nvivo et d'un codage “à la main”

EXPLOITATION										
Pseudo	Structure			Conduite						
	Surface (ha)	Parcellaire	Habitation	Production principale	VL	Productivité (litres/VL)	Part du maïs dans la Surface fourragère principale (SFP)	Production secondaire	Autres sources de revenu	Filière
Didier	48	groupé	Sur l'exploitation	Vaches laitières	40	8000	31%	Blé (8ha), maïs grain	Location immobilière	Longue
Stéphane	64	groupé	Sur l'exploitation	Vaches laitières	50	8700	42%	Céréales (16ha)	x	Longue
Denez	88	groupé	Séparée de l'exploitation	Vaches laitières	100	10000	71%		Photovoltaïque, Location immobilière	Longue
Oscar	68	groupé	Séparée de l'exploitation	Vaches laitières	60	7917	49%	Blé (14ha), sarazin (2ha)	x	Longue
Patrick	110	groupé	Séparée de l'exploitation	Vaches laitières	60	8333	58%	Blé (35ha), colza (10ha), orge et févrole (5ha)	Photovoltaïque	Longue
David	110	groupé	Sur l'exploitation	Vaches laitières	100	7000	25%	Céréales	x	Longue
Daniel	94	groupé	Sur l'exploitation	Vaches laitières	350	1000	58%	Blé (35ha)	Location immobilière	Longue
Yvon	101	groupé	Séparée de l'exploitation	Vaches laitières	100	7500	51%	Blé (30ha)	x	Longue
Paul	200	morcelé	Séparée de l'exploitation	Vaches laitières	120	1100000	60%	blé (60ha), triticale (15ha)	Location immobilière, Travaux agricoles extérieurs	Longue
				Truies	Productivité (porcs vendus / an / truie)					
Dominique	117	morcelé	Sur l'exploitation	Porcs (E)	x	x	x	Paille (60ha), maïs grain (25ha), colza (15ha), foin	Travaux agricoles extérieurs	Longue, Courte
Emmanuel	100	groupé	Séparée de l'exploitation	Porcs (N-NE)	200	29	x	Maïs grain (40ha), Blé (30ha), colza (10ha)	x	Longue
Manuel	113	groupé	Séparée de l'exploitation	Porcs (NE)	250	30	x	x	Location immobilière, Location foncier agricole	Longue
Pierre	110	groupé	Séparée de l'exploitation	Porcs (NE)	180	28	x	Colza (8ha)	Photovoltaïque	Longue
Philippe	45	groupé	Sur l'exploitation	Porcs (E)	x	x	x	Blé (20ha), maïs (13ha), colza (12ha) Pommes à jus et cidre (6,5ha)	Location immobilière	Courte, Longue
				Céréales						
Etienne	90	morcelé	Séparée de l'exploitation	Céréales	63ha orge, blé, colza, maïs grain	x	x	Vaches allaitantes (10)	Travaux agricoles extérieurs, Location immobilière	Longue
Définitions	Conductes d'exploitation Lait conventionnel Intensif : maïs>50%SFP Lait conventionnel Intermédiaire : 30%SFP<maïs<50%SFP Lait conventionnel extensif : maïs<30%SFP Lait bio Intermédiaire : maïs>50%SFP Lait bio extensif : maïs<30%SFP Porc conventionnel Intensif : +3000 porcs/an porcs/truie>35,2 Porc conventionnel Intermédiaire : 3000>porcs/an>300 35,2>porcs/truie Porc extensif : porcs/truie<300 Sources : Lait : Inosys, 2023 ; Porc : Ifip 2025					La Surface fourragère principale (SFP) d'une exploitation comprend les surfaces herb permanentes et temporaires) et l'ensemble des cultures fourragères : prairies artificiellement semées de légumineuses), maïs fourrage et ensilage, légumineuses fourragères annuelle fourragères, autres fourrages annuels (Agreste, 2021).				

			EXPLOITANT								
		Travail					Capital social				
Conduite	UTH	Intensivité du travail humain (VL/UTH ou porcs vendus/UTH)	Intensité du travail (tenant compte des différentes productions)	Âge (années)	Origine	Situation familiale	Insertion sociale agricole	Collectifs agricoles	Insertion sociale extra-agricole	Coopérative	Autre
Bio intermédiaire	1	40	Intensité intermédiaire	71	IMA	Pas de compagne	Fort	Admin CUMA, Syndicat, Syndicat des eaux, Associé	Très forte	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	1	50	Intensité intermédiaire	60	IMA	Compagne hors agricole	Faible	Groupe technique, Stagiaires, CUMA	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intensif	1	100	Intensité forte	57	IMA HCF	Compagne hors agricole	Faible	Groupe technique, Salarié /apprenti, Admin syndicat, CUMA	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	2	30	Intensité intermédiaire	53	IMA	Compagne hors agricole	Modérée	Groupe technique, Salarié /apprenti, CUMA	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intensif	1,5	40	Intensité intermédiaire	55	IMA	Compagne hors agricole	Très forte	Admin CUMA, Admin coopérative, Salarié /apprenti	Faible	Coopérative	Autre
Bio extensif	2	50	Intensité intermédiaire	59	IMA	Compagne dans l'agricole	Modérée	CUMA, Salarié /apprenti	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intensif	2	175	Intensité forte	65	IMA	Compagne dans l'agricole	Très forte	Admin CUMA, Admin coopérative, Admin syndicat, Groupe technique, Echange de services informels (famille)	Fort	Coopérative	Autre
Conventionnel intensif	1,5	30.12	Intensité intermédiaire	61	IMA HCF	Compagne dans l'agricole	Fort	Admin syndicat, Unité de Promotion de Race (UPRA), Salarié /apprenti, CUMA	Modérée	Coopérative	Autre
Conventionnel intensif	3,5	30.12	Intensité faible	63	IMA	Compagne hors agricole	Fort	CUMA, Salarié /apprenti, Associé, Admin Comice Agricole	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	1,3	x	Intensité intermédiaire	59	IMA HCF	Pas de compagne	Modérée	Admin CUMA, Salarié /apprenti, CUMA	Très faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	2	2900	Intensité intermédiaire	60	IMA	Compagne hors agricole	Fort	Syndicat, Groupe de travail Chambre, Entraide voisins, Associé, "Conseil multiauteurs (Chambre, banque, centre de gestion)", CUMA	Faible	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	4	1875	Intensité faible	63	IMA	Compagne hors agricole	Très forte	Association de Défense des éleveurs de porc, Salarié /apprenti, Groupe d'achat	Fort	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	2	2500	Intensité intermédiaire	54	IMA HCF	Compagne hors agricole	Fort	Salarié /apprenti, Stagiaires, Syndicat, Admin CUMA	Modérée	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	2	2700	Intensité forte	60	IMA HCF	Compagne dans l'agricole	Très forte	Admin coopérative, Groupe technique, Admin syndicat, Salarié /apprenti, Groupe informel ensilage maïs	Fort	Coopérative	Autre
Conventionnel intermédiaire	1	x	Intensité faible	60	IMA	Compagne hors agricole	Fort	CUMA	Fort	Coopérative	Autre
bagères (prairies telles (prairie temporaire uniquement elles, plantes sardée	Intensité du travail humain Lait : Faible : <30 ; Intermédiaire : entre 30 et 60 ; Forte : >60 Porcs : Faible : <2000 ; Intermédiaire : entre 2000 et 2500 ; Forte : plus de 2500 Ces indicateurs chiffrés sont toutefois modulés par la prise en compte des autres productions, du degré de délégation et du temps de repos déclaré par les exploitants.							Insertion sociale Nombre, diversité et intensité des implications dans la vie sociale et professionnelle			

NT						
Collectifs extra-agricoles	Capital économique			Âge début de réflexion	Point de vue sur sa transmission	Besoins de l'exploitant (par ordre de priorité)
	Revenu d'exploitation net mensuel moyen avant impôt par exploitant	Situation économique du foyer tenant compte des revenus et du capital	Configuration du capital			
Conseiller municipal	1500-2000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁺	59	Optimiste	Prendre soin de sa santé, Assurer ses revenus de retraite, Équité de l'héritage entre les enfants, Installer enfant, Continuer d'avoir une activité
	1500-2000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁻	59	Incertain	Profiter de la retraite, Respecter les besoins du conjoint, Prendre du temps pour sa famille, Continuité de la production, Continuer d'avoir une activité, Quitter/Conserver la maison, Conserver le capital
	1500-2000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁻	"depuis toujours" début de la réflexion	Pessimiste	Profiter de la retraite, Respecter les besoins du conjoint, ""ne pas se faire avoir"", Assurer ses revenus de retraite
	2000-2500	Moyenne	CE ⁺ CS ⁻	50	Incertain	Diminuer le temps de travail, Améliorer la rentabilité de l'exploitation, Continuité de la production, Prendre soin de sa santé
	2000-2500	Bonne	CE ⁺ CS ⁺	50	Incertain	Prendre soin de sa santé, Prendre du temps pour sa famille, Assurer ses revenus de retraite
	1500-2000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁻	64	Pessimiste	Prendre soin de sa santé, Diminuer le temps de travail
Conseiller municipal, Association des parents d'élèves, Club de foot	1500-2000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁺	60	Optimiste	Assurer une transmission familiale, Respecter les besoins du conjoint, Prendre soin de sa santé, Installer enfant, Continuer d'avoir une activité, Quitter/conserver la maison
Groupe d'amis	1000-1500	Difficile	CE ⁺ CS ⁺	59	Pessimiste	Profiter de la retraite, Assurer ses revenus de retraite, Prendre du temps pour sa famille, Conserver le capital, Quitter/Conserver la maison
	1500-2000	Bonne	CE ⁺ CS ⁺	63	Optimiste	Continuer d'avoir une activité, Assurer ses revenus de retraite, Assurer la continuité des collectifs agricoles, Diminuer le temps de travail
	plus de 3000	Moyenne	CE ⁺ CS ⁻	64	Pessimiste	Assurer ses revenus de retraite, Installer enfant, Prendre soin de sa santé, Continuer d'avoir une activité
	1000-1500	Difficile	CE ⁺ CS ⁺	55	Incertain	Prendre soin de sa santé, Respecter les besoins du conjoint, Assurer ses revenus de retraite, Assurer la continuité des collectifs agricoles, Finir les projets en cours
Association de chasse	plus de 7000	Très bonne	CE ⁺ CS ⁺	55	Pessimiste	Profiter de la retraite, Prendre soin de sa santé, Assurer ses revenus de retraite
Groupe d'amis	2000-2500	Bonne	CE ⁺ CS ⁺	54	Pessimiste	Diminuer le temps de travail, Assurer ses revenus de retraite, Prendre soin de sa santé
Association caritative, Association d'animation communale	1000-1500	Moyenne	CE ⁺ CS ⁺	57	Pessimiste	Profiter de la retraite, Assurer ses revenus de retraite, Quitter/Conserver la maison, Continuer d'avoir une activité
Conseiller municipal, Groupe d'amis	1000-1500	Moyenne	CE ⁺ CS ⁺	57	Optimiste	Installer enfant, Profiter de la retraite, Conserver le capital, Continuité de la production, Continuer d'avoir une activité
moyenne des organisations collectives.						

TRANSMISSION		
Posture vis-à-vis de la transmission	Stratégies	Effet probable sur la surface exploitée par actif
Transmission familiale : arrangements parents-enfants	Limiter le capital de reprise, Transmission progressive	Intensification humaine
"Installer un jeune, mais pas à tout prix"	Limiter le capital de reprise, Se faire accompagner	Incertain, Agrandissement, Continuation
"Transmettre au plus offrant, quitte à démanteler"	Améliorer l'attractivité de l'exploitation, Se faire accompagner, Reconversion extra-agricole	Agrandissement
"Installer un jeune, mais pas à tout prix"	Trouver un salarié	Incertain, Agrandissement, Continuation
Saisir les opportunités, "Transmettre au plus offrant, quitte à démanteler"	Améliorer l'attractivité de l'exploitation, Reconversion extra-agricole, Diminution/arrêt d'un atelier	Agrandissement, Continuation, Incertain
Attentisme défaitiste	?	Agrandissement, Incertain
Transmission familiale : arrangements parents-enfants	Limiter le capital de reprise, Transmission progressive	Agrandissement
Saisir les opportunités	Limiter le capital de reprise	Agrandissement
Transmission interne à la société	Continuité de l'activité, Se faire accompagner, Transmission progressive, Diminution/arrêt d'un atelier, Reconversion des bâtiments	Incertain, Agrandissement, Continuation
Transmission familiale : arrangements parents-enfants	Continuité de l'activité	Incertain, Agrandissement, Continuation
Saisir les opportunités	Trouver un salarié, Se faire accompagner, Faire marcher le réseau	Continuation
"Transmettre au plus offrant, quitte à démanteler", Transmission familiale : arrangements parents-enfants	Faire marcher le réseau, Se faire accompagner	Agrandissement
Saisir les opportunités, "Installer un jeune, mais pas à tout prix"	Améliorer l'attractivité de l'exploitation, Trouver un salarié, Limiter le capital de reprise	Incertain, Agrandissement, Continuation
"Installer un jeune, mais pas à tout prix", "Transmettre au plus offrant, quitte à démanteler"	Se faire accompagner, Reconversion extra-agricole, Continuité de l'activité	Agrandissement
Transmission familiale : arrangements parents-enfants	Continuité de l'activité	Agrandissement